



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE

# Résidences d'artistes

en fédération Wallonie-Bruxelles

Juillet 2024

# Table des matières

TABLE DES MATIÈRES .....	2
<b>LETTRES &amp; LIVRES.....</b>	<b>5</b>
MAISON DE LA POÉSIE D'AMAY .....	6
MARIEMONT .....	7
RÉSIDENCES DU PONT D'OEY .....	8
COLLÈGE EUROPÉEN DES TRADUCTEURS LITTÉRAIRES DE SENEFFE-CETL.....	9
RÉSIDENCES LA BELLONE.....	10
FONDS FÉLICIEN ROPS .....	11
ATELIERS DU TEXTE ET DE L'IMAGE (ATI) .....	12
CUBE CANARI .....	13
PASSA PORTA .....	14
LA MAISON LOSSEAU .....	15
<b>ARTS VISUELS, APPLIQUÉS ET/OU NUMÉRIQUES.....</b>	<b>17</b>
WIELS .....	18
ATELIERS DE RÉSIDENCE DE 1 À 3 ANS À LA MAISON D'ART ACTUEL DES CHARTREUX-MAAC .....	19
ATELIERS DE RÉSIDENCE DE 6 MOIS À LA MAISON D'ART ACTUEL DES CHARTREUX-MAAC.....	20
RÉSIDENCE CONTRETYPE .....	21
RÉSIDENCES DE LA CHÂTAIGNERAIE .....	22
IMAL .....	23
ESPACE 251 NORD .....	24
PÉPINIÈRES EUROPÉENNES POUR JEUNES ARTISTES TRANSCULTURES.....	25
VILLA JOSA - GALERIE SHORT CUTS .....	26
PRIX LAURENT MOONENS .....	27
RÉSIDENCES-ATELIERS VIVEGNIS INTERNATIONAL-RAVI.....	28
ESPACE DESTRIER .....	29
HYPERCORPS .....	30
ODRADEK.....	31
SUPERDEALS .....	32
FONDATION CARREFOUR DES ARTS .....	33
RÉSIDENCE D'ARTISTE HUET REPOLT.....	34
MAD INCUBATEUR.....	35
NADINE .....	37
OVERTOON, LES RÉSIDENCES DE PRODUCTION, LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE .....	38
BOURSE TAMAT .....	39
KERAMIS.....	40
PROVIDENCE.....	41
RÉSIDENCE LABORATOIRE ARTISTIQUE DES SCIENCES .....	42
KULT XL ATELIERS .....	43
KOMPLOT .....	44
IMPULSION.....	45
IKOB - ARTISTE EN RÉSIDENCE .....	46
<b>ARTS DE LA SCÈNE ET/OU DE LA RUE.....</b>	<b>47</b>
THÉÂTRE LES TANNEURS, MAISON DES ARTISTES .....	48
ACTE 2, CENTRE CULTUREL DE HUY.....	49
LATITUDE 50 .....	49
L'ESPACE CAR.....	52
LA ROSERAIE-ARTISTES EN RÉSIDENCE.....	53
L'L, CHERCHER AUTREMENT EN ARTS VIVANTS.....	54
LA MAISON FOLIE.....	55

RÉSIDENCE À LA RAFFINERIE.....	56
RÉSIDENCE AUX ECURIES.....	57
CENTRE CULTUREL D'ENGIS.....	58
FOYER CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN .....	59
CENTRE CULTUREL DE SERAING.....	60
ECRIN, CENTRE CULTUREL D'EGHEZÉE.....	61
LE BOSON .....	62
LA FABRIQUE DE THÉÂTRE.....	63
ESPACE CATASTROPHE.....	64
LE BAMP .....	65
ATELIER R .....	66
CLAQUETTES CLUB.....	66
GINCUBATOR .....	67
CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON, FOYER POPULAIRE .....	69
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD .....	70
FISEQUINOXE-RÉSIDENCE AU CHÂTEAU DE FISENNE .....	71
WORKSPACEBRUSSELS .....	72
WOLUBILIS.....	73
RÉSIDENCE À CHASSEPIERRE .....	74
L'ALLUMETTE .....	75
CENTRE CULTUREL D'AMAY .....	76
ATRIUM57 - CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX .....	77
LE VAISSEAU - LIEU DE FABRIQUE.....	78
LOFT58.....	79
CIRQU'CONFLEX : RÉSIDENCES ARTISTIQUES .....	80
RÉSIDENCES D'ARTISTES AU CENTRE CULTUREL DE JETTE.....	81
CCR / ESPACE DE CRÉATION EN MILIEU RURAL.....	83
STUDIO DES VARIÉTÉS WALLONIE-BRUXELLES : RÉSIDENCES COACHING SCÉNIQUE .....	84
ROCKERILL RÉSIDENCE .....	85
FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DE LA RUE DE CHASSEPIERRE : RÉSIDENCE ARTISTIQUE .....	86
CHINY, CITÉ DES CONTES .....	87
THÉÂTRE DE LA PAROLE.....	88
ORCHESTRE STURM UND KLANG.....	89
CENTRE DE LA MARIONNETTE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES .....	90
MAISON DES MUSIQUES.....	91
ESPACE CULMBAN .....	92
MAISON DES CULTURES DE SAINT-GILLES.....	94
MARS .....	95
RÉSIDENCES FACTORY .....	96
RÉSIDENCE À ARTS EMOI.....	97
EDLS .....	98
QUAI 41.....	99
ARTE CORPO .....	100
<b>MULTIDISCIPLINAIRES .....</b>	<b>101</b>
RÉSIDENCE LE VECTEUR .....	102
CENTRE CULTUREL DE CHÈNÉE.....	102
RÉSIDENCES LA BELLONE.....	104
VILLA EMPAIN.....	104
CHATEAU DE L'ENCLOS .....	106
RÉSIDENCE D'ARTISTES DU PAYS DES COLLINES .....	107
MINEURE EN CULTURE ET CRÉATION .....	107
ESCALE DU NORD, CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT.....	109
LA CURE, ESPACE DE RENCONTRE ET DE RÉSIDENCE.....	110
L'USINE .....	111
LES ABATOIRS DE BOMEL.....	112
FONDATION THALIE .....	113

LE DELTA, RÉSIDENCE.....	114
MAISON DES CULTURES .....	115
LA S GRAND ATELIER.....	116
REOPENING BOXES! .....	117
CURIEUSE RÉSIDENCE .....	118
LA MAISON COMMUNE .....	119
RÉSIDENCES D'ARTISTES DANS LES ÉCOLES FWB .....	121
ARCHIPEL 19 : RÉSIDENCE DE CRÉATION PLASTIQUE OU LITTÉRAIRE.....	122
ESPIRITO MUNDO.....	123
RÉSIDENCE HANG'ART .....	124
LE 140 : RÉSIDENCE DE CRÉATION.....	125
E2N ATELIER HAECHT .....	126
AUX AGUESSES BUISSONNIÈRES.....	127
LES ATELIERS DE L'ART .....	128
LES ATELIERS GERNY .....	129
BELGIUM'S LIBITUM.....	130
MAISON DE LA CRÉATION .....	132
ORANGERIES-BIERBAIS .....	133
CENTR'AL .....	134
L'ALBA, MAISON DES TALENTS PARTAGÉS.....	135
AU KOOI.....	137
LA VERRIÈRE.....	138

---

*Cette publication contient des informations soit fournies par l'organisateur, soit issues d'une recherche de l'Administration générale de la Culture. Les données sont dès lors fournies à titre purement indicatif.*

A photograph of a window with a multi-paned frame. The view from the window is of a lush green garden with various bushes and trees. In the upper right pane, a portion of a building with a red brick facade and a window with a white frame is visible. In the foreground, on a surface in front of the window, there are several open books. One book is open wide in the center foreground, and another is partially visible on the right side.

Lettres & Livres

# Maison de la Poésie d'Amay

**CATÉGORIE** : poésie

**ARTISTES CONCERNÉS** : auteurs de poésie

**ORGANISATEUR** : Maison de la Poésie d'Amay

La Maison de la poésie d'Amay héberge des poète.sse.s provenant du monde entier afin de se consacrer à un projet poétique, autant dans son initialisation que dans sa finition. Pour l'écrivain, pour le poète en résidence, l'occasion est offerte d'amorcer la rédaction d'un livre, de poursuivre celle déjà engagée, ou d'achever un manuscrit.

**Finalités de la résidence** : Travail de création littéraire (poèmes, proses, essais et traductions), selon l'intention et la volonté du résident.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Modulable selon le désir de l'auteur invité, de deux semaines à deux mois.

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : Un seul ou un couple

**Aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition d'un studio avec tous les services afférents (cuisine équipée, ameublement complet, salle de bains, téléphone, etc.), ainsi que des facilités pour ses repas sous forme de per diem. La Maison de la poésie pourra également faciliter les déplacements de l'auteur.e une fois sur place.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Accès à la Bibliothèque de la Maison de la poésie.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : frais de séjour (per diem)

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'auteur en résidence s'engage à produire et fournir un texte qui pourra être repris dans la collection Résidence des éditions de L'Arbre à Paroles.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

sur proposition de candidature

- Place des Cloîtres 8- 4540 Amay
- 085 31 52 32
- [residence@maisondelapoesie.com](mailto:residence@maisondelapoesie.com)
- <https://www.maisondelapoesie.com/residence/>

# Mariemont

**CATÉGORIE** : écriture théâtrale

**ARTISTES CONCERNÉS** : auteurs dramatiques belges ou étrangers

**ORGANISATEUR** : Centre des Ecritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles

En 2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles a confié au CED-WB, la gestion culturelle et pratique d'une résidence d'écriture théâtrale, en partenariat avec le Musée royal de Mariemont. Près de 50 auteurs, issus des quatre coins de la Francophonie (Belgique, France, Suisse, Québec, RD Congo, Togo, Bénin...) y ont déjà résidé depuis. Ce lieu est destiné principalement à accueillir un auteur dramatique (belge ou étranger) pour une durée de 2 à 12 semaines dans les conditions de semi-retraite offertes par ce cadre remarquable.

**Finalités de la résidence** : Offrir aux auteurs de théâtre un lieu où ils peuvent se consacrer essentiellement à l'écriture dans un cadre et un contexte favorable dans son travail de création littéraire (poèmes, proses, essais et traductions).

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 2 mois, éventuellement fractionné(s). Le CED-WB dispose de la Conciergerie 10 mois par an, de janvier à juin et d'août à novembre.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : La configuration des lieux ne permet d'accueillir qu'un seul auteur à la fois (sauf intimité partagée d'un couple ou de partenaires récurrents). Une "chambre d'appoint" permet néanmoins d'accueillir pour quelques jours, dans des conditions moins confortables, un autre artiste travaillant en collaboration avec l'auteur invité.

**Aide apportée à l'artiste** : Le CED-WB peut offrir à l'auteur la possibilité de soutien dramaturgique, de lecture des textes en cours d'écriture par des comédiens professionnels, etc. Une aide matérielle aux auteurs non motorisés (courses, etc.) peut aussi être organisée.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Le CED-WB offre le lieu équipé et en ordre de marche. Celui-ci dispose d'une cuisine équipée, d'une machine à laver et d'un sèche-linge, d'une imprimante et si besoin d'un ordinateur portable, d'une télévision ...

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Le résident accepte le principe d'une activité (maximum une demi-journée) par semaine organisée, selon les opportunités, par le CED-WB et ses partenaires (rencontre publique, animation, parrainage, etc.). En outre, le résident accepte une des propositions suivantes liées à la vie du Musée : offrir à la Communauté (sans exclusivité) une "brève" littéraire ou picturale libre de droit (carnet de séjour, courte scène, récit lié à la résidence, poème, dessin, etc.) que la Communauté française pourra valoriser ; effectuer une autre prestation à convenir de commun accord, avec l'accord du Musée.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature. La commission se réunit en principe deux fois par an (novembre et mai).

Place de La Hestre 19 bte3- 7170 Manage

064 23 78 40

[info@ced-wb.org](mailto:info@ced-wb.org)

@ <http://www.ced-wb.be/16-2/>

Les résidences se situent à deux pas, rue Neuve 2 à La Hestre.

# Résidences du Pont d'Oye

**CATÉGORIE** : écriture

**ARTISTES CONCERNÉS** : auteurs littéraires originaires de la Grande Région écrivant en langue française

**ORGANISATEUR** : Centre de Rencontre Château du Pont d'Oye-CRPO

La résidence a pour objectif de permettre à des écrivains de venir écrire leurs textes dans un cadre propice à la création littéraire, en compagnie d'autres auteurs avec lesquels ils pourront nouer de fructueux échanges. Pour rendre ces échanges fructueux, la résidence met les auteurs en situation d'interconnaissance et d'écoute mutuelle en organisant pour eux une soirée-lecture. Pendant celle-ci, ils se diront des textes choisis dans leurs œuvres antérieures. A la fin de la résidence, de séances publiques de «mise en voix et en espace» sont organisées, c'est-à-dire la présentation de textes des auteurs résidents par des comédiens professionnels. Editeurs, directeurs de collections, metteurs en scène, directeurs de théâtre, critiques, autres auteurs et toute personne intéressée sont conviés à cette véritable fête littéraire.

**Finalités de la résidence** : Promotion des auteurs en leur permettant d'écrire dans d'excellentes conditions et en aidant à les faire connaître du public.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 semaines au mois d'aout.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : de 10 à 12 auteurs belges et étrangers dont 4 proviennent de Wallonie et de Bruxelles.

**Aide apportée à l'artiste** : contacts et échanges

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Appart financier** : frais de séjour (per diem)

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Accepter que les textes, rédigés en cours de résidence, ou d'autres déjà écrits, soient éventuellement retenus pour les séances publiques organisées lors de la résidence.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue du Pont d'Oye 1- 6720 Habay-la-Neuve

# Collège européen des traducteurs littéraires de Seneffe-CETL

**CATÉGORIE** : traduction littéraire

**ARTISTES CONCERNÉS** : traducteurs littéraires belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Château de Seneffe

Le CETL est un centre de formation postuniversitaire axé en priorité sur la pratique de la traduction littéraire. Les points forts du cycle sont les exercices à distance confiés aux plus grands traducteurs littéraires actuels. Quelques cours d'encadrement plus théoriques portant sur les aspects pragmatiques du métier et des ateliers de stimulation à l'écriture en langue française viennent compléter la formation annuellement. Le Collège accueille en résidence des traducteurs littéraires du monde entier. La finalité première étant de promouvoir la traduction de la littérature francophone de Belgique, la priorité y est donnée aux traducteurs d'auteurs belges. Non seulement axé sur la pratique mais aussi soucieux de professionnalisme, le CETL est par ailleurs une plaque tournante de contacts et d'échanges avec le monde de l'édition; il est une sorte de vivier où les directeurs de collection et les instances culturelles peuvent trouver des talents réels, sélectionnés au départ et formés ensuite par les professionnels.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : De 15 jours à 1 mois et demi.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 14

**Aide apportée à l'artiste** : dans la mesure du possible, les auteurs ou les spécialistes de littérature belge de langue française sont invités à rencontrer les traducteurs pour les aider dans leur travail de traduction ou de recherche ; les auteurs belges de langue française ainsi que certains éditeurs belges sont présentés aux résidents au cours de rencontres et de tables rondes organisées au collège ; des rencontres de plusieurs jours de travaux réunissant un auteur et ses divers traducteurs sont régulièrement organisées au collège ; des séminaires de traductologie dirigés par Françoise Wuilmart, sont régulièrement organisés au collège dans un souci de formation continue.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Une grande bibliothèque (accessible 24 heures sur 24) très riche en ouvrages d'auteurs belges de langue française, en dictionnaires et en manuels de références ; une salle de télévision; une grande salle de séminaire équipée de matériel de projection de haute technologie; une vaste salle à manger de style rustique.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : frais de séjour (per diem) pour les détenteurs d'un contrat de traduction d'un auteur belge de langue française)

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (dates des comités de sélection : début mai)

✉ Rue Lucien Plasman 6- 7180 Seneffe  
✉ [ctls@skynet.be](mailto:ctls@skynet.be)  
✉ <https://www.traduction-litteraire.com/>

# Résidences La Bellone

**CATÉGORIE** : toutes disciplines littéraires

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes sortant des écoles, jeunes artistes et artistes confirmé·e·s

**ORGANISATEUR** : La Bellone

La Bellone organise différents types de résidences : recherche, dramaturgie, création, écriture et pratique dramaturgique. Chaque type répond à des critères différents et offre des spécificités adaptées. Plus d'infos sur les résidences se trouvent sur le site de La Bellone à l'adresse indiquée.

La Bellone propose des résidences à d'autres disciplines que la littérature; ce qui permet un brassage des connaissances.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 4 semaines pour les résidences « écriture liée aux arts scéniques » et « pratique dramaturgique »; 3 semaines pour les résidences « recherche » et « création » ; 2 semaines pour les résidences « dramaturgie »

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : Certaines résidences prévoient un format de rencontre One to One ou Tender Sessions afin de permettre aux artistes de consulter/interroger un ou une spécialiste et de partager son questionnement avec un public.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Mise à disposition d'un des trois espaces de La Bellone, aide technique, accès aux centres de documentation.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : frais de séjour (per diem, repas) : oui

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Participer aux rencontres One to One ou Tender Sessions.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature. Les candidatures spontanées sont analysées une année en amont des résidences. La session est ouverte pour la saison 2021-2022.

✉ Rue de Flandre 46- 1000 Bruxelles  
☎ 02 513 33 33  
✉ [residences@bellone.be](mailto:residences@bellone.be)  
@ <https://www.bellone.be/f/pro-resi.asp>

# Fonds Félicien Rops

**CATÉGORIE** : écriture

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes résidant en FWB

**ORGANISATEUR** : Fonds Félicien Rops

Le Fonds Félicien Rops propose des résidences aux auteurs de Wallonie et de Bruxelles dans le cadre idyllique du Château de Thozée. A son actif, deux résidences importantes se sont tenues avec l'aide du Service Lettres et Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Eddy Devolder a séjourné en 2012 au château de Thozée, dans le cadre d'une résidence pour l'écriture de son projet: "La légende de Tijl Ulenspiegel, Decoster, Baudelaire". En 2015, c'était au tour de Guy Goffette de résider où vivait Félicien Rops.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Modulable selon le désir de l'auteur invité.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : soutien à la création, résidence sur place

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation

✉ Rue de Thozée 12- 5640 Mettet  
☎ 071 72 72 62  
✉ info@fondsrops.org  
@ [http://www.fondsrops.org/activites\\_auteurs.html](http://www.fondsrops.org/activites_auteurs.html)

# Ateliers du Texte et de l'Image (ATI)

**CATÉGORIE** : littérature, littérature jeunesse

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes sensibilisés à l'objet livre et à la narration textile

**ORGANISATEUR** : Ateliers du Texte et de l'Image (ATI), Les Drapiers et RAVI

Cette résidence, programmée à Liège, s'organise en partenariat avec la galerie d'art contemporain Les Drapiers et les RAVI (Résidences Ateliers Vivegnis International), ancien site industriel reconverti en pôle de recherche et d'expérimentation artistique. L'artiste bénéficie d'un encadrement en termes de communication et de relation avec, d'une part, des professionnels du milieu des arts graphiques et, d'autre part, des institutions culturelles valorisant les arts textiles.

**Finalités de la résidence** : Présentation publique et organisation de moments de médiation avec les publics à travers des workshops et rencontres avec des étudiants du supérieur artistique, visite d'ateliers d'artistes, rencontre aux Drapiers... Sont par exemple prévus: deux 'workshops' avec les écoles supérieures d'art liégeoises (sections illustration et graphisme) et une rencontre à la galerie Les Drapiers pour faire écho à une exposition d'envergure.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 8 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Un encadrement adéquat et un contact avec le public à travers des workshops, des expositions et des rencontres

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : atelier de création (env.100 m2)

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Appart financier** : bourse de production de 1400 euros et rétribution pour les workshops

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'auteur en résidence s'engage à produire et fournir un texte qui pourra être repris dans la collection Résidence des éditions de L'Arbre à Paroles, collection créée à l'occasion de l'ouverture de cette résidence d'auteur.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures lancé une fois par an (en 2020, l'appel a été lancé en juin et la sélection s'est effectuée à la mi-octobre)

✉ Féronstrée 118- 4000 Liège  
✉ brigitte.vdb@lesati.be  
@ <http://www.lesati.be/>

# Cube Canari

**CATÉGORIE** : auteurs de BD

**ARTISTES CONCERNÉS** : auteurs récemment diplômés

**ORGANISATEUR** : Musée Marc Sleen

La Fondation Marc Sleen se veut être un accélérateur de talents, un environnement stimulant et innovant pour les jeunes dessinateurs de bandes dessinées. Au sein du musée Marc Sleen, à la rue des Sables, a été érigé le Knalgele Kubus (Le Petit Cube canari), un petit atelier où des auteurs de bandes dessinées récemment diplômés ont la possibilité de travailler sur leur projet. Dans un environnement inspirant, ils rencontrent d'autres dessinateurs et sont épaulés par des dessinateurs professionnels, des scénaristes, des enseignants et des éditeurs. Libres de faire ce qu'ils veulent sur le plan du style et du fond, ils s'imprègnent de l'atmosphère et du monde imaginaire du maître flamand du neuvième art, Marc Sleen.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : maximum 1 an.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : plusieurs (6)

**Aide apportée à l'artiste** : Travail de création pour les jeunes auteurs de bandes dessinées dans un environnement dédié et avec l'aide d'autres dessinateurs, scénaristes, enseignants et éditeurs.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Accès au musée

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature. La sélection s'opère une fois par an.

✉ Rue des Sables 33- 1000 Bruxelles

✉ visit@marc-sleen.be

@ <https://www.marcsleen.be/fr/#gelekubus>

# Passa Porta

**CATÉGORIE** : auteurs, traducteurs

**ARTISTES CONCERNÉS** : auteurs, traducteurs, auteurs-curateurs, belges et étrangers

**ORGANISATEUR** : Passa Porta

En tant que maison internationale des littératures, la fondation Passa Porta souhaite stimuler la création littéraire. C'est pourquoi, elle organise des résidences pour auteurs, traducteurs et auteurs-curateurs belges et étrangers. Différentes résidences sont mises sur pied ; certaines étant ouvertes à la littérature francophone. Un tour sur le site vous permettra d'en savoir plus sur ce qui vous est offert.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : selon la résidence.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : selon la résidence.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : selon la résidence.

**Mise à disposition d'un logement** : oui selon la résidence

**Apport financier** : chaque année la Scam s'associe à Passa Porta pour offrir une bourse

**Contrepartie demandée à l'artiste** : selon la résidence.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation, sur appel à candidatures

✉ Rue Antoine Dansaert 46- 1000 Bruxelles  
☎ 02 226 04 54  
✉ [info@passaporta.be](mailto:info@passaporta.be)  
@ <https://www.passaporta.be/fr/en-residence>

# La Maison Losseau

**CATÉGORIE :** Résidence d'écriture et de création

**ARTISTES CONCERNÉS :** artistes belges ou étrangers. Les autrices, auteurs, chercheurs, chercheuses, artistes...

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE :** Présenter en public, sous une forme à déterminer, tout ou une partie du travail réalisé durant son séjour.

La résidence d'écriture et de création mise en place par la Fondation Losseau et le Secteur Littérature de la Province de Hainaut se situe à Mons (Belgique), sur le site de la Maison Losseau composé d'un hôtel particulier Art nouveau ayant une vocation muséale et d'un bâtiment contemporain comprenant un centre d'interprétation, des salles d'expositions et un centre de littérature dépositaire, notamment, d'un certain nombre d'archives littéraires.

Le programme de résidence prolonge et complète les missions qui sont celles de la Fondation Losseau et du Secteur Littérature dans le domaine de la promotion du patrimoine et surtout de l'aide à la création littéraire, en lien avec d'autres formes d'expression artistique.

Nous souhaitons soutenir les autrices, auteurs, chercheurs, chercheuses, artistes en leur offrant de s'extraire, sur une période limitée, de la vie quotidienne et en les invitant à explorer, sans que cela soit contraignant ou limitatif, les ressources mises à leur disposition sur le site, notamment nos riches fonds d'archives littéraires ou à caractère historique.

L'équipe de la Maison Losseau mettra à leur disposition le matériel nécessaire au processus créatif. Elle aura à cœur de faciliter les échanges culturels et le dialogue entre le ou la résident.e, les artistes soutenus par les Secteurs des Arts de la Scène et des Arts plastiques de la Province de Hainaut, les créateurs et les habitants du territoire.

Les objectifs du programme de résidence sont :

- Promouvoir la recherche et la production littéraire
- Ouvrir un nouveau champ d'exploration transdisciplinaire des archives
- Favoriser le dialogue entre création littéraire et création artistique dans les domaines tels que les arts plastiques, arts de la scène, musique...
- Explorer les liens entre littérature et Art nouveau
- Enrichir l'expérience de la/du résident.e et de la population en encourageant les échanges.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** une période de 15 jours minimum et de 30 jours maximum

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 1

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** Le ou la résident.e aura accès à une assistance logistique dans le cadre de ses recherches ainsi qu'à tous les documents qui lui seront utiles

**Mise à disposition d'un logement :** oui. Studio

**Appart financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	✓	-	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	✓	-	-	
<b>bourse</b>	✓	-	-	

**Contrepartie demandée à l'artiste :** Présenter en public, sous une forme à déterminer, tout ou une partie du travail réalisé durant son séjour.

**MODALITÉS DE SÉLECTION :** Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel.

✉ 37 rue de Nimy 7000 Mons  
☎ 065 39 88 80  
✉ [residences.losseau@gmail.com](mailto:residences.losseau@gmail.com)  
@ <https://www.maisonlosseau.be/appel-a-projet-residence-decriture-et-de-creation/>



Arts visuels, appliqués  
et/ou numériques

# Wiels

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Wiels

Le Wiels est un laboratoire international pour la création et la diffusion de l'art contemporain. Axé sur les arts visuels, mais accordant une place et une attention particulières aux croisements et interactions avec d'autres disciplines, le centre désire présenter l'art contemporain dans toute sa diversité et mettre le public en contact et en dialogue permanents avec les développements et débats les plus récents du monde de l'art. Le Wiels met en place un programme international de résidences d'artistes qui se concentre sur l'innovation, la recherche, la création et le développement, et qui permette des liaisons entre les acteurs locaux et internationaux.

## Finalités de la résidence :

Accompagner le-la résident-e vers la professionnalisation grâce à son immersion dans un lieu où sont développés pratique artistique, travail critique et présentation au public ; aider les jeunes artistes à développer leur réseau pour mieux affronter la réalité internationale de l'art

Engager le-la résident-e dans l'actualité artistique et théorique grâce à des rencontres avec un ensemble de professionnels de l'art et des visites d'exposition en Belgique et à l'étranger

Encourager l'autonomie et le développement de la pratique artistique, en entretenant un dialogue permanent avec d'autres personnes engagées dans la même discipline

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 an pour les artistes étrangers ; 6 mois pour les artistes belges.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 9

**Aide apportée à l'artiste** : Ce programme met à disposition des ateliers dans un environnement favorable pour les artistes qui recherchent de l'autonomie, des retours et/ou des interactions avec leurs pairs et la scène artistique et interdisciplinaire propre à Bruxelles. Des discussions hebdomadaires avec les mentors, des visites d'ateliers, des présentations et échanges avec le public permettent de s'engager dans les débats artistiques et théoriques. Une résidence au WIELS permet donc aux artistes de développer leur travail et leur pratique professionnelle.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : 9 ateliers de travail, accessibles 7j/7, 24h/24, meublés

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : prise en charge des frais de production (un budget de 500€/résident est prévu pour les présentations publiques)

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'auteur en résidence s'engage à produire et fournir un texte qui pourra être repris dans la collection Résidence des éditions de L'Arbre à Paroles, collection créée à l'occasion de l'ouverture de cette résidence d'auteur.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature (date de sélection : début juin)

Avenue Van Volxem 354- 1190 Forest  
 02 340 00 51  
 [residency@wiels.org](mailto:residency@wiels.org)  
 <https://www.wiels.org/fr/residencies>

# Ateliers de résidence de 1 à 3 ans à la Maison d'art actuel des Chartreux-MAAC

**CATÉGORIE :** arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS :** jeunes artistes plasticiens professionnels

**ORGANISATEUR :** Maison d'Art Actuel des Chartreux

Les ateliers sont avant tout un lieu de travail individuel mais aussi d'échange, de recherche et d'exposition dans le domaine des arts plastiques et de la création contemporaine. Peinture, dessin, installation, vidéo, photographie, multimédia ou travail du textile, la MAAC compte aujourd'hui sept espaces de travail en pleine activité où se croisent et se rencontrent quelques-unes des forces vives de la création plastique actuelle. Ils sont destinés à accueillir des jeunes artistes plasticiens professionnels (émergents ou confirmés) travaillant dans le domaine de l'art contemporain et visent à :

permettre aux jeunes plasticiens de confronter leurs travaux à un public ;  
stimuler la création contemporaine ;  
soutenir la production par des expositions spécifiques ;  
favoriser une diversification des approches et des disciplines.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** de 1 à 3 ans

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 7 ateliers, possibilité d'accueillir des collectifs.

**Aide apportée à l'artiste :** production, transport de ses œuvres, aide à la communication dans leur travail (impression de documents, envoie d'infos, etc...)

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** Un atelier qui comprend le local, l'eau, l'électricité et le chauffage

**Mise à disposition d'un logement :** non

**Apport financier :** non

**Contrepartie demandée à l'artiste :** L'artiste s'insère dans le programme « L'Art en découverte », programme pédagogique d'art contemporain, par lequel il s'engage à organiser un atelier spécifique pour les Maisons des Enfants du Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles, à raison de huit séances au cours de l'année scolaire. Dans le cadre spécifique d'occupation d'atelier à la MAAC, il doit notamment assister aux vernissages des expositions ainsi que participer aux activités qui y sont liées.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature (décision début novembre)

Rue des Chartreux 26-28- 1000 Bruxelles

02 513 14 69

[maac@brucity.be](mailto:maac@brucity.be)

<http://www.maac.be/>

# Ateliers de résidence de 6 mois à la Maison d'art actuel des Chartreux-MAAC

**CATÉGORIE :** arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS :** jeunes artistes plasticiens professionnels

**ORGANISATEUR :** Maison d'Art Actuel des Chartreux

Depuis 2009, la MAAC propose deux bourses de travail de 2500 euros (subside COCOF) pour deux résidences d'une durée de 6 mois pour jeunes artistes plasticiens travaillant dans le domaine de l'art contemporain. Ces deux résidences se concluent par une exposition personnelle dans les espaces d'exposition. Les objectifs et contenu de ces résidences 6 mois :

proposer à un artiste plasticien un espace de création pour développer un travail en relation directe avec les espaces d'expositions du lieu, dans un temps déterminé ; construire un lien réciproque, fondé sur l'accompagnement d'un projet artistique, articulé à un contexte spécifique ; fournir la matière à une exposition conçue à partir des œuvres créées pendant le séjour et/ou du travail préalable ; développer des interactions avec les publics à travers des ateliers pédagogiques et des visites ; faire intervenir l'Académie des Beaux-Arts selon le travail et les termes arrêtés d'un commun accord.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** 6 mois.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 7 ateliers, possibilité d'accueillir des collectifs.

**Aide apportée à l'artiste :** production, transport de ses œuvres, aide à la communication dans leur travail (impression de documents, envoie d'infos, etc...)

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** Un atelier qui comprend le local, l'eau, l'électricité et le chauffage

**Mise à disposition d'un logement :** non

**Apport financier :** Les artistes reçoivent une bourse de 2500 € de la COCOF pour la production de l'exposition. Chaque année un artiste long terme expose dans les espaces d'exposition de la MAAC et reçoit un budget de production de 1500 €. Des éditions sont également réalisées grâce au soutien du Service des Arts Plastiques de la Communauté française et en collaboration avec d'autres lieux

**Contrepartie demandée à l'artiste :** L'artiste s'insère dans le programme « L'Art en découverte », programme pédagogique d'art contemporain, par lequel il s'engage à organiser un atelier spécifique pour les Maisons des Enfants du Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles, à raison de huit séances au cours de l'année scolaire. Dans le cadre spécifique d'occupation d'atelier à la MAAC, il doit notamment assister aux vernissages des expositions ainsi que participer aux activités qui y sont liées.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature (décision début novembre)

- Rue des Chartreux 26-28- 1000 Bruxelles
- 02 513 14 69
- [maac@brucity.be](mailto:maac@brucity.be)
- @ : <http://www.maac.be/>

# Résidence Contretype

**CATÉGORIE** : photographie

**ARTISTES CONCERNÉS** : photographes professionnels

**ORGANISATEUR** : Contretype asbl

L'objectif de ces résidences est double: permettre à l'artiste de s'accorder un temps de réflexion sur son travail, de questionner le stade d'évolution atteint par sa recherche artistique. Cette investigation ne doit en aucun cas répondre à une commande: le projet développé dans le cadre de la résidence vise à s'inscrire dans la continuité du corpus et des préoccupations de l'artiste. Par ailleurs, sont prises en compte les spécificités du cadre géographique de création, soit Bruxelles. De la rencontre de ces deux conditions d'existence, le photographe en résidence est amené à constituer des traces de son séjour.

**Finalités de la résidence** : Présentées à son terme, sous la forme d'une exposition ou d'une publication, celles-ci acquièrent un rôle d'archives, tout en constituant des œuvres par ailleurs représentatives de la démarche générale du photographe. Elles permettent de dresser, au fil des résidences, un portrait en filigrane de la ville, pour la faire connaître. Il ne s'agit pas d'un travail de citation visant à prendre la ville comme sujet, mais bien de rendre compte d'une superposition du contexte de la ville comme lieu de vie et de création et d'une pratique artistique propre.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 mois ou plus suivant projet.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : suivi du commissaire

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : non

**Mise à disposition d'un logement** : oui

Apport financier : per diem

Contrepartie demandée à l'artiste : achat d'œuvres.

Modalités de sélection :

Sur proposition et sur appel à candidatures (les dossiers sont soumis annuellement à un comité de sélection)

- ✉ Cité Fontainas 4A- 1060 Saint-Gilles
- ☎ 02 538 42 20
- ✉ contretype@skynet.be
- @ <http://www.contretype.org/residences.html>

# Résidences de la Châtaigneraie

**CATÉGORIE** : arts contemporains

**ARTISTES CONCERNÉS** : dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture - pas à chaque édition

**ORGANISATEUR** : Centre Wallon d'art contemporain

Une résidence d'artistes dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture. Attention, les résidences d'artistes dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture ne sont pas systématiquement organisées lors de chaque édition.

**Finalités de la résidence** : Création d'une ou plusieurs pièces, de grand ou de petit format (max. 100x100x100 cm) qui seront exposées dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 15 jours (de fin aout à mi-septembre).

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 4 artistes maximum

**Aide apportée à l'artiste** : prise en charge des frais de production (max. 150 euros)

Mise à disposition de locaux/équipement/documents : oui

Mise à disposition d'un logement : oui

**Appart financier** : frais de séjour (appartement et repas), frais de voyage

Contrepartie demandée à l'artiste : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature (sélection au mois de mai précédent l'édition)

✉ Chaussée de Ramioul 19- 4400 Ivoz-Ramet  
☎ 04 275 33 30  
✉ chataigneraie@cwac.be  
@ <https://cwac.be/>

# iMal

**CATÉGORIE** : arts numériques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

**ORGANISATEUR** : iMal

IMAL est un laboratoire et un lieu de travail pour artistes en résidence. Deux types de résidence sont proposés: Recherche et expérimentation et Résidence de production. La première peut être considérée comme une phase de pré-production conduisant à un prototype ou la version alpha d'un nouveau travail, qui sera présenté à un public restreint (principalement professionnel), dans un format à définir. La résidence de production devrait conduire à un événement public, par exemple une exposition ou une performance. Des résidences FabLab sont également organisées.

**Finalités de la résidence** : Présentation pour un public restreint professionnel (sur invitation) pour les résidences de recherche, et exposition ou performance tout public pour les résidences de production

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : en fonction du projet de 1 semaine à 2 mois

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : un projet à la fois avec un à 4 artistes

**Aide apportée à l'artiste** : conseils artistiques et techniques, éventuellement aides techniques, feedback de notre réseau de professionnels, aide à la promotion et diffusion par une 1ere monstration, documentation du projet (photos, vidéos) et publication en ligne.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui, tous les équipements: vidéoprojecteurs, ordinateurs, électroniques, capteurs,... et espace de travail. L'atelier FabLab est également accessible.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : prise en charge des frais de production, au cas par cas

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'auteur en résidence s'engage à produire et fournir un texte qui pourra être repris dans la collection Résidence des éditions de L'Arbre à Paroles, collection créée à l'occasion de l'ouverture de cette résidence d'auteur.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Quai des Charbonnages- 1080 Molenbeek-Saint-Jean  
✉ [residency@imal.org](mailto:residency@imal.org)  
@ <https://www.imal.org/en/residencies>

# Espace 251 Nord

**CATÉGORIE** : arts visuels

**ARTISTES CONCERNÉS** : accompagnement d'artistes pour une phase de production d'un projet ou d'une exposition

**ORGANISATEUR** : Espace 251 Nord

Initiative d'artistes, Espace 251 Nord promeut, depuis 1984, la création artistique contemporaine : expositions solos et collectives, ateliers de production, événements, communication et édition, en Belgique et en Europe. Espace 251 Nord met en place un programme de résidences au cœur de l'Eurégio. L'Espace 251 Nord offre un cadre unique aux artistes pour poursuivre leur pratique et s'engager dans des débats et des recherches actuels qui examinent les potentiels de la production artistique contemporaine.

**Finalités de la résidence** : Accompagnement d'artistes pour une phase de production étape d'un projet ou d'une exposition.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 6 mois à adapter aux besoins de l'artiste

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 à 2

**Aide apportée à l'artiste** : à convenir en fonction des besoins de l'artiste et des possibilités d'Espace 251 Nord

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : atelier de 80m2 / équipement audiovisuel & informatique / accès au fonds d'archives Espace 251 Nord dans le cadre du projet Archives Actives

**Mise à disposition d'un logement** : à convenir en fonction des besoins et des possibilités

**Apport financier** : prise en charge des frais de production à convenir en fonction des besoins et des possibilités

**Contrepartie demandée à l'artiste** : restitution / présentation des œuvres à l'occasion par exemple d'une ouverture d'atelier, etc.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue Vivegnis 251- 4000 Liège

📞 04 227 10 95

✉ info@e2n.be

@ <https://www.e2n.be/aboutus>

# Pépinières européennes pour jeunes artistes Transcultures

**CATÉGORIE** : arts sonores, arts numériques, nouvelles formes

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes talents belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Transcultures

Les Pépinières Européennes de Créditont pour objectif de favoriser la mobilité d'artistes issus de cultures et d'horizons différents sur la scène européenne et internationale. Elles souhaitent également aider les jeunes talents à se révéler et les accompagner dans un parcours professionnel. Pour accomplir ses missions, des partenariats ont été établis à travers l'Europe. Dans une approche transversale et prospective, les Pépinières Européennes de Crédit sont ouvertes à toutes disciplines artistiques et seront particulièrement attentives aux nouvelles pratiques créatives hybrides ainsi qu'aux cultures numériques.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 personne

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : espace polyvalent pour le temps de la résidence, du logement (appartement équipé) et utilisation possible du bureau administratif de Transcultures

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Appart financier** : forfait pour le séjour, aide à la production avec prise en charge des supports communicationnels (brochure, affiche, tract, site web..) et des frais de production et technique liés à l'événement de fin de résidence

**Contrepartie demandée à l'artiste** : mention du soutien

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (sélection au 2e trimestre)

✉ Rue Saint-Patrice 2b- 7710 La Louvière  
☎ 064 55 59 93  
✉ contact@transcultures.be  
@ <http://transcultures.be/pepinieres-europeennes-de-creation/>

# Villa Josa - Galerie Short Cuts

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

**ORGANISATEUR** : Lieux communs-Galerie Short Cuts

Lieux-Communs est une plateforme artistique membre du réseau d'art contemporain transfrontalier 50° Nord. Cette asbl expose l'art contemporain hors des espaces habituels pour aller à la rencontre des publics. Lieux-Communs investit temporairement des lieux patrimoniaux en les transformant en espaces d'exposition comme l'église baroque Saint-Loup (Namur), l'Hospice Saint-Gilles, la Citadelle de Namur, les Anciens Abattoirs de Bormel, le Parc de Woluwe, le Parc Malou et la promenade verte...

Depuis juillet 2015, l'asbl Lieux-Communs dispose également d'un espace permanent d'exposition et de résidence à Namur, la Galerie Short Cuts. Celle-ci est située dans un bâtiment érigé en 1904 repris à l'inventaire du Patrimoine de Wallonie qui a successivement servi de poste, de commerce, d'hôtel-restaurant ... Cette Galerie soutient particulièrement la création émergente.

**Finalités de la résidence** : La résidence offre un cadre privilégié à la création pour les artistes émergents, en lien avec le contexte du lieu et du territoire. Une exposition des travaux réalisés clôture la résidence.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : à définir avec l'artiste selon le projet.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : Modulable selon le projet.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : atelier et lieu d'exposition

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : aucune

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur appel à candidatures

✉ Rue Simon Martin, 2- 5020 Champion  
✉ lieux-communs@hotmail.com  
@ <http://www.galerieshortcuts.com/>

# Prix Laurent Moonens

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : gagnant du prix destiné aux étudiants des Ecoles supérieures d'art de Bruxelles

**ORGANISATEUR** : Fondation Moonens

Le Prix Laurent Moonens est une compétition ouverte aux étudiants de dernière année des 6 écoles supérieure d'art de Bruxelles : Sint-Lukas, ESA St.Luc, La Cambre, ERG, Académie Royale, ESA Le 75. Les gagnants se voient offrir la possibilité d'une résidence de 9 mois à la Fondation Moonens.

L'objectif pour celle-ci est de contribuer ainsi à la carrière des artistes émergents tout juste issus de l'environnement scolaire. Ce qui répond aux statuts de la Fondation: «La poursuite de l'œuvre pédagogique du peintre Moonens en facilitant l'exercice de leur vocation à des artistes et créateurs",

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 9 mois (d'octobre à juin).

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4

**Aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition ponctuelle d'une salle d'exposition au rez-de-chaussée, visite des ateliers et rencontre avec des membres du Jury, organisation d'une exposition de fin de résidence.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : atelier, salle d'exposition

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Il est demandé aux artistes de participer aux activités et évènements organisés par la Fondation. La Fondation doit être citée lorsque des œuvres réalisées pendant la résidence sont montrées au public ou publiées.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

La résidence est liée au concours. L'inscription s'établit sur candidature, soumise au choix d'un jury constitué de collectionneurs, de galeristes et d'institutionnels

✉ Rue Philippe de Champagne 50 - 1000 Bruxelles  
✉ [foundation@moonens.com](mailto:foundation@moonens.com)  
✉ [www.moonens.com](http://www.moonens.com)

# Résidences-Ateliers Vivegnis International-RAVI

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes plasticiens

**ORGANISATEUR** : Résidences-Ateliers Vivegnis International-RAVI

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International (RAVI) sont un lieu de recherche et de professionnalisation pour artistes plasticiens.

Chaque année, la Fédération Wallonie-Bruxelles et La Ville de Liège proposent, sur le site, un programme de résidences-ateliers dans un ancien site industriel, annexe du charbonnage de Batterie, qui se reconvertit en pôle d'art contemporain. C'est dans ce cadre que le résident peut créer et promouvoir son travail avec l'aide des RAVI.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4

**Aide apportée à l'artiste** : Outre la mise à disposition du logement et d'un espace de travail, l'aide est multiple : mise en relation avec des acteurs du milieu de la création contemporaine (opérateurs, artistes, critiques,...), promotion du travail des artistes par des supports de communication spécifiques pour chaque activité (site internet, flyers pour expositions, mailing pour événements ponctuels, publication), organisation d'une exposition « ateliers portes ouvertes » en fin de résidence, pendant un week-end. Des partenariats nationaux et internationaux sont mis en place ; des programmes d'échanges sont possibles.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : 4 ateliers de +/- 100m<sup>2</sup>, petit outillage à disposition

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : octroi d'une bourse de 600 euros par mois

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'artiste s'engage à être présent sur le lieu de résidence durant le séjour, à accepter de présenter son travail lors des ateliers portes ouvertes et de participer à la publication annuelle reprenant un texte court et des photographies des œuvres.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (la sélection s'effectue au troisième trimestre de l'année précédente)

✉ Place Vivegnis 36- 4000 Liège  
✉ [residences.ateliers@liege.be](mailto:residences.ateliers@liege.be)  
@ <http://www.ravi-liege.eu/>

# Espace Destrier

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Maison Destrier, Centre culturel l'Entrelà, Centre culturel Wolubilis

L'Espace Destrier offre une résidence unique s'inscrivant dans un contexte urbain particulier d'une coopérative de logement social.

Il s'agit d'un projet émanant d'un partenariat entre 3 entités, chacune apportant un soutien complémentaire pour que la résidence soit un succès. La Maison Destrier soutient les artistes dans leur travail au quotidien, pour l'organisation d'évènements, pour la recherche de partenariats et pour la prise de contact avec les habitants du quartier. L'Entrelà gère les liens avec la Commune d'Evere, établit la médiation culturelle auprès des publics et assure la promotion des œuvres. CC Wolubilis se charge de l'exposition à la Médiatine dans l'année ou les deux ans suivant la résidence.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 an

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : L'artiste bénéficie d'un environnement propice à la création et bénéficie de l'ensemble des interventions des différents partenaires.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : le logement, l'atelier et la salle d'exposition.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'artiste s'engage à entrer en relation avec les habitants de la Cité, à organiser des visites de l'atelier aux moments opportuns, à collaborer à la médiatisation, à participer à une exposition collective programmée l'année suivant la résidence.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures ouvert en octobre (décision en décembre de l'année précédant la résidence)

✉ Avenue du Destrier 3- 1140 Evere

📞 02 240 91 91

# Hypercorps

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes artistes se lançant dans des projets collaboratifs

**ORGANISATEUR** : Hypercorps

Hypercorps est une résidence d'artistes accueillant des projets collaboratifs et/ou des premières collaborations. Situé dans le centre de Bruxelles, Hypercorps promeut et soutient les jeunes artistes en leur offrant un cadre d'expérimentation et de dialogue avec un accent sur la création in situ. Les artistes sont invités à travailler dans la vitrine de la galerie et à créer, dans un délai fixé, des œuvres au croisement de leurs pratiques respectives.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 semaines.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Soutien par les rencontres suivant une démarche collaborative/in situ/contextuelle.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : la vitrine de la galerie (40 m<sup>2</sup>)

**Mise à disposition d'un logement** : non communiqué

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : aucune

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur appel à candidatures

✉ Rue Pletinckx 60- 1000 Bruxelles

✉ hypercorps.asbl@gmail.com

@ <http://hypercorps.net/>

# Odradek

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Odradek

Odradek cherche à développer le dialogue entre l'esthétique extrême orientale et l'esthétique occidentale. De cette manière, des artistes asiatiques sont invités à séjourner à Bruxelles afin de réaliser une création temporaire liée à leur immersion dans la culture européenne.

Odradek propose une résidence d'artistes couplée à un lieu d'exposition et de réflexion.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : maximum 3 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : logement et aide à la préparation d'une exposition de 1 mois.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Un logement meublé, l'artiste peut également occuper les pièces du rez-de-chaussée.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

- ✉ Rue Américaine 35- 1050 Ixelles
- ✉ odradekresidence@gmail.com
- ✉ <https://odradekresidence.be/residences>

# Superdeals

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et étrangers

**ORGANISATEUR** : Superdeals

Superdeals fait partie de thewalk.be, le réseau à but non lucratif bruxellois, et met à disposition une salle de projet et une résidence d'artiste offrant un espace de travail et d'exposition, ainsi qu'un logement pour des séjours de courte durée.

La résidence crée la possibilité d'expérimenter, de rechercher, de développer de nouveaux projets et idées encouragés par l'environnement dynamique de Bruxelles.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : maximum 1 mois.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : La résidence offre une occasion d'explorer artistiquement la ville et sa scène artistique tout en ayant une plate-forme ouverte pour expérimenter et développer sa pratique.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : logement, atelier et lieu d'exposition.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : bourse de 400 euros

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures

✉ Chaussée de Waterloo 4- 1060 Saint-Gilles  
✉ offre@superdealsbrussels.org  
@ <http://superdealsbrussels.org/>

# Fondation Carrefour des Arts

**CATÉGORIE** : arts visuels

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes artistes des arts plastiques et visuels âgés de 18 à 30 ans

**ORGANISATEUR** : Fondation Privée du carrefour des Arts

La Fondation offre, aux gagnants du concours annuel qu'elle organise une résidence complète comprenant un atelier d'artiste situé en plein cœur de Bruxelles, une bourse mensuelle, un accompagnement professionnel, un vernissage et une exposition. Ils bénéficient également de l'accompagnement attentif d'une professionnelle historienne de l'art.

Ce concours est réservé aux jeunes artistes des arts plastiques et visuels résidant en Belgique ou à l'étranger, âgés de 18 à 30 ans et dont la démarche s'inscrit dans une réflexion contemporaine.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 9 mois (de septembre à juin)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4 artistes sont accueillis chaque année

**Aide apportée à l'artiste** : l'infrastructure, l'accompagnement professionnel, une exposition

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : bourse mensuelle de 300 €

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'artiste s'engage à être présent à des rendez-vous mensuels de suivi de travail, à participer à l'organisation de l'exposition, à céder ses droits quant aux images utilisées à des fins de publication et de promotion par la Fondation. Il a également l'obligation d'exposer le résultat des travaux effectués au sein des ateliers durant l'exposition. La Fondation est en droit d'acheter une œuvre à un prix défini dans le règlement à l'usage des artistes.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (en 2020, les candidatures ont été ouvertes de début avril au 1er août).

✉ 77, rue du Canal- 1000 Bruxelles  
✉ laura@carrefourdesarts.be  
✉ <http://www.carrefourdesarts.be/devenir-boursier/la-bourse>

# Résidence d'artiste Huet Repolt

**CATÉGORIE** : arts visuels

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels ayant terminé les études

**ORGANISATEUR** : Résidence d'artiste Huet Repolt

La Résidence d'artiste Huet Repolt est née du désir d'Odile Repolt et François Huet de matérialiser leur soutien aux artistes et de prendre une part active à la création artistique. La résidence se caractérise par la mise à disposition, deux mois par an, d'une maison à un.e artiste, choisi.e par un comité de sélection. L'objectif est de fournir un lieu propice au travail, à la recherche, à des rencontres.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 2 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : un ou une famille

**Aide apportée à l'artiste** : Le lieu propice au travail et à l'échange.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Toutefois, la maison étant un lieu de vie et ne comprenant pas d'atelier à proprement parler, les pratiques non réversibles ne peuvent pas être acceptées.

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Maison contemporaine de 120 m<sup>2</sup> comprenant une pièce à vivre/cuisine, deux chambres, un toit-terrasse, une salle de bain, une buanderie et un garage.

**Apport financier** :

bourse : aide à la production de 1500 euros non

frais de voyage : remboursement, en partie ou totalité, des frais de voyage pourra être pris en charge en fonction du lieu de résidence de l'artiste

frais d'hébergement pris en charge

**Contrepartie demandée à l'artiste** : L'artiste sélectionné devra nourrir, pendant le temps de sa résidence, une boîte d'archive pour laisser une trace de son passage.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (2 appels par an)

✉ Rue du relais 42- 1190 Watermael-Boitsfort  
✉ [contact@residencehuetrepolt.org](mailto:contact@residencehuetrepolt.org)  
@ <http://www.residencehuetrepolt.org/>

# MAD Incubateur

**CATÉGORIE** : design, mode

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents. L'incubateur MAD met au défi les entrepreneurs créatifs qui offrent des produits et services innovants ayant un impact social et environnemental

**ORGANISATEUR** : Centre Bruxellois de la Mode et du Design (MAD)

**Finalités de la résidence** : L'objectif est d'aider les porteurs et porteuses de projets à (re)définir leur rôle de créateur.rice au sein de la société et à accélérer la croissance d'entreprises durables et innovantes avec le soutien d'un vaste réseau d'experts de terrain.

Les créateurs qui ont de nouvelles idées et imaginent des modèles commerciaux innovants représentent les joyaux de l'industrie créative. Au MAD, nous leur offrons l'occasion de briller. Nous leur confions donc les clés de notre maison. L'incubateur MAD est le programme pionnier de l'incubateur de la mode et du design à Bruxelles. Il a pour but de soutenir les créateurs et les designers qui souhaitent s'interroger sur les défis actuels du secteur de la mode et du design et de la société en général.

MAD INCUBATOR offre aux créateurs non seulement un endroit où résider et créer pendant deux ans, mais aussi un programme de mentorat sur mesure, des ateliers d'experts, des liens avec des acteurs sociaux, durables et commerciaux locaux et internationaux et de multiples incitations pour se tourner vers l'avenir. L'objectif est de vous aider à (re)définir votre rôle de créateur au sein de la société et à accélérer la croissance d'entreprises durables et innovantes avec le soutien d'un vaste réseau d'experts de terrain. Nous envisageons le design comme un instrument pour aborder les défis économiques, sociaux et écologiques.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 2 ans

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 10

**Aide apportée à l'artiste** : MAD INCUBATOR offre aux créateurs non seulement un endroit où résider et créer pendant deux ans, mais aussi un programme de mentorat sur mesure, des ateliers d'experts, des liens avec des acteurs sociaux, durables et commerciaux locaux et internationaux et de multiples incitations pour se tourner vers l'avenir.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Locaux et équipements techniques

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appartement financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Nous signons une convention avec l'artiste afin de cadrer et formaliser notre relation. Nous demandons à l'artiste, entre autres choses, d'être présent, de mentionner le MAD dans sa communication et d'autoriser le MAD à communiquer sur ses projets et réalisations.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. L'appel à candidatures se fait tous les deux ans. Les projets doivent répondre dans un premier temps à certains critères d'éligibilité. Puis, dans un deuxième temps, les projets sont sélectionnés par un jury de professionnels de la Mode et du Design.

✉ rue du Vautour 4 - 1000 Bruxelles  
① 028808562  
✉ [contact@mad.brussels](mailto:contact@mad.brussels)  
@ <https://mad.brussels/fr/mad-lab-1>



# Nadine

**CATÉGORIE** : arts contemporains

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Nadine

Nadine est un laboratoire bruxellois pour l'art contemporain transdisciplinaire. Via des résidences (in-situ), des projets de recherche et des workshops, elle offre aux artistes un espace pour se développer. Nadine est particulièrement active dans le domaine de la performance, de l'art dans l'espace public, des installations multimédia et des projets axés sur l'expérience qui explorent la frontière entre création et production, recherche et présentation.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : modulable

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Soutien dans la recherche et les workshops

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : non communiqué

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

✉ Rue du Pont Neuf 3- 1000 Bruxelles

☎ 02 513 41 04

✉ bruna@nadine.be

@ <https://index.nadine.be/>

# Overtoon, les résidences de production, les résidences de recherche

**CATÉGORIE** : arts sonores et expérimentaux

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Overtoon

Dirigée par Aernoudt Jacobs et Christoph De Boeck, Overtoon est une plate-forme de recherche, de production et de distribution centrée sur les arts sonores, les arts contemporains. Dans les studios bruxellois de la structure, les artistes peuvent bénéficier d'un espace de travail au centre de Bruxelles, d'outils facilitant le processus de production, d'une expertise technique, d'un retour artistique, de moyens de production et d'un large réseau international. Overtoon propose deux types de résidence: des résidences de production et des résidences de recherche. Les résidents de production sont invités à travailler dans les studios afin de livrer une œuvre qu'Overtoon présentera dans son réseau. Les résidents de recherche peuvent prendre place dans les studios pour une plus courte période afin de mener une recherche sur un aspect de leur travail qui est lié au son.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 an pour les résidences de production, une période plus courte pour les résidences de recherche

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Toute l'expertise nécessaire et un large réseau international

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : un soutien financier est octroyé dans le cadre des résidences de production.

Contrepartie demandée à l'artiste : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidatures

✉ Rue Paul Devaux 3- 1000 Bruxelles  
✉ office@overtoon.org  
✉ <http://www.overtoon.org/>

# Bourse TAMAT

**CATÉGORIE** : textile

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes candidats boursiers

**ORGANISATEUR** : TAMAT, Musée de la Tapisserie et des Arts Textiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La bourse de recherche du TAMAT, dont la création remonte à 1981, est destinée aux artistes en recherche de nouvelles expérimentations dans le domaine des arts textiles et d'une façon plus générale, dans l'élargissement de leur conception de la spatialité. Elle permet aux artistes de se consacrer pleinement à leurs recherches et d'approfondir des pistes de réflexions jusque là inédites pour eux. Les boursiers sont appelés, afin d'enrichir leur expérience, à participer à certaines activités: rencontres avec des créateurs, conférences, relations avec l'atelier de restauration,...

Tout est mis en œuvre pour faire de leur séjour à Tournai une expérience unique leur permettant d'aborder des rives parfois inattendues, leur révélant ainsi une part nouvelle de leur identité artistique. Les échanges qui se produisent créent un foisonnement d'idées et très vite le cadre textile s'effrite pour s'orienter vers la mixité artistique, dans un esprit « plasticien » résolument actuel et tourné vers le futur. La vidéo, la photographie, la sculpture, l'infographie et autres techniques participent à cette perception globale de la création artistique.

Le travail individuel réalisé au cours de l'année civile écoulée s'achève par une exposition qui attire chaque fois de nombreux visiteurs.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

Durée de la résidence : un an

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Un lieu propice à la création et aux rencontres

Mise à disposition de locaux/équipement/documents : l'ensemble du musée

Mise à disposition d'un logement : non

**Apport financier** : non communiqué

Contrepartie demandée à l'artiste : Présence tous les jeudis.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Place Reine Astrid 9- 7500 Tournai  
☎ 069 23 42 85  
✉ [info@tamat.be](mailto:info@tamat.be)  
@ <http://www.tamat.be/fr/>

# Keramis

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : lauréats du Prix Jeune Céramique

**ORGANISATEUR** : Keramis - Centre de la Céramique de la FWB

Keramis est à la fois un musée et un espace de création contemporaine. La céramique est une pratique artistique d'une absolue actualité. En faisant dialoguer en permanence la conservation du patrimoine et l'expression artistique contemporaine, Keramis est une institution vivante, mais surtout, véritablement inscrite dans son époque et celle de ses visiteurs. Depuis son ouverture en 2015, Keramis dispose d'une résidence d'artiste.

Le lauréat du Prix de la Jeune Céramique se voit ainsi offrir un séjour en résidence dans l'atelier de Keramis durant l'été. Le fruit du travail en résidence est ensuite présenté dans une exposition au printemps suivant.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 7 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : L'artiste est logé, dispose d'un per diem, d'un budget d'achat de matières premières et d'un encadrement spécifique par l'équipe technique de Keramis, tant pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres que pour la conception et la mise en place d'une exposition. En option, si l'artiste se montre intéressé, Keramis lui propose de réaliser, en coédition avec Bruno Robbe, lithographe à Frameries, une édition d'estampes en lien avec les pièces réalisées dans l'atelier de céramique. Keramis est très attaché à l'image imprimée, non seulement par la présence à La Louvière de son partenaire privilégié, le Centre de la Gravure et de l'Image Imprimée de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais, plus fondamentalement, parce que l'impression de décors par transfert à partir de plaques de cuivre d'abord, de pierres lithographiques ensuite, est indissociable de la production industrielle de vaisselle de table chez Boch Frères dès les années 1840.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : L'ensemble de l'atelier et du musée

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : per diem

**Contrepartie demandée à l'artiste** : l'artiste cède une pièce qui entre dans la collection du musée, preste une journée de workshop durant son séjour, donne une conférence lors d'une nocturne et participe à une rencontre avec les kerAMIS (amis du musée).

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (une fois par an)

✉ Place des Fours-Bouteilles 1- 7100 La Louvière  
☎ 064 23 60 70  
✉ [info@keramis.be](mailto:info@keramis.be)  
@ <https://www.keramis.be/residence>

# Providence

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Providence

Providence est un lieu de recherche et de création voué aux arts plastiques, politiques et industriels. Il a la vocation de proposer des espaces de travail attractifs et des services aux créateurs et promoteurs « autonomes » des arts plastiques, graphiques et numériques. Un besoin créatif dans un environnement insolite, lieu d'inspiration pour le film «Les convoyeurs attendent», les photographies de Stephan Vanfleteren, le documentaire «Marchienne de vie» et tant d'autres créateurs.... C'est ce que propose Providence avec ses différents types d'ateliers.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Modulable selon le projet

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 ou 1 collectif par atelier

**Aide apportée à l'artiste** : les locaux

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : L'Atelier 412 propose aux artistes en résidence un atelier de 30m<sup>2</sup> ; les Ateliers 407, 408 et 411 sont idéaux pour accueillir les artistes à projet avec un espace de 34m<sup>2</sup> ; l'Atelier 410 propose un espace commun de 64m<sup>2</sup> où les machines sont partagées ; Providence dispose aussi d'une Grande Salle pour les événements tels que vernissages et conférences.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue de la Providence 134  
- 6030 Marchienne-au-Pont  
✉ serge@providence.be  
@ <https://providence.be/ateliers>

# Résidence laboratoire artistique des sciences

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Le/[Cloître]

Situé au centre de Bruxelles, un nouvel espace conçu comme un laboratoire artistique dédié à l'art et à la science voit le jour. Au sein d'une architecture laissée brute, les artistes invités disposent d'un mur lissé de 13 m de long sujet à accueillir les traces de leur réflexion. Ce mur, tel un axe central, laissera aux visiteurs l'opportunité de découvrir le fruit des travaux proposés. Ceux-ci prendront des formes variées (photographies, peintures, dessins, gravures, installations et/ou sculptures) fonction du désir et de la pratique propre à chacun des créateurs invités.

Le/[Cloître] place sur le même plan la création, l'exposition et les rencontres. Le/[Cloître] cherche à valoriser la tradition orale en amenant des personnalités tels que artistes, philosophes, écrivains, musiciens, astronomes, etc. à dialoguer ouvertement. Les événements proposés sont en lien direct avec le thème choisi par l'artiste mis à l'honneur.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : L'artiste invité travaille durant trois semaines dans le lieu, le vernissage marque l'ouverture de l'exposition au public. L'exposition se prolonge durant trois semaines.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : non communiqué

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

Rue des Dominicains 12- 1000 Bruxelles

info@cloitre.be

@ <https://www.cloitre.be/>

# KULT XL Ateliers

**CATÉGORIE** : arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes plasticien·ne·s émergent·e·s

**ORGANISATEUR** : Commune d'Ixelles

**KULT XL Ateliers, c'est :**

- **Un réseau d'ateliers d'artistes communaux :**

7 ateliers rue Wiertz, 1 atelier rue de l'Automne et 1 atelier rue du Trône sont proposés gratuitement aux artistes émergents pour une durée de 6 mois à 2 ans. Le réseau sera amené à s'agrandir dans le futur.

- **Une salle d'exposition :**

150m<sup>2</sup> sur deux étages accueillent les projets des artistes en résidence. Des expositions et activités gratuites y sont organisées pour tous les publics.

**Les objectifs :**

- Soutenir les artistes dans leur travail et leur développement professionnel
- Valoriser les arts contemporains auprès des publics
- Créer et renforcer les liens entre artistes et habitants des quartiers

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Deux types de résidences coexistent : la résidence de type long (un an renouvelable une fois) et la résidence européenne de type court (six mois)

**Aide apportée à l'artiste :**

- Mise à disposition gratuite d'un atelier pour une durée de 6 mois à 2 ans
- Un relais de communication : présentation des artistes sur le site web culturel et les plateformes de réseaux sociaux, relais d'événements des artistes ;
- La mise en réseau avec des acteurs/trices du monde culturel local ;
- un soutien technique pour le montage et démontage d'une exposition ou activité pendant la résidence

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Oui

**Mise à disposition d'un logement** : Non

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste :**

- ouvrir au moins une fois par an leur atelier au tout public ;
- souscrire aux assurances nécessaires : assurance incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile pour les effets personnels, matériaux de travail et œuvres entreposées dans leur atelier communal ;
- payer une caution et les charges d'utilisation de leur atelier (eau, gaz, électricité, chauffage)

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (une fois par an, au printemps)

✉ Rue Wiertz 23- 1050 Ixelles  
✉ culture@ixelles.brussels  
✉ <https://culture.ixelles.be/fr/kult-xl-ateliers/>

# Komplot

**CATÉGORIE** : Arts visuels, appliqués et/ou numériques (photo, peinture, design, mode, arts plastiques, sculpture, textile)

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Komplot

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : permettre la continuité de la recherche artistique dans un contexte professionnel

Komplot est un collectif de curateurtrices, fondé en 2002 à Bruxelles. Il a pour but d'accompagner à la fois les artistes émergents, ainsi que les collectifs et les curateurtrice-s dans la construction de leurs pratiques artistiques. A ses débuts nomades, Komplot s'est installé durant plusieurs années à 200m du Wiels et y a développé un programme de résidences international ambitieux. A partir de 2018 Komplot s'est sédentarisé à Anderlecht afin de poursuivre son engagement à la fois artistique, politique et social. Le bureau curatorial de Komplot est pensé dans une dynamique collective et critique et propose dans sa programmation toute une série de formes propres à engendrer une réflexion sur les arts visuels tout autant que sur leur pertinence dans le contexte social : expositions, éditions, films, livres d'artiste, rencontres, workshops, événements, etc.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 2 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui (espace de création (selon la disponibilité de la programmation) + Bureau administratif à partager avec l'équipe de Komplot)

**Mise à disposition d'un logement** : oui (2 chambres + salle de bain privatives durant la durée de résidence (à déterminer avec l'équipe de Komplot))

**Appartement financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	250€
frais de séjour ou per diem	✓	-	-	1000€
frais de déplacement	-	-	✓	
bourse	-	-	-	

**Aide supplémentaire** : dans la mesure où le programme de résidence intègre le programme général de Komplot, il y a un support en communication, assistance administrative, soutien logistique quant au rendu de résidence ainsi que de la médiation du projet par l'équipe de Komplot.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Cela est convenu selon le projet soumis sous forme de lettre d'invitation ou de convention.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Période d'envoi des dossiers: tout le long de l'année sur invitation (la résidence invite l'artiste qu'elle choisit) ou sur proposition de candidature (les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année)

Les résident-e-s sont choisis par l'équipe et le conseil d'administration de Komplot selon la teneur et la cohérence de son programme.

L'application doit être envoyée par : email ([komplot.brussels@gmail.com](mailto:komplot.brussels@gmail.com)) - Coordination du programme de résidence: Michèle Rossignol

✉ 13 Square Albert 1er - 1070 Bruxelles  
✉ [komplot.brussels@gmail.com](mailto:komplot.brussels@gmail.com)  
☎ 0485940845  
✉ [www.kmplt.org](http://www.kmplt.org)

# Impulsion

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, littérature jeunesse/BD, textile, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : uniquement belges. s'adresse aux créateur·rice·s qui intègrent dans leur pratique un dialogue avec des groupes de personnes non-artistes. aucune limite d'âge.

**ORGANISATEUR** : ISELP

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : cette résidence se situe comme une étape motrice dans le processus créatif, sans finalité attendue.

En parallèle aux résidences scientifiques et artistiques, une nouvelle résidence prendra place cette année à l'ISELP. Dénommée Impulsion, celle-ci s'adresse à tout·e artiste désireux·se d'impliquer activement un groupe de personnes non-artistes à son processus de création.

À l'ISELP, l'équipe de médiation sensibilise les visiteur·euses aux concepts véhiculés par les œuvres ainsi qu'aux réflexions générées par les artistes. Mais quelle place donner aux participant·es dans le processus créatif ? Comment décloisonner le champ des arts contemporains ? Dans cet objectif, l'Institut propose une résidence annuelle de trois mois qui permet à un·e artiste d'amorcer ou de poursuivre une recherche dont le processus engage directement des personnes non-initiées à l'art contemporain. Si l'artiste interroge son rapport au monde, nous incitons à inclure des non-artistes à cette réflexion.

Iels seront soutenu·es à l'Institut pour un temps de recherche et de création pour imaginer, tester et mettre en œuvre tout projet lié à l'inclusion de publics spécifiques : une classe, un centre de jour, une maison de quartier, un groupe de citoyen·nes, de MENA, d'apprenant·es FLE, etc. Le projet favorise la force qui émerge d'un groupe d'individus unis autour d'un but commun. Le public n'est plus seulement récepteur de la création, mais devient penseur-acteur.

Concrètement, l'élan émane de l'artiste. Iel pose un cadre et ses objectifs puis indique une trajectoire, laquelle sera remise en question, déviée, enrichie par le groupe qu'iel aura constitué. Sous l'appellation d'Impulsion, cette résidence se situe comme une étape motrice dans le processus créatif, sans finalité attendue. Une forme de catalyseur pour penser et faire ensemble. Dans un ajustement constant, le projet s'inventera collectivement, comme une expérimentation artistique, sociale et esthétique, productrice de commun.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 ou petit collectif

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - un local

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	-	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	-	-	
<b>bourse</b>	✓	-	-	2500 €

**Aide supplémentaire** : un accompagnement hebdomadaire

**Contrepartie demandée à l'artiste** : une présence régulière

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Un appel est lancé annuellement.

✉ 31 bd de Waterloo, 1000 Bruxelles

✉ [g.marchal@iselp.be](mailto:g.marchal@iselp.be)

📞 025048070

✉ <https://iselp.be/appels/residence-impulsion/>

# IKOB - Artiste en résidence

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : IKOB - Museum für Zeitgenössische Kunst

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Nous recherchons des projets qui visent un engagement direct avec les histoires locales, l'environnement naturel ou les particularités géographiques à travers le prisme du surnaturel.

En collaboration avec Borderland Residencies, IKOB - Museum für Zeitgenössische Kunst lance un appel ouvert pour une résidence d'artiste de trois mois à Eupen, en Belgique (septembre - décembre 2024). Nous recherchons des propositions qui cherchent à utiliser ce temps et cet espace pour développer un projet sur le thème du **SUPERNATURAL**.

Partant d'une compréhension ouverte du surnaturel et de ses interprétations possibles, la résidence invite les artistes à se connecter à la région à travers une exploration de l'invisible, du mystique et de l'autre monde. Nous recherchons des projets qui visent un engagement direct avec les histoires locales, l'environnement naturel ou les particularités géographiques à travers le prisme du surnaturel.

La résidence offre à l'artiste la possibilité d'élargir sa pratique en développant de nouvelles recherches et d'étendre son réseau dans le cadre du programme Borderland Residencies. Nous recherchons un.e artiste qui puisse bénéficier de cette opportunité et de ce contexte spécifiques.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 3 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : non

**Mise à disposition d'un logement** : oui - Un appartement 65 m<sup>2</sup>

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	-	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	-	-	
<b>bourse</b>	✓	-	-	2250 € TVA incluse

### Aide supplémentaire :

- L'artiste doit participer aux excursions et autres activités de Borderland Residencies.
- L'artiste est invité à donner un artist talk à l'IKOB pendant la résidence.
- L'artiste est soutenu et encadré par l'équipe de l'IKOB tout au long de la résidence.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Pour postuler, envoyez-nous les documents suivants (en anglais) en UN SEUL FICHIER PDF (10 MB max.) par courriel à [residency@ikob.be](mailto:residency@ikob.be) avec l'objet suivant : Demande de résidence à l'IKOB - Nom et prénom

- Brève motivation / proposition de projet pour la résidence (max. 250 mots)
- CV comprenant les coordonnées (adresse, courriel et numéro de téléphone)
- Portfolio avec documentation de travaux récents et pertinents

✉ Rotenberg 12b, 4700 Eupen  
✉ [residency@ikob.be](mailto:residency@ikob.be)  
① 3287560110  
② <https://ikob.be/veranstaltungen/open-call-for-residency/mode:color>



Arts de la scène  
et/ou de la rue

# Théâtre Les Tanneurs, Maison des artistes

**CATÉGORIE** : théâtre, danse

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes, aut.eurs.rices et compagnies

**ORGANISATEUR** : Théâtre Les Tanneurs

Le travail de création nécessite du temps et de la recherche, des moyens humains, financiers et techniques. Le Théâtre Les Tanneurs donne aux créateurs la possibilité de projeter leur travail dans la durée. Depuis juillet 2019, neuf artistes, aut.eurs.rices et compagnies sont associé.e.s au théâtre pour 4 ans. Les Tanneurs soutiennent leur travail et produisent ou coproduisent leurs spectacles. Les artistes "habitent" le théâtre tout au long de ces 4 années et disposent de bureaux, de salles de réunion et de répétition pour concevoir et construire leurs projets. Le Théâtre propose également une résidence administrative de plus courte durée qui englobe la mise à disposition d'une infrastructure logistique adéquate et, dans la mesure du possible, un encadrement professionnel sur le plan artistique, financier, technique, promotionnel et administratif.

**Finalités de la résidence** : Participer à la professionnalisation du travail des compagnies accueillies et permettre la réalisation de leur travail dans des conditions optimales. Susciter la rencontre et l'échange des savoirs entre les différentes compagnies en résidence. Aider à la réalisation des projets des compagnies.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 4 saisons pour la résidence artistique ; 1 saison pour la résidence administrative.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 2 compagnonnages d'artistes dont au moins un) consacré à la danse pour la résidence artistique ; de 5 à 10 résidences artistiques par saison

**Aide apportée à l'artiste** : encadrement et une assistance professionnelle sur le plan artistique, financier, technique, promotionnel et administratif.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : apport du service technique et matériel du Théâtre

Mise à disposition d'un logement : non

**Apport financier** : non dans la cadre de la résidence administrative ; un apport pour les frais de création dans le cadre de la résidence artistique.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Pour la résidence artistique, la Compagnie et l'Artiste s'engagent

À réaliser au moins 3 créations et au moins 1 reprise et, dans la mesure de leurs possibilités, à participer aux activités créatrices et d'animation du Théâtre. Pour toutes les résidences artistiques et administratives, les artistes s'engagent à mentionner la résidence dans leurs outils de communication

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures

✉ Rue des Tanneurs 75-77- 1000 Bruxelles  
☎ 02 502 37 43  
✉ [info@lestanneurs.be](mailto:info@lestanneurs.be)  
@ <https://www.lestanneurs.be>

# Acte 2, Centre culturel de Huy

**CATÉGORIE** : danse

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes ayant déjà travaillé à la réalisation de deux pièces à caractère professionnel

**ORGANISATEUR** : Acte 2, Centre culturel de Huy

Le Centre culturel de l'Arrondissement de Huy est un opérateur culturel important sur le territoire communal et sur l'arrondissement de Huy-Waremme. En tant que Centre culturel régional, il développe ses actions dans le cadre du décret et offre notamment la possibilité de création. Dans ce cadre, il offre une résidence en recherche en danse.

**Finalités de la résidence** : permettre aux artistes de prendre possession d'un lieu pour travailler et être en recherche.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : variable avec un maximum de 4 à 6 semaines d'affilée

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : non limité

**Aide apportée à l'artiste** : régie en fonction des besoins, conseils artistiques, aides administratives, ...

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : mise à disposition d'une ancienne église, avec un équipement adapté à la demande (danse, lumière, son)

Mise à disposition d'un logement : oui

**Apport financier** : prise en charge des frais de déplacement

**Contrepartie demandée à l'artiste** : variable en fonction des besoins de l'artiste

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation

✉ Avenue Delchambre 7a- 4500 Huy  
① 085 21 12 06  
✉ info@ccah.be  
@ <https://www.acte2.be/>

# Latitude 50

**CATÉGORIE** : arts du cirque, de la rue et forain

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels. Cies professionnelles du secteur ainsi qu'artistes de disciplines dont le projet créatif a pour préoccupation majeure les arts du cirque ou de la rue.

**ORGANISATEUR** : Latitude 50

Aide et soutien à la création via la mise à disposition d'espaces de travail adaptés à la pratique des arts du cirque et de la rue. En parallèle, différents dispositifs d'aide à la création sont à activer en fonction des besoins de la compagnie.

Pôle des arts du cirque et de la rue et Centre scénique de la Fédération Wallonie-Bruxelles situé à Marchin, Latitude 50 programme chaque saison une quinzaine de spectacles, co-organise le festival Les Unes Fois d'un Soir à Huy et accueille une soixantaine de compagnies en résidence de création... Quelques 400 artistes passent ainsi par Marchin chaque année. Installé en milieu rural et riche de ses nombreuses collaborations, Latitude 50 articule fabrication et diffusion de spectacles et développe ainsi un lieu permanent de créativité, d'imagination et d'échanges, tant à l'attention du public que des professionnels de son secteur.

Latitude 50 propose 2 types de résidences de création :

- résidence de travail à la table : bibliothèque à disposition des compagnies désireuses d'alimenter leur création en approfondissant les questions liées à l'écriture, la dramaturgie ou la production.
- résidence de travail au plateau : dans la Salle ou dans le Cirque.

5 dispositifs d'aide à la création à activer en fonction des besoins de la compagnie :

- accompagnement à la préproduction,
- accompagnement à la structuration administrative,
- accompagnement aux usages numériques,
- aide à la réalisation de décors,
- Bourse écriture en campagne.

Modalités financières :

- Les espaces de travail et hébergements sont mis gratuitement à disposition. Les charges relatives au logement (consommation électricité, chauffage et eau) sont assurées par Latitude 50. Les frais de déplacements sont à charge de la compagnie.
- Les repas sont à la charge de la compagnie, une cuisine et du matériel sont mis à

En parallèle des résidences ordinaires, les accueils peuvent s'inscrire dans le cadre des collaborations suivantes :

- CircusNext : Nous accueillons les compagnies lauréates ou short-listées de la plateforme CircusNext. Crée en 2001, l'opération CircusNext, émanation de JTCE, est un dispositif d'accompagnement des jeunes créateurs dans le domaine des arts du cirque en Europe qui vise à soutenir l'émergence de nouvelles formes et écritures. Latitude 50 a intégré deux projets d'envergure soutenus par la Commission Européenne : CircusNextPlatForm et CircusNext+.
- Bourse Ecriture en Campagne : La bourse Ecriture en Campagne est une collaboration avec la SACD (France et Belgique), la SSA (Suisse) et La Chaufferie-Acte1. Elle permet aux artistes en résidence d'être conseillés et accompagnés dans leur démarche d'écriture par un auteur-expert extérieur au projet et de réfléchir à la structure narrative, à la dramaturgie et à tous les éléments créatifs qui donnent forme au spectacle. C'est une forme de laboratoire sur une création en cours ou à venir.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 ou 2 semaines, avec possibilité de cumuler plusieurs passages sur une saison/création.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 17

**Aide apportée à l'artiste** : Latitude 50 propose aux compagnies accueillies de faire une sortie de résidence ou de rencontrer la population locale du territoire.

Dans le premier cas, il s'agit d'une présentation d'étape de travail face à un public le vendredi à 11h30. Chaque présentation est suivie d'un temps d'échange guidé par la méthode Feedback.

Dans le second cas, plusieurs possibilités sont envisageables : rencontre de personnes-ressources en lien avec la thématique du spectacle, échange et rencontre avec des membres d'associations ou d'écoles de la région, etc

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Espaces de travail, logements, atelier de construction de décors, équipements techniques, fonds documentaire sur les arts du cirque et de la rue.

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Hébergement sur place en maison, appartements ou roulotte.

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	✓	coproductions
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	-	✓	En cas de 1ère partie ou accueil CircusNext
<b>frais de déplacement</b>	-	-	✓	accueil CircusNext
<b>bourse</b>	-	-	✓	Ecriture en Campagne

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Latitude 50 demande à chaque compagnie accueillie de mentionner le soutien de Latitude 50 sur ses différents outils de communication (logo + mention).

#### **MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Appel à candidatures annuel, lancé habituellement en novembre. Une partie de l'équipe de Latitude 50 se réunit et oriente ses choix sur base d'une grille de critères préétablis.

✉ Place de Grand-Marchin 3- 4570 Marchin  
☎ 085413718  
✉ [florence.godart@latitude50.be](mailto:florence.godart@latitude50.be)  
🌐 [www.latitude50.be](http://www.latitude50.be)

# L'ESpace CAR

**CATÉGORIE :** Arts de la Rue, du Cirque et Forains

**ARTISTES CONCERNÉS :** artistes professionnels et/ou émergents, belges et étrangers

**ORGANISATEUR :** Maison Culturelle d'Ath (MCA)

L'Espace CAR, Pôle de création Arts de la Rue de la MCA, est un lieu de création, de prospection et d'expérimentation pour les compagnies professionnelles et amateurs avertis. La MCA accueille et accompagne les artistes en résidence souhaitant développer ou revisiter leur projet dans des espaces adaptés (salle de répétition, in situ, lieu public...). Dans le cadre de sa mission, la MCA met à disposition des artistes et compagnies, son infrastructure, située au cœur de la Ville d'Ath, et les outils nécessaires et/ou disponibles. L'artiste ou la compagnie y trouve un entourage et de nouveaux développements possibles pour son projet de création, y bénéficie d'un soutien administratif, logistique, artistique et peut y présenter des étapes de travail. Ainsi présenter les premières de sa création lors du festival dédié à l'espace public : Sortilèges, Rue et Vous !

**Finalités de la résidence :** la création d'un spectacle en apportant un regard appuyé sur l'intégration du projet dans l'environnement urbain et son rapport en public.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** de 1 à 4 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 1 compagnie

**Aide apportée à l'artiste :** Accompagnement logistique, administratif, communication et artistique. Selon les souhaits et les besoins de la compagnie, l'équipe (ou les personnes-ressources associées) peut poser un regard, apporter un savoir-faire et assurer un accompagnement plus pointu : mise en scène, mise en espace, expertise technique, scénographie urbaine...Organisation de travail try out (Tout public, scolaire...). Invitation au festival «Sortilèges, Rue et Vous !», mise en relation avec d'autres lieux de création et organisateurs de festival.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** salle de travail (150m2, hauteur 6,5m), salle d'échauffement, lieu de stockage, et atelier, salle de travail à table, accès aux bureaux et outils administratifs, l'espace public athois et sites extérieurs fermés.

**Mise à disposition d'un logement :** oui, pour 6 à 8 personnes

**Apport financier :** Pré-achat

**Contrepartie demandée à l'artiste :** Présentation d'une étape de travail (selon l'avancement du projet), rencontre avec la population locale. Signaler le partenariat dans la communication de la compagnie.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature : les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

✉ Rue de France 20-22- 7800 Ath  
☎ 068 68 19 50  
✉ car@mcah.be  
@ <https://mcah.be/Sortileges/Arts-de-la-rue.html>

# La Roseraie-Artistes en résidence

**CATÉGORIE** : théâtre jeune public, arts du cirque, de la rue et forain

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

**ORGANISATEUR** : La Roseraie -Asbl Espace Cr  -action

La Roseraie est un lieu de cr  ation d  di   aux arts de la sc  ne et principalement au th  âtre jeune public, au th  âtre forain et de rue et au cirque. Gr  ce    son infrastructure (une quinzaine de salles), la Roseraie est aussi un espace propice aux rencontres, aux   changes et aux aventures collectives. La Roseraie, par ses r  sidences, soutient les artistes en leur proposant un ensemble de services en vue de les lib  rer des contraintes, leur permettant ainsi de cr  er en toute libert   et autonomie.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Dur  e de la r  sidence** : de 1 semaine    1 an

**Nombre de r  sidents pouvant   tre accueillis en m  me temps** : 13 groupes d'artistes

**Aide apport  e    l'artiste** : organisation de bancs d'essai et de filage public, organisation de premi  re, salle pour cr  ation lumi  re, soutien administratif, conception d'un dossier p  dagogique

**Mise    disposition de locaux/  quipement/documents** : oui

**Mise    disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demand  e    l'artiste** : mention du soutien

## MODALIT  S DE S  LECTION :

Sur appel    candidatures ou invitation. D  cision en novembre.

   Chauss  e d'Alsemberg 1299- 1180 Uccle  
   02 376 46 45  
   emma@roseraie.org  
   <https://roseraie.org/artistes-en-residence/>

# L'L, Chercher autrement en arts vivants

**CATÉGORIE** : cirque et arts forains, danse, théâtre

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, tous les artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : L'L | Chercher autrement en arts vivants

Le travail de recherche à L'L est un travail personnel qui s'effectue en solo, sauf exception. Cela signifie que l'artiste s'isole de ses semblables durant le temps des résidences. Une recherche à L'L se développe à son rythme, n'a pas de durée prédéfinie et peut se dérouler sur plusieurs années. La recherche se décline en un minimum de quatre résidences de travail de deux à trois semaines consécutives et sans interruption par année avec, entre elles, des périodes de jachère de 2 à 3 mois.

Un plateau est fourni pour travailler avec un strict minimum de matériel afin que le ou la chercheur.e ne se cache pas derrière la technique et réponde par lui ou elle-même aux questions liées à sa recherche. Chercher, selon L'L, étant " se déplacer" (de soi-même, de ses paradigmes, de ses cadres). L'L veille à proposer un espace de travail différent d'une résidence à l'autre, grâce à ses propres salles et à celles de ses nombreux partenaires belges et étrangers. Ces espaces sont entièrement et exclusivement mis à la disposition du ou de la chercheur.e, sans aucune interférence extérieure, afin que la personne en recherche s'y sente dans son intimité et totalement libre dans son travail.

**Finalité de la résidence** : Explorer et expérimenter à partir de la question générale de sa recherche de résidence en résidence sans aucune obligation de résultat

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : un minimum de 4 résidences de 12 jours par an sur une durée de minimum 3 ans

**Nombre de résidents pouvant être accueillis** : 5 dans des espaces différents puisque chaque artiste travaille obligatoirement seul

**Aide apportée à l'artiste** :

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Pour chaque résidence : un plateau nu, une bibliothèque, des personnes accompagnantes

**Mise à disposition d'un logement** : dans la maison des artistes si les partenaires comme L'L en ont ou si non nous louons des studios

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	✓	-	-	
<b>bourse</b>	✓	-	-	

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Nous ne demandons aucune contre-partie

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ chaussée de Wavre 132- 1050 Ixelles  
✉ [contact@lrecherche.be](mailto:contact@lrecherche.be)  
✉ [www.lrecherche.be](http://www.lrecherche.be)

# La Maison Folie

**CATÉGORIE :** arts de la scène

**ARTISTES CONCERNÉS :** professionnels belges et étrangers

**ORGANISATEUR :** manège de mons

Née dans le sillage de Lille 2004, Capitale européenne de la Culture, la Maison Folie prend ses quartiers dans une ancienne école gardienne et primaire. Le geste architectural de rénovation signé par l'atelier d'architectes Matador cultive « l'esthétique de la friche ». L'idée est de créer un espace pluridisciplinaire, en perpétuelle métamorphose, qui évolue au gré des projets, des artistes et du public qui la fréquentent. Un lieu chaleureux ouvert à tous, aux familles, aux jeunes, aux moins jeunes, qu'ils soient férus de culture et d'art ou néophytes curieux. La Maison Folie privilégie les projets émanant d'associations culturelles montoises et de la région et se veut un laboratoire, un lieu d'expérimentation culturelle où s'inventent de nouveaux rapports entre art et société.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** de 10 à 20 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** non communiqué – le nombre dépend du projet

**Aide apportée à l'artiste :** personnel technique et conseils/suivi

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** oui

**Mise à disposition d'un logement :** non

**Apport financier :** non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste :** non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation.

Par contre, la salle peut être louée pour les événements à tous et toutes.

✉ Rue des Arbalestriers 8- 7000 Mons  
✆ 065 39 98 00  
✉ public@surmars.be  
@ <https://surmars.be/lieu/la-maison-folie/>

# Résidence à la Raffinerie

**CATÉGORIE** : danse contemporaine

**ARTISTES CONCERNÉS** : professionnels belges et étrangers

**ORGANISATEUR** : Charleroi danse

Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Charleroi danse, en diversifiant ses missions, se présente comme le seul équipement qui réponde aux besoins de la danse actuelle. Il propose une programmation ambitieuse et internationale à travers ses saisons et ses événements.

La Raffinerie à Bruxelles est un lieu dédié prioritairement aux professionnels. On y retrouve 5 bureaux de production et de diffusion des compagnies de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des cours réguliers et workshops, des résidences de recherche et ouvertures de studio ainsi qu'une programmation spécifique.

**Finalités de la résidence** : création, tournées en Belgique et à l'étranger.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 6 mois mais variable selon le projet

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : aide à la diffusion et à la production, recherche de coproducteurs

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : bureau, infrastructure administrative, assistance technique, communication générale.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : coproduction

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Première ou exclusivité. Mise en avant de la résidence dans leur communication

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature. Deux fois par an, un comité interne se réunit et sélectionne les projets soutenus.

✉ Rue de Manchester 21-1080 Molenbeek-Saint-Jean  
☎ 071 50 92 87  
✉ vanessa@charleroi-danse.be  
@ <https://www.charleroi-danse.be/professionnels/>

# Résidence aux Ecuries

**CATÉGORIE** : danse contemporaine

**ARTISTES CONCERNÉS** : professionnels belges et étrangers

**ORGANISATEUR** : Charleroi danse

Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Charleroi danse, en diversifiant ses missions, se présente comme le seul équipement qui réponde aux besoins de la danse actuelle. Il propose une programmation ambitieuse et internationale à travers ses saisons et ses événements.

**Finalités de la résidence** : création, tournées en Belgique et à l'étranger.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 6 mois mais variable selon le projet

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : aide à la diffusion et à la production, recherche de coproducteurs

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : bureau, infrastructure administrative, assistance technique, communication générale.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : coproduction

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Première ou exclusivité. Mise en avant de la résidence dans leur communication

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature. Deux fois par an, un comité interne se réunit et sélectionne les projets soutenus.

- ✉ Boulevard Pierre Mayence 65c- 6000 Charleroi
- ☎ 071 50 92 87
- ✉ [vanessa@charleroi-danse.be](mailto:vanessa@charleroi-danse.be)
- ✉ <https://www.charleroi-danse.be/professionnels/>

# Centre culturel d'Engis

**CATÉGORIE** : arts de la scène et de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies dont le projet est en concordance avec les missions du centre culturel et des ateliers du Centre d'Expression et de Créativité

**ORGANISATEUR** : Centre culturel d'Engis

Plus de quarante ans qu'on crée, qu'on danse, qu'on chante, qu'on joue et qu'on s'épanouit au Centre culturel d'Engis ! Située en bord de Meuse, à Hermalle-sous-Huy (province de Liège), la structure dispose d'une salle de spectacle moderne équipée d'un gradin de 150 places. C'est dans ce cadre que le Centre culturel propose des résidences afin de permettre aux artistes de présenter leur travail ou une étape de celui-ci.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : à définir avec les résidents et en fonction des disponibilités

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : de 1 à 12 résidents

**Aide apportée à l'artiste** : Variable selon la convention entre le centre culturel et l'artiste.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : à définir avec les résidents (possibilité salle de spectacle, plateau, 2 locaux plus petits non équipés)

**Mise à disposition d'un logement** : accès à 5 gîtes de 2 à 3 personnes + 2 chambres chez l'habitant mis à disposition selon la convention avec les résidents

**Apport financier** : selon la convention

**Contrepartie demandée à l'artiste** : rencontrer les ateliers, échanger avec eux et selon convention, compensation des investissements du centre culturel par réduction du cachet.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures

✉ Rue du Pont 7- 4480 Hermalle-sous-Huy  
☎ 085 82 47 60  
✉ <http://www.ccengis.be/accueil>

# Foyer culturel de Saint-Ghislain

**CATÉGORIE** : théâtre

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies dont le projet est en équation avec les missions du centre culturel

**ORGANISATEUR** : Foyer culturel de Saint-Ghislain

Le Foyer culturel de Saint-Ghislain propose des résidences aux compagnies théâtrales dans le cadre de ses missions en tant que centre culturel de catégorie 1. L'objectif pour le Foyer est de soutenir les compagnies via la mise à disposition de son espace scénique et d'une aide technique et en personnel.

Il accueille deux types de résidences : une formule de « micro résidence » sur des périodes courtes (1 mois) permettant d'aboutir à une fin de création pour la compagnie ; et un partenariat sur une période longue

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 mois pour les micro-résidences ; variable pour les partenariats.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition de l'espace scénique, de la régie ainsi que du personnel technique. Aide à la création sonore et lumineuse, organisation de work in progress.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non mais possibilité d'intervention ponctuelle dans les frais de catering et/ou de scénographie, ainsi que de supports de communication.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : offrir une représentation.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation

✉ Grand Place 37- 7330 Saint-Ghislain

☎ 065 80 35 15

✉ [info@foyer-culturel-saint-ghislain.be](mailto:info@foyer-culturel-saint-ghislain.be)

✉ <http://foyer-culturel-saint-ghislain.be/>

# Centre culturel de Seraing

**CATÉGORIE** : musiques non classiques, théâtre

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies dont le projet est en équation avec les missions du centre culturel

**ORGANISATEUR** : Centre culturel de Seraing

Le Centre culturel de Seraing propose des résidences dans le cadre de ses missions en tant que centre culturel de catégorie 1. L'objectif pour le centre culturel est de soutenir la création via la mise à disposition de son espace scénique et d'une aide technique et en personnel.

**Finalités de la résidence** : concert, spectacle, tournée ....

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Modulable selon le projet (4 jours en moyenne)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition de l'espace scénique, de la régie ainsi que du personnel technique

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : négociable

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation

✉ Rue Renaud Strivay 44- 4100 Seraing  
☎ 04 337 54 54  
✉ <https://www.centrecultureldeseraing.be/>

# Ecrin, Centre culturel d'Eghezée

**CATÉGORIE** : arts de la scène

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies dont le projet est en équation avec les missions du centre culturel

**ORGANISATEUR** : Ecrin, Centre culturel d'Eghezée

L'Ecrin propose des résidences dans le cadre de ses missions en tant que centre culturel de catégorie 1. L'objectif pour le centre culturel est de soutenir la création via la mise à disposition de son espace scénique et d'une aide technique et en personnel.

**Finalités de la résidence** : concert, spectacle, tournée ....

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Modulable selon le projet

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 ou 1 groupe

**Aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition de l'espace scénique, de la régie ainsi que du personnel technique

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : Possibilité de prise en charge de la restauration pour les jours de représentation

**Contrepartie demandée à l'artiste** : une représentation gratuite

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

✉ Rue de la gare 3- 5310 Eghezée

☎ 081 51 06 36

✉ info@ecrin.be

@ <http://www.wordpress.ecrin.be/>

## Le boson

**CATÉGORIE** : théâtre, théâtre jeune public

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies dont le projet est en équation avec les missions du centre culturel

**ORGANISATEUR** : Le boson

Depuis 2014, le boson accueille des compagnies professionnelles en résidence en leur proposant non seulement un lieu de création mais aussi un accompagnement grâce au temps et à l'expérience. Le boson consacre une partie de sa saison à l'accueil et l'accompagnement des équipes artistiques en création. Pendant le temps de résidence, l'équipe du Boson reste attentif à l'évolution du travail et reste disponible pour toutes formes d'échanges avec l'équipe de création (informels pendant la pause déjeuner, sortie de résidence professionnelle ou publique,...). Le boson prévoit deux types de résidences : administrative pour les projets à long terme ; artistiques pour des projets plus courts.

### LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 semaine à plusieurs années consécutives selon le type de résidence (administrative ou artistique)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis**: une dizaine de projets par an

**Aide apportée à l'artiste** : mise à disposition d'une salle, d'un foyer et de matériel technique (sous supervision), soutien administratif, organisation d'une sortie pour confronter le travail réalisé avec un public, conseil et regard extérieur à la demande et selon les disponibilités.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : salle, matériel technique et le foyer

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Mention de la résidence sur les supports de communication.

### MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (publication en janvier 2021 pour les résidences de 1 à 2 semaines en avril, mai et juin).

✉ Chaussée de Boondael 361- 1050 Ixelles  
✉ [info@leboson.be](mailto:info@leboson.be)  
@ <http://www.leboson.be/fr/residencies/>

# La Fabrique de Théâtre

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : professionnels belges et étrangers

**ORGANISATEUR** : La Fabrique de Théâtre

L'une des principales missions de la Fabrique de Théâtre est le soutien à la création par le biais de résidences artistiques. Une période d'expérimentation est proposée aux artistes pour développer un projet dans des conditions propices à l'inspiration, en mettant de côté les préoccupations et l'environnement quotidien. Les compagnies bénéficient de l'expertise d'une équipe de professionnels et de divers soutiens administratifs et financiers pour le développement de leurs projets. 3 salles de répétition entièrement équipées sont mises à leur disposition dans un cadre de vie dynamique et bienveillant. L'objectif des résidences de création est d'offrir aux artistes les conditions idéales pour concrétiser leur projet théâtral ou artistique. La Fabrique de Théâtre est un lieu qui inspire à la réflexion sur les conditions de la création artistique. Si elles le souhaitent, les compagnies ont l'opportunité de présenter une partie de leur création devant un public lors d'une sortie de résidence, mais elles n'en ont aucune obligation.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 3 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : indéterminé pour le travail en journée mais uniquement 11 personnes peuvent loger.

**Aide apportée à l'artiste** : La Fabrique de Théâtre propose différents services en fonction du type de résidence :

- Aide technique: un régisseur collabore avec la compagnie ;
- Aide à la mise en scène/dramaturgie/regard extérieur ;
- Construction de décors en bois: la compagnie peut faire appel aux menuisiers de la Fabrique de Théâtre ;
- Aide à la conception de marionnettes: la compagnie peut faire appel à l'équipe pour créer/rénover ou esquisser des marionnettes et accessoires ;
- Création lumière: la compagnie peut bénéficier de l'expertise de l'équipe technique ;
- Conseil administratif : la compagnie peut être aidée dans la constitution de dossiers de subsides, dans l'établissement de budgets ou autres supports administratifs ;
- Soutien scénographique: la compagnie peut bénéficier de l'expertise de l'équipe.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** :

- 3 salles de répétitions ;
- Un studio d'enregistrement ;
- Un atelier de confection de marionnettes et accessoires ;
- Un espace bureau pour les artistes en résidence (connexion Wi-Fi, téléphone, photocopieuse, imprimante) ;
- Un atelier menuiserie pour la construction de décors en bois ;
- Une bibliothèque des arts du spectacle de plus de 10.000 ouvrages et de nombreuses revues théâtrales.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : rémunération journalière aux artistes de la Fédération dont les projets ne sont pas subsidiés

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Les artistes s'engagent, en signant une convention, à mentionner le soutien de la Fabrique de Théâtre et à afficher son logo dans les communications développées lors de la résidence.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (deux appels par an)

✉ Rue de l'Industrie 128- 7080 La Louvière  
☎ 065 61 34 60  
✉ <https://www.lafabrique.be/candidatures>

# Espace Catastrophe

**CATÉGORIE** : art du cirque

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes inscrit sur la plateforme MyCata

**ORGANISATEUR** : Les 8 Résidences Espace Catastrophe

Lieu d'incubation dédié aux pratiques circassiennes contemporaines, l'Espace Catastrophe agit au cœur de la création, en accompagnant les Artistes au plus près de leurs explorations. Il propose un plongeon, en toute confiance, dans les alambics de cet art multiple, en exploration continue.

Pour répondre aux défis de la création circassienne en plein mouvement, à la recherche d'un langage singulier à chaque projet et exigeant des moyens de création spécifiques, Espace Catastrophe se veut au quotidien aux côtés des artistes et des compagnies et propose un large éventail de dispositifs d'accompagnements, personnalisés et adaptés aux nécessités. Parmis ces dispositifs, plusieurs résidences différentes : Résidences d'Hiver, Résidences de printemps, EX-perimentation, Résidences de fin de saison, Studio's à Gogo, 8 super résidences, les 3 résidences et, exceptionnellement pour soutenir les compagnies face à la crise Covid, des résidences Last Minutes et des Super Résidences.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : variable selon le type de résidence.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : variable selon le type de résidence : d'une simple mise à disposition d'un espace à un suivi à la carte

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : oui, le Kot & JardinS (p'tit coin de paradis situé juste en face de l'Espace Catastrophe)

**Apport financier** : des bourses à la création de 3000 euros sont disponibles sur candidatures (voir le planning)

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel et proposition de candidatures (le planning est disponible sur le site à l'adresse

[https://catastrophe.be/pdf/2020-2021/\[26S\]\\_Ech%C3%A9ancier-A&C.pdf](https://catastrophe.be/pdf/2020-2021/[26S]_Ech%C3%A9ancier-A&C.pdf)

Attention: Pour connaître la marche à suivre, il est impératif de s'inscrire à la plateforme de gestion MY CATA

- ✉ Rue de la Glacière 18- 1060 Saint-Gilles
- ☎ 02 538 12 02
- ✉ [espace@catastrophe.be](mailto:espace@catastrophe.be)
- ✉ <https://espace.catastrophe.be/a-propos/>

# Le BAMP

**CATÉGORIE** : arts de la scène - performance

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies professionnelles ne disposant pas d'une aide structurelle (convention)

**ORGANISATEUR** : Le BAMP

Le BAMP est un centre de résidence artistique et de création situé à Schaerbeek (Bruxelles), un espace d'échanges où les techniques se croisent et se rencontrent, un espace propice au décloisonnement des différents secteurs de la création artistique, un espace de vie partagé.

Le BAMP dispose de deux studios de répétition, d'un appartement et propose plusieurs axes d'activités. BAMP PROD, BAMP WORK et LIVE BAMP sont 3 axes qui proposent différents soutiens à l'élaboration de projets artistiques. Notre travail est un itinéraire qui conduit à trouver des réponses adéquates à chaque projet.

Les activités d'accueil en résidences artistiques et administratives côtoient des programmes d'accompagnement et des événements destinés au grand public comme aux professionnel.le.s (LookIN'OUT et LIVE BAMP).

Le BAMP met à disposition des espaces, mais aussi des moyens humains, relationnels, matériels et techniques (Voir [Fiche Technique](#))

Le BAMP lance également chaque année 1 appel à résidence de création et 2 appels à résidence d'écriture par an.

Le BAMP accueille chaque année près de 140 projets, artistes ou compagnies, que ce soit pour quelques jours ou plusieurs semaines, en résidence de création.

Plus que jamais, il nous incombe de réfléchir, travailler et proposer des solutions pour pallier aux manques et aux besoins que rencontrent les compagnies durant leur processus de création.

**Finalités de la résidence** : Possibilité de présentation d'étape de travail ou de sortie de résidence, l'idée étant de donner la priorité à des créations qui ont l'intention de voir le jour et d'aboutir.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Maximum 4 semaines par projet, possibilité d'étaler ces 4 semaines sur plusieurs périodes

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : aucune restriction

**Aide apportée à l'artiste** : Des temps de rencontres sont organisés permettant aux artistes de confronter le spectacle en création avec différents publics (professionnel ou non), accompagnement à la structuration administrative (sur demande).

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : 2 Studios -1 appartement, possibilité de prêt de matériel son et éclairage.

**Mise à disposition d'un logement** : Oui (sur demande avec participation financière).

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Participation à certaines charges, mention du support dans toutes les communications liées au projet concerné.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Avenue Sleenckx 37- 1030 Schaerbeek  
✉ [info@lebamp.com](mailto:info@lebamp.com)  
@ [www.lebamp.com](http://www.lebamp.com)

# Atelier R

**CATÉGORIE** : arts de la scène

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes ne disposant pas d'une aide structurelle

**ORGANISATEUR** : Atelier R

Chaque année fin du mois de janvier, l'atelier R lance un appel à projet toutes pour mettre à disposition ses locaux pour des artistes/projets artistiques professionnels à destination du public, et ne bénéficiant pas d'une subvention. L'objectif de l'Atelier R : contribuer avec nos moyens à l'épanouissement et à la diversité culturelle à Bruxelles.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 5 à 10 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 12

**Aide apportée à l'artiste** : non, mise à disposition de l'espace

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : l'espace de travail et l'ensemble de l'infrastructure

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (fin janvier)

✉ Rue Renkin 46- 1030 Schaerbeek

✉ info@atelierR.be

@ <http://www.atelierr.be/>

# Claquettes Club

**CATÉGORIE** : danses claquettes

**ARTISTES CONCERNÉS** : professionnels et amateurs

**ORGANISATEUR** : Tap Liège asbl

Tap Liège asbl propose, parmi son ensemble d'activités, des résidences sur mesure, ouvertes à des compagnies nationales ou internationales, professionnelles et/ou amateurs.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : variable

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 compagnie

**Aide apportée à l'artiste** : espace de travail adéquat et possibilité d'accompagnement professionnel à la création

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : studio de danse (120m<sup>2</sup>, sol flottant chêne massif), matériel son et lumière.

**Mise à disposition d'un logement** : oui (8 personnes maximum)

**Apport financier** : prise en charge partielle de la restauration et prise en charge des frais de déplacements à discuter

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Spectacle de sortie de résidence. Éventuellement : autoriser l'accès au public à certaines répétitions et organisation d'un stage

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et éventuellement sur proposition de candidature.

✉ Rue Belvaux 16- 4030 Grivegnée  
☎ 0472 105 419  
✉ [tapliege@gmail.com](mailto:tapliege@gmail.com)  
✉ <http://www.claquettesclub.be>

# GINcubator

**CATÉGORIE** : arts vivants

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents en arts vivants

**ORGANISATEUR** : GARAGE29

Le GIN s'intéresse à l'émergence du projet de l'artiste. Pris comme un prétexte de recherche, le projet est questionné, mis à l'épreuve, exploré sous diverses formes à travers la rencontre avec d'autres artistes, des professionnels des arts vivants ou le public. Ces rencontres sont discutées en amont, organisées au cas par cas, au fil des avec des structures, telles que les écoles d'arts, les théâtres, les festivals. Dans un sens plus large et à travers ses propositions, le GIN réfléchit aux conditions de l'émergence des idées scéniques.

Le GIN se donne comme mission de créer et développer les conditions de l'erreur, du hasard ou du malentendu considérés comme fondamentaux dans la recherche, en bousculant les cadres classiques de travail en résidence. Le processus est divisé en 3 temps : 1 semaine d'écriture, 2 semaines de recherche, 1 semaine d'expérimentation avec le public et dans le cadre du OFFestival.

- **La résidence d'écriture** est un moment de questionnement et confrontation verbale. Cette résidence a lieu souvent au début du processus. Il s'agit de questionner la dramaturgie du projet, les possibles écritures autour de sa thématique, les moyens techniques nécessaires à sa réalisation,... A cette occasion, le projet peut devenir le prétexte d'une rencontre avec des artistes du monde de l'écriture. L'idée est de mettre en commun la diversité des outils et techniques d'écriture et ainsi de questionner le format du projet dès ses prémices de recherche.
- **Le workshop** utilisera le groupe et la diversité des points de vue sur sa proposition afin d'aboutir à une présentation le dernier jour devant un public averti. L'idée est ici de miser sur l'effet du temps passé ensemble à chercher qui finit par en rendre visible le résultat.
- **La co-résidence** est une co-habitation, ou co-working de deux ou plusieurs artistes travaillant leurs projets individuels en même temps dans le studio.
- **La résidence chez l'habitant** permet de tisser des liens entre la création artistique et la vie quotidienne en proposant aux voisins et habitants de Schaerbeek d'accueillir un artiste en résidence. L'idée est ici de profiter d'un autre cadre de travail, tout en partageant l'espace de vie et le quotidien des habitants.
- **La résidence ouverte**, généralement en fin de processus, est une semaine qui, fort des expérimentations faites jusque là, réfléchit à comment accueillir et impliquer le public à expérimenter avec l'artiste.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 4 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 projet par semaine

**Aide apportée à l'artiste** : En plus du programme, le GIN peut conseiller les artistes sur les aides financières. Il les met aussi en lien avec des partenaires adéquats afin de faciliter le démarrage d'une production.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : 1 studio, équipé d'un tapis de danse et système son

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Participation sur le temps du OFFestival à certaines activités de médiation avec les publics. Dans certains cas, participation, en tant que regard extérieur ou explorateur, à des projets des autres artistes du Gincubator.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

Rue de Moerkerke 29- 1030 Schaerbeek  
 contact@garage29-offestival.be  
 @ [http://www.garage29-offestival.be/web/?page\\_id=2794](http://www.garage29-offestival.be/web/?page_id=2794)

# Centre culturel du Brabant wallon, Foyer populaire

**CATÉGORIE** : art du cirque, de rue, forain, jeune public (scolaire), marionnettes

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et étrangers

**ORGANISATEUR** : Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)

Depuis 2012, le CCBW met à disposition le Foyer populaire, un espace de travail prioritairement réservé aux disciplines que le Centre culturel du Brabant wallon développe dans ses projets, à savoir le cirque, les arts de rue, les arts forains, le jeune public (spectacles créés pour le scolaire) et les marionnettes. Le Foyer populaire permet aux artistes de prendre possession d'un lieu pour travailler et de disposer de temps pour inventer et innover, qu'il s'agisse d'écriture et de recherche pour une création future, de répétition pour une création en cours, de reprise ou de réadaptation,... La rénovation du Foyer populaire, qui devrait débuter en 2022, permettra un accueil encore plus confortable, dans des infrastructures de qualité.

Le Foyer populaire encourage aussi le travail de médiation culturelle et l'implication des artistes dans tout ce qui fait lien avec la population.

De manière plus large, le CCBW soutient la production de spectacles de différentes manières :

- La coproduction prévoit une aide financière sans retour ou sur investissement, un appui administratif, en matériel et en ressources humaines (hors régie), ainsi qu'un soutien au niveau de la communication ;
- L'aide à la création octroie un appui financier sans retour, une aide technique et des conseils en communication, administration et logistique ;
- La mise à disposition simple et le tissu culturel local prévoient une disponibilité au conseil.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : variable avec un maximum de 4 semaines, en période continue ou scindée

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : une compagnie à la fois, max. 20 personnes

**Aide apportée à l'artiste** : possibilité, au cas par cas, d'achats de spectacle

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Mise à disposition du Foyer populaire/Espace d'invention (280m<sup>2</sup> de plancher au sol: 14m x20m de plancher et 10m de hauteur) et d'une cuisine commune. La salle est équipée d'une prise de 63 ampères et dispose (sur demande préalable et sous réserve de la disponibilité) d'une petite sonorisation, de quelques spots leds et d'une boîte noire. Mise à disposition de ressources documentaires

**Mise à disposition d'un logement** : non mais possibilité de renseignement par la CCBW sur les gîtes, auberges de jeunesse, etc. à proximité

**Apport financier** : possibilités d'une aide à la production et/ou à la création

**Contrepartie demandée à l'artiste** : En accord avec les artistes, le CCBW proposera à ses partenaires et à ses publics (scolaires, associatifs, habitants) une présentation du travail réalisé au cours de la résidence afin d'encourager l'échange et la discussion. Ces présentations publiques des travaux réalisés au cours de la résidence ne font l'objet d'aucune rémunération. En contrepartie de la gratuité offerte durant la résidence, le CCBW bénéficie d'une remise de 10% sur le prix de vente du spectacle créé pour chaque semaine de résidence effectuée, à valoir sur une représentation publique qu'achèterait éventuellement le CCBW ou l'un de ses partenaires.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures. La commission de sélection se réunit 3 fois par an et statue sur les artistes accueillis au trimestre suivant.

✉ Rue Belotte 3- 1490 Court-St-Etienne  
☎ 010 62 10 41  
✉ [residence@ccbw.be](mailto:residence@ccbw.be)  
@ <https://www.ccbw.be/espace-pro-artistes/>

# Centre culturel de Braine-l'Alleud

**CATÉGORIE** : musique, théâtre, arts du cirque et de la rue, danse

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

**ORGANISATEUR** : Centre culturel de Braine-l'Alleud

Le Centre culturel de Braine-l'Alleud propose des résidences dans le cadre de ses missions. L'objectif pour le centre culturel est de permettre aux compagnies de finaliser leurs créations, notamment en proposant un banc d'essai avant diffusion.

L'aide consiste en une mise à disposition d'un espace de création, mais également en une aide technique, administrative et en personnel.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 jour à 1 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Un projet

**Aide apportée à l'artiste** : Outre les salles, l'équipe du Centre culturel est également disponible pour les conseils.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : 2 salles de spectacle

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : A convenir d'un commun accord

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue Jules Hans 4- 1420 Braine-l'Alleud  
① 02 384 59 62  
✉ info@braineulture.be  
@ <https://www.braineulture.be/>

# Fisequinoxe-Résidence au Château de Fisenne

**CATÉGORIE** : théâtre, danse, musique, contes, art de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes dont le projet est en lien avec la fête Fisequinoxe

**ORGANISATEUR** : Pierre d'Angle asbl

Pierre d'Angle asbl oeuvre sur le site du château-ferme de Fisenne pour un accueil participatif : les différents logements, les potagers et vergers, la boulangerie sont autant de vecteurs qui contribuent à créer du lien et insérer des personnes en projet de construction de leur vie. La ferme-château de Fisenne est un patrimoine historique exceptionnel mis à disposition d'initiatives artisanales et artistiques. Sa vocation d'accueil lui donne un impact culturel local et international.

C'est dans ce cadre que, chaque année, le 4ème samedi du mois de septembre, l'asbl propose la fête Fisequinoxe, une occasion de rapprocher le monde artistique et le public autrement. et de présenter les résultats des résidences organisées pendant toute l'année.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 5 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Une vingtaine

**Aide apportée à l'artiste** : un soutien moral, la beauté du lieu, un feed-back et un public test à la demande

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** :

- Salle polyvalente/sol béton lissé (8x12m)/Piano à queue/ scène 2x3m/spots scène/Chauffage au pellet
- Grange/Plancher bois (13x20m) (uniquement de mai à septembre)
- Planchers Donjon (11x7m) (uniquement de mai à septembre)
- Chapelle pour musique vocale ou instrumentale adaptée (sous conditions de la fabrique d'église)
- Jardins

**Mise à disposition d'un logement** : formule « débrouille » en dortoir ou camping, sans aucun frais (sauf pellets en hiver), formule « rustique » plus confort à 10euros par personne, formule « cossue » en chambres d'hôtes via location au château

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Participation à la fête Fisequinoxe

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

 Rue du Château 2- 6997 Erezée

 086 47 70 55

 pierre.angle@skynet.be

@ <http://www.fisequinoxe.sitew.be/>

# Workspacebrussels

**CATÉGORIE** : arts de la scène

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

**ORGANISATEUR** : Workspacebrussels

Workspacebrussels est un laboratoire de développement dans les arts du spectacle, centré sur la recherche, l'expérimentation et la création. Workspacebrussels s'intéresse particulièrement aux nouvelles formes, aux croisements inattendus entre les genres, aux nouveaux langages artistiques et aux façons différentes de travailler. Chaque année, 50 créateurs et collectifs bénéficient des services offerts : un espace studio, des échanges, des retours d'expérience et, pour plusieurs d'entre eux, un soutien financier ou administratif.

Workspacebrussels propose de chercher avec les artistes le bon espace et la bonne période. Grâce aux partenaires, un large éventail d'espaces est proposé : le Kaaitheater Arts Center, les Brigitines Arts Center for Movement, les compagnies de danse Rosas et Ultima Vez.

**Deux types de résidences sont possibles :**

Les résidences en atelier pour l'écriture, la recherche, l'échange, les rencontres, un groupe de lecture

Les résidences en studio pour la recherche ou la création au sol

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 2 semaines entre mars et août pour une résidence en studio ; de 2 à 6 semaines entre mai et août pour une résidence en atelier

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : un soutien financier ou administratif possible

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : les studios ne sont pas équipés techniquement et aucun support technique n'est inclus. Dans la mesure du possible, Workspacebrussels peut fournir du matériel technique de base, tel qu'un système audio, un micro, un projecteur,...

**Mise à disposition d'un logement** :

- Pour une résidence en atelier: 1 chambre avec deux lits simples
- Pour une résidence en studio: uniquement pour les résidents non belges, max. 4 personnes

**Apport financier** : possibilités mais conditions non communiquées

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures (deux fois par an)

✉ Rue Notre-Dame du Sommeil 83  
- 1000 Bruxelles  
☎ 02 502 11 25  
✉ info@workspacebrussels.be  
@ <https://www.workspacebrussels.be/en/apply-for-residency>

# Wolubilis

**CATÉGORIE** : arts du cirque, de la rue et théâtre jeune public

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies et artistes dont le projet est en lien avec les missions du centre culturel

**ORGANISATEUR** : Wolubilis

Créer, c'est questionner notre monde. Wolubilis accompagne de nombreux artistes dans leur processus de création, en mettant à disposition des espaces multifonctionnels selon les besoins et les disponibilités.

Dans le cadre des résidences artistiques, le Centre culturel Wolubilis accompagne les compagnies et les artistes, à chaque étape, dans leurs aventures de création. L'idée étant de partager les points de vues et les ressentis, et ainsi avancer dans la création du spectacle. Ce suivi est proposé tout au long de la résidence, via des étapes de visionnement et des moments d'échanges et d'analyse conjointe.

Initialement uniquement organisées à la Bissectine, les résidences d'artistes se donnent également au Studio et au Local Théâtre.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : non communiqué

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Outre les locaux, le centre culturel propose un suivi et une aide à chaque étape de la création du spectacle.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Bissectine, Studio et Local Théâtre

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Cours Paul-Henri Spaak 1  
- 1200 Woluwe-Saint-Lambert  
☎ 02 761 60 30  
✉ [info@wolubilis.be](mailto:info@wolubilis.be)  
@ <https://www.wolubilis.be/residence-dartistes/>

# Résidence à Chassepierre

**CATÉGORIE** : arts du cirque et de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : compagnies professionnelles des arts du cirque et de la rue

**ORGANISATEUR** : Fête des Artistes de Chassepierre

Chassepierre accueille des compagnies en résidence artistique, selon des formes adaptées à chacune. En accord avec l'éthique du Festival, ces résidences permettent aux équipes de s'inscrire dans un contexte géographique et social (le milieu rural), offrent des moments privilégiés de partage avec des compagnies qui vont à la rencontre d'espaces de vie et de leurs habitants, pour expérimenter, répéter, ressentir, échanger et peaufiner leurs créations... La résidence s'accompagne également d'un soutien à la production (analyse de la faisabilité du projet, informations institutionnelles, conseils pour la rédaction d'un dossier, organisation, promotion...). Dans le village de Chassepierre, un ancien hangar accueille les artistes en résidence de création dans un cadre champêtre et au calme. Mais, il est aussi possible de travailler à l'extérieur : dans les champs, les rues ou sur la Semois.

Lors de leur passage à Chassepierre, les compagnies consacrent un peu de temps à la rencontre des habitants du coin pour intégrer le projet à la vie locale, créant ainsi un échange.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : au cas par cas, avec un minimum de 5 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : mise à disposition du lieu et aide à la production

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Si l'entrepôt se révèle nécessaire, il possède une superficie de 600m2 avec une hauteur de 8.4 mètres/ un sol en béton/ des toilettes/ une salle de réunion et un système son. Il est aussi possible d'accueillir des compagnies avec des chapiteaux

**Mise à disposition d'un logement** : non communiqué

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue Sainte-Anne 1b- 6820 Florenville  
① 061 31 45 68  
✉ [lofficiel@chassepierre.be](mailto:lofficiel@chassepierre.be)  
@ <https://www.chassepierre.be/fr/page/residence>

# L'allumette

**CATÉGORIE** : cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes, émergents, tous les artistes professionnels. Cet appel à résidence s'adresse à des petites équipes (4 pers. Max.) qui œuvrent dans le théâtre, le cirque, la musique ou pluridisciplinaires...

**ORGANISATEUR** : L'allumette

L'ALLUMETTE, lieu de résidence de la Cie des Six Faux Nez, a pour objectif de promouvoir les projets d'art de la scène professionnels en milieu rural. Nous pensons qu'une création artistique doit se faire loin des turpitudes de la vie, dans un endroit retranché où les actions sont concentrées sur le projet en questionnement. L'allumette est construite en matériaux naturels et sains pour les hommes et l'environnement (bois, terre, paille, chaux) et est passive (basse consommation d'énergie). Elle est située en pleine campagne dans un endroit idyllique avec une superbe vue sur les Ardennes belges. Luxe, calme et volupté y règnent en maître. L'appel à résidences 2021 de l'Allumette comprend quatre périodes. Elles durent 2 semaines chacune. L'allumette privilégiera 4 projets pertinents dans 4 disciplines distinctes. Elle aidera les équipes à se questionner autour de ce projet et à le finaliser. Une aide à l'écriture, à la mise en scène et/ou à la scénographie seront proposées par les professionnels de l'association.

**Finalités de la résidence** : La finalité sera une représentation lors du festival « L'Allumette en fête ».

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 2 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4 artistes

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	✓	-	-	Défraiement lors du festival.
bourse	-	✓	-	

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui (une salle équipée, etc...)

**Mise à disposition d'un logement** : oui (une chambre, des caravanes...)

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** :

- Aide à la mise en scène 6h max.
- Aide à l'écriture 6h max.
- Aide à la scénographie 6h max.
- Ou à la carte 18h max.
- Une représentation défrayée lors du festival ; 29, 30 et 31 juillet.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Une représentation défrayée lors du festival « L'Allumette en fête », après la décision bienveillante des programmeurs du dit festival.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel  
Condition de participation sur [www.lallumette.net](http://www.lallumette.net)

4A rue Haute- 5560 Mesnil-Eglise  
 0470 50 13 02  
 [residence@lallumette.net](mailto:residence@lallumette.net)  
 [www.lallumette.net](http://www.lallumette.net)

# Centre culturel d'Amay

**CATÉGORIE** : Arts de la scène et/ou de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique, Artistes amateurs

**ORGANISATEUR** : Centre culturel d'Amay

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Soutenir les artistes dans leur processus de création ou durant leur répétition

Situé dans un ancien cinéma, le Centre culturel est composé d'une équipe pluridisciplinaire au service des artistes (réalisateurs, infographiste, ...).

Il possède différentes salles pouvant accueillir diverses disciplines :

- La salle 1 : 200 places assises. La salle polyvalente par excellence, celle des spectacles, des concerts, du cinéma et des répétitions (entre autres). Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite par le biais d'un monte-escaliers ;
- La salle 2 : 115 places assises en gradins. On y donne des conférences, des séminaires et des projections plus confidentielles, par exemple ;
- La salle 3 : 80 places debout, 70 places assises. La salle des concerts intimistes, des spectacles de marionnettes, des contes, ... ;
- Le hall : L'espace des expos, des apéros et des rencontres d'avant-spectacle (et même d'après) ;
- La salle de réunion : son nom parle pour elle (elle dispose d'une kitchenette)

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : non communiqué

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ Rue Entre-deux-Tours, 3- 4540 Amay  
☎ 085 31 24 46  
✉ [info@ccamay.be](mailto:info@ccamay.be)  
@ <http://www.ccamay.be>

# Atrium57 - Centre culturel de Gembloux

**CATÉGORIE** : Arts de la scène et/ou de la rue (cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, musique)

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, artistes locaux

**ORGANISATEUR** : Atrium57 - Centre culturel de Gembloux

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Offrir aux résidents un espace, un regard neuf, un temps de recul, de réflexion, de rencontre, de création ou de finition... Une parenthèse à définir ensemble !

Depuis 2019, l'Atrium57 - Centre culturel de Gembloux bénéficie d'une reconnaissance spécialisée en diffusion des arts de la scène. Au-delà du soutien évident que les accueils en résidence apportent à la création scénique, ceux-ci sont perçus par les travailleurs de l'Atrium57 comme de véritables moments à valeur humaine, de rencontre et de médiation, où les équipes professionnelles du centre culturel et du groupe artistique peuvent prendre le temps d'apprendre à se connaître, de comprendre leurs réalités et enjeux de terrain mutuels. Par ailleurs, l'invitation à la diversité des projets accueillis en ses murs permet d'enrichir le champ des possibles et des imaginaires cultivés à l'Atrium57.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Variable (généralement 1 à 2 semaines)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 compagnie ou groupe artistique

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui (Grande salle de spectacle, équipement technique et régisseur (si faisabilité agenda), loges. Salle de réunion disponible pour du travail à table)

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Possibilité d'organiser un banc d'essai pour le jeune public, de mettre les artistes en lien avec un/des enseignant(s) ou encore une association du territoire pertinente au projet scénique

**Contrepartie demandée à l'artiste** : La part de bénéfice symbolique obtenue par l'Atrium57 sera déterminée au cas par cas (en fonction du stade d'avancement du projet et la finalité de la résidence) et figurera dans la convention conclue avec les résidents : ateliers de médiation, workshop, cachet réduit sur l'achat d'une représentation, lien avec un travail culturel effectué sur le territoire...

Au minimum : mention de l'Atrium57 - Centre culturel de Gembloux dans la communication du spectacle.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

Une charte d'intentions vis-à-vis des accueils en résidence artistique à l'Atrium57 a été diffusée en 2021 auprès des fédérations professionnelles et est accessible sur le site de l'Atrium57 ([www.atrium57.be](http://www.atrium57.be)) L'équipe de programmation de l'Atrium57 et son Conseil d'Orientation se réservent le droit et la liberté du choix final des résidences parmi les artistes leur ayant fait parvenir une demande. Une série de critères ont toutefois été établis et listés dans la charte afin de garantir la pertinence et l'impartialité dans cette sélection. Les artistes sont invités à prendre contact avec l'Atrium57 à tout moment de l'année pour présenter leur projet, en mettant en évidence autant que possible les critères en lien avec la charte.

✉ Rue du Moulin, 57- 5030 Gembloux  
① 081 61 38 38  
✉ [programmation@atrium57.be](mailto:programmation@atrium57.be)

# Le Vaisseau - Lieu de fabrique

**CATÉGORIE** : Arts de la scène et/ou de la rue (cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre)

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, artistes locaux, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR** : Cie PASSEURS DE REVES

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Concevoir et réaliser des éléments de scénographie en lien avec l'écriture et la dramaturgie du projet.

Le lieu de fabrique LE VASSEAU est dédié prioritairement aux artistes et compagnies professionnelles en arts de la scène -théâtre en salle, art de la rue, art forain, cirque, conte, danse de la FWB et leur propose :

- un accompagnement professionnel artistique et technique à l'écoute de leur projet ou de leur recherche scénographique ;
- une pratique d'accompagnement spécifique qui permet à l'artiste de faire aboutir son projet de manière autonome et maîtrisée et qui peut être sollicitée tout au long du processus de création, tant en phase de recherche qu'en phase de conception ou de construction ;
- un atelier mutualisé, aménagé et outillé pour le travail du métal, du bois, du textile, de l'impression en sérigraphie ;
- un espace ouvert propice à la transmission, la rencontre, l'échange de compétences et de savoir-faire, la recherche et l'expérimentation.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : variable en fonction du planning spécifique à la création

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : une équipe d'un même projet

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui (atelier outillé)

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non communiqué

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : logo du Vaisseau dans les documents de promotion. Participation forfaitaire aux frais : 10 € /jour

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ 162, rue J. Wauters – 7972 Quevaucamps  
①  
✉ [nadiavermeulen@passeursdereves.be](mailto:nadiavermeulen@passeursdereves.be)  
🌐 <https://levaisseau.be/>

# LOFT58

**CATÉGORIE** : Arts de la scène et/ou de la rue (théâtre, musique)

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique - La scène est ouverte aux étudiant(e)s de l'institution mais également et aux artistes de la Communauté française (Alumni ou non)

**ORGANISATEUR** : IHECS

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Promouvoir les artistes émergents

Rebaptisée LOFT 58, la cafétéria des étudiants de l'IHECS a été complètement relookée en 2018 en vue d'accueillir des résidences d'artistes et des productions culturelles.

Si plusieurs artistes s'y sont déjà produits, aucune programmation n'avait encore été proposée. Aujourd'hui, c'est chose faite puisque les premiers talents sont annoncés. En dehors d'une programmation qui se veut des plus électriques (stand-up, concerts, représentations théâtrales,...) des résidences d'artistes sont organisées pendant les vacances académiques.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de quelques jours à deux semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : De 1 à 10

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - matériel sonorisation et loge

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Oui, la communication est prévue pour promouvoir l'événement via les canaux habituels de communication de l'IHECS (mailing, réseaux sociaux, site internet)

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Nous demander une prestation durant l'année académique.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel.

✉ 58-60 rue de l'Etuve – 1000 Bruxelles  
☎ 0493505278  
🌐 <https://www.ihecs.be/fr/actualite/loft-58-nouvel-espace-culturel-au-coeur-capitale>

# Cirqu'Conflex : résidences artistiques

**CATÉGORIE** : Arts de la scène et/ou de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels - Artistes qui peuvent réaliser leur résidence par l'intermédiaire d'une asbl (convention).

**ORGANISATEUR** : Cirqu'Conflex Asbl

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Soutenir les artistes professionnel·le·s et permettre leur mise en relation avec des publics amateurs. En tant qu'opérateur culturel, Cirqu'Conflex accueille régulièrement des artistes professionnel·le·s et compagnies en résidences. Il s'agit d'un échange de services. Pour ces artistes, les résidences sont des opportunités de disposer d'un espace adapté dans lequel expérimenter, créer et répéter une œuvre. Pour Cirqu'Conflex, elles représentent un moyen de soutenir le secteur et de permettre aux publics, amateurs et pros, de rencontrer ces artistes, de questionner leurs créations, de s'engager dans un processus de médiation artistique. La médiation artistique est un dispositif pédagogique qui a pour objectif de permettre à des publics de découvrir et de s'approprier des œuvres artistiques.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Les résidences se déroulent en journée du lundi au vendredi, en période scolaire ou durant les vacances.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 groupe/1 cie pour un maximum de 12 personnes

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** :

Trois salles peuvent être mises à disposition :

- Salle jonglerie : +/- 141,5 m<sup>2</sup>, tapis de danse, 6 m de miroirs amovibles.
- Salle trapèze : +/- 65,5 m<sup>2</sup>, 4,5 m<sup>2</sup> de hauteur, tumbling et plusieurs agrès aériens.
- Salle percussion : +/- 59,5 m<sup>2</sup>.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : à discuter

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Échange participatif à destination des publics de l'association : banc d'essai, animation d'une activité (workshop, initiation...), intégration des publics dans le processus créatif...

Mentionner sur leurs dossiers le fait d'avoir réalisé une résidence à Cirqu'Conflex.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année :

Convention de partenariat entre Cirqu'Conflex et l'asbl/association par laquelle les artistes réalisent leur résidence.  
CV des artistes.

Description du projet sous forme libre (texte, vidéo...).

Remplissage d'une fiche d'inscription de Cirqu'Conflex.

Rue Rossini 16 – 1070 Bruxelles  
 025203117  
 [info@cirqu-conflex.be](mailto:info@cirqu-conflex.be)  
 [www.cirqu-conflex.be](http://www.cirqu-conflex.be)

# Résidences d'artistes au Centre Culturel de Jette

**CATÉGORIE** : Arts de la scène et/ou de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Centre Culturel de Jette

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Le Centre Culturel de Jette propose trois semaines de résidence dans sa salle de spectacle : la semaine du 20/12/21 au 24/12/21, la semaine du 28/02/22 au 04/03/22 et la semaine du 04/04/22 au 08/04/22.

- Un espace équipé et dédié à tous les arts de la scène (théâtre, musique, stand-up, magie, marionnette, performance, installations, etc.), avec un accueil par une équipe dynamique et chaleureuse.
- Une aide à la création lumière et/ou sonore.
- De potentielles captations vidéo par deux caméras vidéo fixes (sans mixage et postproduction).
- De potentielles communications sur votre projet via nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram).
- Trois semaines de résidences. Vous ne pouvez postuler que pour une de ces semaines.
- Un soutien financier de maximum 300 euros ttc par artiste et de maximum 900 euros ttc en tout, par semaine.

Nos choix porteront sur plusieurs critères (artistiques, sociaux, sociétaux et territoriaux). Nous serons également sensibles à ce qu'au moins un des 2 éléments repris ci-dessous soit présent dans le dossier, sans que cela ne constitue un critère excluant :

- Jeune compagnie et / ou artistes minorisé.e.s et / ou compagnie non subventionnée
- Au moins un.e des artistes habite à Jette ou dans une des communes du Nord-Ouest bruxellois, voire dans la Région bruxelloise.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 5 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** :

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Une [salle de spectacle](#), une aide à la création lumière et/ou sonore, captation vidéo par deux caméras fixes (sans mixage et postproduction).

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appartement financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	300 euros ttc par artiste et de maximum 900 euros ttc en tout, par semaine.
frais de séjour ou per diem	-	-	-	
frais de déplacement	-	-	-	
bourse	-	-	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Communication et valorisation de votre projet sur nos réseaux sociaux (Instagram et Facebook)

**Contrepartie demandée à l'artiste** : logo dans les publications futures de l'artiste/de la compagnie.

Venir pour 5 jours ouvrables de résidence. En cas de nécessité d'un ingénieur son ou d'un vidéaste, leur présence est sous la responsabilité de la compagnie accueillie. Etre tenu au courant du suivi de la compagnie et avoir 2 invitations à venir voir une représentation une fois que le spectacle tournera.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année ou sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel.

En pratique : Envoyer un mail (maximum 2 pages hors photo) comprenant :

- Un descriptif du projet artistique
- Le public qui pourrait être visé par le projet
- Les motivations et les objectifs de la résidence
- Semaine.s de résidence souhaitée.s

Il n'y a pas de date butoir pour postuler. Vous pouvez adresser votre candidature à Chiara Pavone ([cpavone@ccjette.be](mailto:cpavone@ccjette.be) / Jeune Public) ou à Renaud Vandernoot ([rvandernoot@ccjette.be](mailto:rvandernoot@ccjette.be) / Tout public).

✉ Bld de Smet de Naeyer 145– 1090 Bruxelles  
☎ 32024266439  
✉ [info@ccjette.be](mailto:info@ccjette.be)  
🌐 <https://www.ccjette.be/>

# CCR / Espace de création en milieu rural

**CATÉGORIE** : arts numériques, danse, théâtre, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Centre culturel de Remicourt

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Développer votre projet - indépendamment de son état d'avancement - dans un environnement de qualité professionnelle.

Semaine de création (écriture, scéno, son, lumière, etc.) in situ (accès plateau, régie) en vue de développer un projet dans les Arts vivants (théâtre, danse, musique) ou les Arts numériques (écran disponible).

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Chaque résidence a une durée maximale de 5 jours et se déroule de préférence en semaine (du lundi au vendredi), en journée (de 9h à 17h).

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Selon la nature du projet.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Mise à disposition de locaux (salle de spectacle avec plateau, gradins et régie), loges (frigo, sanitaires), espace de travail (tables, chaises) et matériel technique (éclairage, HP).

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Une représentation "test" quand cela est possible.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Faire mention de la résidence lors de la promotion/diffusion.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

Les candidatures sont à adressées à [samuel@centreculturelremicourt.be](mailto:samuel@centreculturelremicourt.be)

(objet : Candidature Résidence d'artistes 202X).

Le dossier comprendra :

- un bref descriptif de la création en cours et de l'étape de travail ;
- une fiche reprenant vos besoins techniques ;
- une fiche signalétique complète (liste des artistes et techniciens, coordonnées, site-web...) ;
- la période souhaitée (si possible plusieurs options).

✉ Rue Haute, 25 – 4350 Remicourt  
☎ 019544510  
✉ [samuel@centreculturelremicourt.be](mailto:samuel@centreculturelremicourt.be)  
🌐 <https://www.centreculturelremicourt.be/>

# Studio des Variétés Wallonie-Bruxelles : Résidences Coaching scénique

**CATÉGORIE** : musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : uniquement belges

**ORGANISATEUR** : Studio des Variétés Wallonie-Bruxelles

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Préparer les concerts des artistes musicaux fédération WB

Depuis 10 ans, nous sommes la structure la plus plébiscitée en Belgique Francophone en terme de résidences de coaching scénique (30 résidences par an en moyenne), pour des artistes confirmés (Damso, Romeo Elvis, Typh Barrow, Mustii..) et en développement, mais avec des concerts qui arrivent, et avec un entourage pro.

Le Studio des Variétés Wallonie-Bruxelles est une structure artistique et pédagogique visant à accompagner les groupes et les artistes de Musiques Actuelles de Wallonie et de Bruxelles, en leur offrant un soutien artistique professionnel via des résidences de coaching scénique, des formations diverses, des cours de chants, des coachings "interview" et de préparation aux Médias, de perfectionnement d'anglais,...

Il s'adresse aux artistes des musiques actuelles (en développement ou confirmés) bénéficiant d'un minimum d'encadrement professionnel (label, majors, éditeurs, agents, managers...) et résidant dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contrairement aux écoles artistiques, académies,... il s'adresse à l'artiste (ou au groupe) porteur d'un PROJET : la base essentielle pour le développement du travail à fournir.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : entre 1 et 3 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : un projet (artiste/groupe) à la fois

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Lieux partenaires.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	
frais de séjour ou per diem	-	-	-	
frais de déplacement	-	-	-	
bourse	-	-	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Lieux de résidence en partenariat ou financé par nous. Coach scénique financé par nous. Communication sur chaque résidence : photos, vidéos, stories Réseaux sociaux.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : partage de posts réseaux sociaux

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel : candidatures sur base de dossier via notre site ou via mail

Quai des tanneurs 2 – 4000 Liège  
 [michael@studiodesvarietes.be](mailto:michael@studiodesvarietes.be)  
 [www.studiodesvarietes.be](http://www.studiodesvarietes.be)

# Rockerill Résidence

**CATÉGORIE** : musique actuelle

**ARTISTES CONCERNÉS** : uniquement belges. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents

**ORGANISATEUR** : Rockerill

## FINALITE DE LA RESIDENCE :

Les résidences artistiques au Rockerill, consiste à l'accueil d'un artiste ou d'un groupe de la Fédération Wallonie Bruxelles

En quoi consistent ces résidences ?

Accueil artistique

Un ingénieur son est à disposition

Matériel Son & Lumières à disposition

L'artiste pourra dès lors profiter de l'ensemble de l'infrastructure de la salle de concert, pour se retrouver en conditions réelles, ceci permettant d'améliorer leur set (concert), voire prestation scénique, ou encore préparer un futur album, autant de choses qu'ils pourront parfaire lors de leurs résidences. Nous accueillons entre 5 et 10 résidences annuelles, celles-ci se font en semaine.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Le délai de résidence peut être compris entre 1 et 4 jours selon les besoins sollicités

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 Artiste ou Groupe

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. La salle de concert, le son, l'éclairage, un ingénieur du son

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	Materiel & Humain
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

## Aide supplémentaire à l'artiste en résidence

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Parfois ils nous arrivent de demander en contrepartie, une réduction sur le cachet de l'artiste lors d'une future représentation chez nous

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

rue de la providence 136– 6030 Marchienne  
① 071702019  
✉ [udini022@gmail.com](mailto:udini022@gmail.com)  
🌐 [www.rockerill.com](http://www.rockerill.com)

# Festival International des Arts de la Rue de Chassepierre : Résidence Artistique

**CATÉGORIE** : arts de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents. Tous les artistes professionnels

**ORGANISATEUR** : Festival International des Arts de la Rue de Chassepierre

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Aider les artistes dans leur processus de création. Création pour la rue, le milieu rural. Diffusion lors d'une édition du festival international des arts de la rue de Chassepierre.

En accord avec l'éthique de notre Festival, ces résidences permettent d'inscrire la création artistique dans un contexte géographique et social (le milieu rural).

Elles offrent des moments privilégiés de partage entre les compagnies et les habitants d'un lieu de vie, pour expérimenter, répéter, ressentir, échanger et peaufiner leurs créations...

Les lieux sont mis GRATUITEMENT à disposition des artistes avec des FORMULES SUR MESURE selon les besoins de chacun.

Nous proposons également un accompagnement à la production (analyse de la faisabilité du projet, informations institutionnelles, conseils pour la rédaction d'un dossier, organisation, promotion...).

Lors de leur passage, les compagnies sont invitées à proposer une étape de travail (sortie de résidence) pour expérimenter leur spectacle en public, créant ainsi un échange riche à tous les niveaux.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Minimum 1 semaine

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Libre

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Le lieu de création, matériel nécessaire

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Appartements.

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	-	✓	
frais de séjour ou per diem	✓	-	-	
frais de déplacement	-	-	✓	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Cela peut arriver, A discuter au cas par cas avec les compagnies.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Il y a un appel par an durant l'été. Mais les candidatures peuvent être envoyées en amont ou durant l'année. Le maximum de compagnies sélectionnées est 5. Les compagnies sélectionnées sont obligatoirement des compagnies de rue, qui pourront ensuite jouer pendant le Festival International des Arts de la Rue de Chassepierre.

- ✉ Rue sainte Anne 1b– 6820 Florenville
- ☎ 061314568
- ✉ [lofficiel@chassepierre.be](mailto:lofficiel@chassepierre.be)
- 🌐 <https://www.chassepierre.be/fr/autres-projets/residence-accompagnements-2022>

# Chiny, Cité des Contes

**CATÉGORIE** : Arts de la rue, conte

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents.

**ORGANISATEUR** : Chiny, Cité des Contes asbl

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Permettre aux artistes du conte d'avoir un espace de création, de promouvoir l'oralité et de se professionnaliser.

Notre asbl organise de 20 à 30 résidences artistiques uniquement pour les artistes conteurs belges ou étrangers. Les résidences portent sur l'écriture, le travail au plateau, création lumière, création de décors, communication, etc. Nous voyons avec les artistes les besoins et essayons avec notre équipe d'y répondre au mieux.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : En fonction des besoins

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Un spectacle en même temps avec plusieurs artistes si nécessaire

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Salle équipée

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Gîte

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	✓	-	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	-	-	
<b>bourse</b>	-	-	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Nous pouvons aider l'artiste pour des créations lumière, un accompagnement technique, pour de la création de décors et autre si besoin.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Nous demandons que notre logo apparaisse et parfois une réduction sur le cachet du spectacle proportionnelle à la durée de la résidence.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit.

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

- Rue de Lorrène, 3 – 6810 Chiny
- 061320756
- @ [direction@conte.be](mailto:direction@conte.be)
- [www.conte.be](http://www.conte.be)

# Théâtre de la parole

**CATÉGORIE** : Arts de la rue, conte

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents. Tous les artistes professionnels. Etudiants d'une école artistique. Nous privilégions les artistes conteur.ses.

**ORGANISATEUR** : Théâtre de la parole

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Permettre aux artistes de créer et de répéter dans un cadre privilégié et confortable.

Le Théâtre de la parole met à disposition sa salle de spectacle équipée pour les conteur.ses en travail sur leurs nouvelles créations ou pour leurs répétitions. L'équipe se met à la disposition des artistes pour organiser des bancs d'essai avec les écoles des environs ou des associations et pour certaines d'entre elles des étapes de création tout public.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 jour à 1 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 7

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - La salle équipée, le matériel lumière et son, enregistreur, caméra, tableau de travail, costumes...

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	✓	budget de création
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	-	✓	budget de création
<b>frais de déplacement</b>	-	-	✓	budget de création
<b>bourse</b>	-	-	✓	budget de création

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Si l'artiste est en coproduction avec le Théâtre de la parole, nous soutenons sa communication en programmant son spectacle une ou plusieurs fois, en la faisant figurer sur notre site Internet et en assurant la diffusion par des newsletters, des coups de fil ciblés aux organisateurs...

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Si l'artiste est soutenu financièrement dans sa création, nous demandons que figure sur les documents "en coproduction avec le Théâtre de la parole"

Si il s'agit d'un accueil nous demandons que figure "avec le soutien du Théâtre de la parole"

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit.

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

- rue du Rouge-Cloître, 7D – 1160 Auderghem
- @ [info@theatredelaparole.be](mailto:info@theatredelaparole.be)
- <http://www.theatredelaparole.be/>

# Orchestre Sturm und Klang

**CATÉGORIE** : Arts de la rue, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents. Etudiants d'une école artistique.

**ORGANISATEUR**: Orchestre Sturm und Klang asbl

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Donner la possibilité à des jeunes compositeurs de travailler avec un ensemble professionnel.

Dans un esprit de réflexion permanent autour de la création musicale d'aujourd'hui, Sturm und Klang organise tous les deux ans un atelier à destination des compositeurs qui terminent leurs études ou commencent leur carrière.

Organisés en partenariat avec le Forum des Compositeurs, ces workshops offrent la possibilité à 4 compositeurs de travailler avec l'Ensemble Sturm und Klang le temps d'un week-end, autour d'une composition écrite pour l'occasion, le plus souvent pour une large formation: quintette à vent, quintette à cordes et percussions.

Les sessions, qui sont conçues comme un atelier pratique d'orchestration, se déroulent sous la supervision d'un compositeur renommé. Lors du travail de répétition, le dialogue entre les compositeurs, les musiciens et le chef de l'ensemble est privilégié, pour favoriser un moment où les œuvres travaillées sont encore susceptibles de modifications.

À l'issue de cette courte résidence, les pièces sont exécutées en concert public et enregistrées.

Ce projet encourage les échanges entre jeunes compositeurs, en leur offrant l'opportunité de confronter leur imaginaire et leurs connaissances musicales. Il permet aussi de faire circuler les œuvres auprès des musiciens. La participation au Workshop est gratuite pour les compositeurs.

Les futurs participants sont généralement contactés sur recommandation des membres du Forum des Compositeurs. Il est également possible d'introduire une candidature spontanée pour la prochaine édition.

Organisation du travail :

Jour 1: deux sessions de trois heures sous la supervision du coach et correction/modification des partitions

Jour 2: session de trois heures de travail et concert de présentation

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 2 jours + travail en amont sur plusieurs mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - 12 musiciens professionnels, une salle de répétition

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	salaire de l'ensemble et du coach
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	✓	-	-	services

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Aide à la préparation du concert, communication auprès des publics, visibilité sur les réseaux sociaux de Sturm und Klang.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Composition d'une oeuvre

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit.

✉ Rue Dieudonné Lefèvre 4 – 1020 Bruxelles  
✉ [info@sturmundklang.be](mailto:info@sturmundklang.be)  
✉ <http://www.sturmundklang.be/-a-href-https-plus-google-com-101128541860088029539-rel-publisher-google-a/page-2.html>

# Centre de la Marionnette de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**CATÉGORIE :** Arts de la marionnette et arts associés

**ARTISTES CONCERNÉS :** belges ou étrangers. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents. Tous les artistes professionnels. Etudiants d'une école artistique.

**ORGANISATEUR:** Centre de la Marionnette de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**FINALITE DE LA RESIDENCE :** Défendre et soutenir la création contemporaine dans le domaine de la marionnette et de ses arts associés.

Le dispositif est ouvert aux artistes et compagnies engagés dans le processus de création d'un spectacle dans le domaine des arts de la marionnette, du théâtre d'objets et arts associés.

La marionnette étant un art de l'interdisciplinarité, le Centre de la Marionnette ouvre ses portes aux créations au croisement avec d'autres disciplines comme le cirque, la rue, la danse, la musique, les arts numériques...

Il peut s'agir aussi bien de résidences de recherche à la naissance d'un projet que de résidences de production permettant aux artistes / compagnies de réaliser des bancs d'essai devant un public.

La durée de la résidence (entre 5 et 8 jours) est déterminée en fonction de l'avancement de la création et des besoins des artistes / de la compagnie et de nos calendriers respectifs.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** Entre 5 et 8 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 4

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** oui - Salle de spectacle du Centre de la Marionnette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, équipements techniques, centre de documentation mettant à disposition de nombreux ouvrages sur les arts de la marionnette et le spectacle vivant.

**Mise à disposition d'un logement :** Oui. Gîte.

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	✓	-	Participation aux salaires dans le cas d'une présentation / rencontre du projet à un public
frais de séjour ou per diem	✓	-	-	Per diem
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence :** Participation aux salaires dans le cas d'une présentation / rencontre du projet à un public (présentation d'étape de travail, action de médiation auprès d'un public ciblé par les artistes / la compagnie, animations, rencontre avec d'autres professionnels...).

Aide du Centre de la Marionnette (aide technique, regard extérieur, conseils administratifs)

**Contrepartie demandée à l'artiste :** Les artistes s'engagent à mentionner « avec le soutien du Centre de la Marionnette de la Fédération Wallonie-Bruxelles » ou à faire figurer le logo.

Les artistes s'engagent à partager leur processus de création dans un carnet de bord et à laisser une trace par la personnalisation d'un globe d'exposition.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Appel à résidence diffusé chaque année au printemps.

✉ Rue St Martin, 47 – 7500 Tournai  
☎ 069889140  
✉ [maisondelamarionnette@skynet.be](mailto:maisondelamarionnette@skynet.be)  
🌐 <https://www.maisondelamarionnette.be/fr/centre/creations-les-residences/>

# Maison des Musiques

**CATÉGORIE** : musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : Uniquement belges. Jeunes artistes professionnels, artistes émergents. Tous les artistes professionnels. Les musiciennes et musiciens résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles

**ORGANISATEUR**: Conseil de la Musique

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Soutenir la création musicale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les conditions pour faire une résidence à la Maison des Musiques sont les suivantes :

- Le quartier étant résidentiel, nous privilégions des formations intimistes à niveau sonore raisonnable.
- Conception d'un album ou préparation d'une tournée. La salle de la Maison des Musiques n'est pas un "local de répétition".
- Toute résidence n'excédera pas les 5 jours (en semaine de 9 à 17h30) et s'établira en fonction des disponibilités de la salle.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : De 3 à 5 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 projet

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Une salle de concert, du matériel technique et un régisseur

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

Rue Lebeau 39 – 1000 Bruxelles  
 025501328  
 @ [n.lommers@conseildelamusique.be](mailto:n.lommers@conseildelamusique.be)  
 <https://www.conseildelamusique.be>

# Espace Columban

**CATÉGORIE** : cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, musique, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR:** Espace Columban

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Recherche, création & représentation

En pleine nature, à mi-chemin entre Bruxelles et Namur, nos espaces de création sont ouverts à toutes les compagnies du secteur artistique (théâtre, danse, cirque,...) et musiciens professionnels. L'Espace de Cultures Columban vous accueille dans un lieu convivial, lumineux et une architecture épurée au cœur de la nature.

Notre grande salle de spectacle modulable et polyvalente est idéale pour vos créations et est reconnue pour ses qualités acoustiques. Une loge vous sera réservée et le directeur technique du lieu sera présent pour vous accueillir et encadrer vos besoins techniques. La salle-à-manger ou le foyer pourront accueillir vos breaks et repas. Des espaces chaleureux pour vous détendre aussi idéal pour la réflexion et la recherche... Très enthousiaste par les chantiers créatifs, l'équipe Columban sera ravie de vous rencontrer.

Les résidences vous permettront aussi d'établir des relations professionnelles, par exemple en invitant les médias et les programmateurs à venir voir votre travail et ainsi donner une visibilité à votre projet. En lien avec l'équipe et sur demande des artistes, des filages ouverts au public et/ou aux écoles ainsi que des rencontres pourront être organisés.

Deux formules de résidence sont proposées:

1 / Sous forme d'échange: La salle de théâtre est mise à disposition de 9h00 à 18h00 pendant un certain nombre de jours à définir en échange d'une représentation publique offerte à l'ASBL Columban. Le spectacle ne doit pas nécessairement avoir lieu en fin de résidence mais quand la création est aboutie.

2 / Sous forme de location payante à un tarif préférentiel pour les artistes.

Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de loger sur place moyennant une participation aux frais. Nous disposons de 4 chambres à 2 lits avec salle d'eau individuelle et de 2 lits pliants supplémentaires. Le foyer est composé d'une cuisine équipée, d'une grande table, d'un feu ouvert et d'une grande terrasse.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 5-10 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : max 8-10

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Salle de spectacle complètement équipée, loges, salle-à-manger. Sur la page Technique, vous trouverez le plan de la salle ainsi que la fiche technique détaillant le matériel mis à la disposition des artistes. Un accueil technique avec notre régisseur est prévu le premier jour de la résidence.

**Mise à disposition d'un logement** : oui. (avec participation aux frais) Nous disposons de 4 chambres à 2 lits avec salle d'eau individuelle et de 2 lits pliants supplémentaires. Le foyer est composé d'une cuisine équipée, d'une grande table, d'un feu ouvert et d'une grande terrasse.

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	✓	-	Mise-à-disposition d'une salle de spectacle équipée.
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Un banc d'essai peut être organisé un lien avec les artistes, représentations scolaires, rencontres avec les publiques, etc...

**Contrepartie demandée à l'artiste** : La programmation d'une représentation aboutie en échange de la résidence, la présence du logo sur les outils de com de la Cie.

**MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année. La sélection s'effectue sur dossier. En cas d'acceptation du projet, une convention entre la compagnie et l'Espace de Cultures. Columban sera établie. Les artistes peuvent envoyer un dossier de présentation à l'adresse [direction@columban.be](mailto:direction@columban.be) tout au long de l'année en précisant la période de résidence qui les intéresse.

✉ Rue Lebeau 39– 1000 Bruxelles  
☎ 025501328  
✉ [n.lommers@conseildelamusique.be](mailto:n.lommers@conseildelamusique.be)  
🌐 <https://www.conseildelamusique.be>

# Maison des Cultures de Saint-Gilles

**CATÉGORIE :** Arts de la scène et/ou de la rue

**ARTISTES CONCERNÉS :**

**ORGANISATEUR:** Maison des Cultures de Saint-Gilles

## FINALITE DE LA RESIDENCE :

La Maison des Cultures tient à soutenir les artistes en mettant à disposition des espaces permettant la création et le développement de projets.

Fondamental pour permettre le foisonnement artistique propre à notre territoire, ce soutien à la production artistique passe par une mise à disposition des salles, de matériel technique et de moyens humains.

Ces périodes de résidence se terminent généralement par une présentation de « sortie de résidence » qui permet aux publics et aux programmeurs de proposer un retour sur le travail réalisé, en toute convivialité, ou de repérer un spectacle pour leurs prochaines saisons.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** Une à deux semaines (du lundi au vendredi)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :**

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** oui - Locaux et matériel technique (dans la mesure des possibilités)

**Mise à disposition d'un logement :** non

## Apport financier :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence :**

**Contrepartie demandée à l'artiste :**

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

Rue de Belgrade 120 – 1060 Saint-Gilles  
 028504418  
 @ [maisondescultures@stgilles.brussels](mailto:maisondescultures@stgilles.brussels)  
 <http://mdc1060.brussels/residences-artistiques/>

# Mars

**CATÉGORIE** : cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels.

**ORGANISATEUR**: Mars

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : être utile au projet et son évolution dans la perspective d'une présentation à des publics.

Nous développons 2 types de résidence.

En musique, mise à disposition salle ARSONIC quelques jours pour enregistrement d'album. Par la mise à disposition gratuite d'Arsonic comme studio d'enregistrement, MARS permet aux musiciens classiques de la FWB d'enregistrer un cd dans des conditions exceptionnelles. Le concert présenté en échange de cette mise à disposition gratuite leur permet également une grande visibilité.

Dans les autres domaines, mise à disposition salle équipée avec personnel technique pour accompagner une étape de recherche (qui peut aller de l'écriture à la finalisation des projets).

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 3 jours (enregistrement) à 2 semaines.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : pas de limite

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - salles équipées

**Mise à disposition d'un logement** : oui. 1 studio pour max 2 personnes.

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	✓	financier
<b>frais de séjour ou per diem</b>	✓	-	-	
<b>frais de déplacement</b>	✓	-	-	
<b>bourse</b>	✓	-	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : dialogue dramaturgique, public test, conseils techniques, invitation vers professionnels.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : que Mars soit cité comme partenaire. (Pour les enregistrements, la contrepartie est un concert dans la salle ARSONIC la saison suivante).

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

Sélection 100% subjective, l'idée étant de rencontrer les artistes à travers la mise à l'épreuve du plateau. En général dans l'idée d'ensuite accompagner la production (mais cela n'est pas une condition). Moyenne de 8 à 10 résidences/an en Musique et idem en arts de la scène.

✉ rue de Nimy, 106– 7000 Mons  
①  
@ <https://surmars.be/infos-pratiques/contact/>  
↗ <https://surmars.be/>

# Résidences FACTORY

**CATÉGORIE** : théâtre

**ARTISTES CONCERNÉS** : uniquement belges, jeunes artistes professionnels, artistes émergents. La Plateforme FACTORY se consacre aux artistes émergents actifs en Fédération Wallonie Bruxelles.

**ORGANISATEUR**: FACTORY

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Développer un travail de répétitions en vue d'une création ou un travail d'expérimentation et de recherche.

Factory est une plateforme dédiée à la création émergente dans le domaine des arts de la scène. Elle se veut être une partenaire de longue durée pour les artistes et compagnies de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La philosophie est de les accompagner du début de leur travail/recherche jusqu'à la création de l'œuvre et de leur apporter une aide, un accompagnement et un soutien dans 3 domaines : les résidences, les compagnonnages, l'édition festival FACTORY.

Les Résidences : en offrant des espaces de travail, une aide technique et logistique pour développer un travail de répétitions en vue d'une création ou un travail d'expérimentation et de recherche. Ces résidences, de 1, 2 ou 3 semaines, sont rémunérées.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1 à 3 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 2 résidences possibles en même temps

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Studio 1 et studio 2 au Manège Fonck

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	✓	-	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	-	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	-	-	
<b>bourse</b>	-	-	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Les artistes en résidence sont rémunérés via le payroll de FACTORY.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Les appels à candidature ont lieu 1 fois par an. Les artistes sont sélectionnés par l'équipe de Factory sur la lecture des dossiers. Factory a la capacité d'encadrer et de rémunérer 5 à 6 résidences par an.

✉ Rue Ransonnet 2 – 4020 Liège  
☎ 0496918247  
✉ [vleroy@factoryfestival.be](mailto:vleroy@factoryfestival.be)  
✉ [www.factoryfestival.be](http://www.factoryfestival.be)

# Résidence à Arts Emoi

**CATÉGORIE** : danse, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents

**ORGANISATEUR**: Arts Emoi ASBL

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Créations de nouveaux projets dans un cadre rural et calme

Arts Emoi met ses locaux à disposition pour des artistes et/ou des projets émergents afin qu'ils puissent créer au sein d'un lieu inspirant, calme et prévu pour un confort maximal.

L'école de musique présente au sein de l'ASBL permet aux artistes d'avoir un public « à disposition » (élèves, parents et équipe pédagogique). Nous avons un piano quart queue et la possibilité d'installer une salle de concert permettant ainsi d'éventuels retours sur le travail accompli lors de la résidence.

L'ASBL a pour philosophie de soutenir les artistes en recherche et d'aider à la création de leurs jeunes projets.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : De 1 à 10 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Un artiste ou un ensemble

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - La grande salle « Muscaris » + Espace de concert avec chaises et tables cabaret + Piano quart queue + Pupitres + Pendrillons noirs et panneaux acoustiques + Tapis de sol modulables + Accès à une cuisine et une imprimante + Parking gratuit

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Il est important de promouvoir un projet, de le soutenir à long terme et de le voir évoluer. L'ASBL, via les réseaux sociaux et autres canaux de communication soutiendra les artistes en suivant leur parcours et en partageant les publications et dernières nouvelles de ceux-ci. Cela crée une visibilité sur nos réseaux dans le but de toucher un maximum de public. N'hésitez donc pas à nous faire part de la suite de vos projets et à nous communiquer du contenu à partager pour élargir votre propre réseau !

**Contrepartie demandée à l'artiste :**

- Entre 1 et 5 jours de résidence : les artistes présentent une « monstration » à l'équipe artistique et pédagogique.
- Entre 5 et 10 jours de résidence : les artistes font un concert gratuit (tout public) une fois le projet terminé.
- Plus de 10 jours de résidence : les artistes offrent deux concerts gratuits (tout public + une scolaire par exemple) une fois le projet terminé.
- Nous demandons également aux artistes de mentionner l'ASBL lors de leur promotion.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ Rue des Fermes, 1 – 5081 Bovesse  
☎ 0474279336  
✉ [camille.fisette@artsemoi.be](mailto:camille.fisette@artsemoi.be)  
🌐 <https://artsemoi.be/residences.html>

# EDLS

**CATÉGORIE** : danse, théâtre, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR:** Proscenium

**FINALITE DE LA RÉSIDENCE** : Créer du lien et contribuer au rayonnement de notre communauté d'artiste amateurs et professionnels.

Nous animons un espace communautaire autour des arts de la scène accessible à tous les âges et tous les publics. Nous disposons de studios de musique, de danse et de théâtre équipés près de la place Saint-Job à Uccle. Dans nos espaces, nous combinons apprentissage, création et diffusion (sur notre scène) des arts de la scène.

En échange d'un accueil en résidence nous demandons une représentation en sortie de résidence sur notre scène.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 semaine

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : maximum 10 artistes

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - tout le matériel son et éclairage. + Possibilité de recourir à des professionnels pour captation son ou vidéo.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Les représentations de sortie de résidence sont promues via notre newsletter et les réseaux sociaux.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Prestation scénique ouverte à tous publics.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année. Nous contacter via notre site [www.edls.eu](http://www.edls.eu), par mail [didier@edls.eu](mailto:didier@edls.eu) ou par téléphone: 0479 743 777

✉ 638, chaussée de Saint-Job- 1180 Bruxelles  
☎ 0479743777  
✉ [didier@edls.eu](mailto:didier@edls.eu)  
🌐 [www.edls.eu](http://www.edls.eu)

# Quai 41

**CATÉGORIE** : danse, théâtre, écriture littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR**: Quai 41

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Proposer aux artistes un environnement propice à la création qu'il soit d'ordre humain, technique ou logistique.

Au Quai, nous voulons être à un endroit utile dans le secteur des arts de la scène, un maillon dans la chaîne de création, un soutien pour les artistes professionnel.le.s, les productions, en proposant différents moyens, qu'ils soient d'ordre administratif, technique ou humain. Que la maison soit, à son échelle, un lieu de rencontre, d'échange.

Une boîte à outils utilisées et accessible par tous et toutes.

Et que nous, l'équipe du Quai, nous procurions un accueil chaleureux et un accompagnement professionnel, en adéquation avec les besoins des équipes artistiques.

Afin de laisser la place à la diversité des équipes et projets accueillis dans les salles et, rester prioritairement accessible aux productions peu ou non soutenues, nous proposons 4 catégories de prix à la location pour chacune des trois salles de répétition. La présentation des trois salles et la grille tarifaire sont accessibles en ligne, en toute transparence.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : A la carte

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4 équipes de création

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - cuisine partagée et bureau partagé

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Prêt de matériel technique, Réserve de costumes et d'accessoires, Atelier de construction, Conseils technique ou prod/admin

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année.

Au Quai, aucun dossier n'est demandé afin de rester accessible au plus grand nombre et limiter le temps dévolu aux tâches administratives des porteurs et porteuses de projet.

Nous voulons aussi laisser l'opportunité aux envies artistiques, aux essais, ces pulsions qui jaillissent à une étape non encore traduisible en mots, en images, en calendrier,...

Ce qui se traduit concrètement par le fait de nous contacter et si la salle est disponible, la réservation se fera directement.

✉ Rue des Coteaux 41 – 1210 Bruxelles  
☎ 022178808  
✉ [info@quai41.be](mailto:info@quai41.be)  
🌐 [www.quai41.be](http://www.quai41.be)

# Arte Corpo

**CATÉGORIE** : photo, arts de la rue, danse, théâtre

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR**: Quai 41

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Permettre à des artistes de produire une création

Dès 2024, le Centre de la danse prend place au sein d'un lieu emblématique, ancien cinéma de Frameries, repensé pour être dédié à la création chorégraphique. Des événements en lien avec la création artistique y seront régulièrement proposés. Le Centre de la danse mène aussi des activités d'encouragement à la création, comme la "Compagnie passerelle", des résidences d'artistes ou divers moments d'échanges avec des professionnels de milieux variés (danseurs, chorégraphes, chercheurs, metteurs en scène, ...). Ces quelques exemples illustrent la volonté de créer une émulation entre monde amateur et professionnel et de rendre la danse et l'art en général accessible à toutes et à tous, sous toutes ses formes. Nous disposons de 3 studios de danse et d'une salle de spectacles d'une capacité de 396 places assises, dans laquelle il est possible de répéter durant la durée de la résidence.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : A définir avec le ou les artistes

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Une compagnie à la fois

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui \_ Des studios et une salle de spectacles

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	✓	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Les activités de l'artiste sont promues par le Centre de la danse durant sa résidence afin de l'aider en termes de communication. Une aide à la préparation d'une conférence est aussi possible.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Mentionner Arte Corpo sur les supports promotionnels de la création produite par l'artiste

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

Arte Corpo est susceptible de lancer des appels à candidatures, mais tout artiste qui le désire est vivement encouragé à proposer sa candidature toute l'année.

✉ Avenue Joseph Wauters 2A- 7080 Frameries  
📞 0496530706  
✉ [info@artecorpo.be](mailto:info@artecorpo.be)  
🌐 <https://www.artecorpo.be/>

The background of the image consists of numerous overlapping, rounded rectangular bands of various colors. These colors include shades of blue, green, yellow, orange, red, and purple, often with a slight gradient. The bands are arranged in a dense, overlapping pattern that creates a sense of depth and movement.

Multidisciplinaires

# Résidence Le Vecteur

**CATÉGORIE** : arts plastiques, littérature, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Le Vecteur - Orbitale asbl

Si le Vecteur se définit comme une structure de diffusion et un lieu culturel animé par une large programmation événementielle, son équipe propose également des temps de résidence touchant à une multitude de pratiques artistiques.

Les artistes accueillis tout au long de l'année disposent, en les murs du Vecteur, d'espaces de travail, d'animation et d'atelier entièrement dédiés au bon déroulé de leur résidence. Outre les espaces, les résidents bénéficient d'un accueil et d'un soutien logistique à leur entrée et tout au long de leur résidence. Il peut, par exemple, s'agir d'un accueil technique par un ingénieur son et lumière, de la possibilité d'être assisté au montage d'une exposition. Le but de la résidence est de créer, *in situ*, une ou plusieurs œuvres originales. L'artiste ou le collectif peut bien entendu s'inspirer de l'atmosphère de la Ville. Les membres du Vecteur sont également des facilitateurs de rencontres pour le résident.

Les résidences du Vecteur étaient initialement développées dans le secteur des arts plastiques. Elle s'étend désormais à la littérature et à la musique :

- Côté arts plastiques, le Vecteur offre aux résidents un espace idéal avec un lieu d'exposition au V2, situé face à l'implantation principale.
- L'équipe du Vecteur tend également à mettre en place des résidences littéraires. Elles sont à concevoir comme des mises en exergue de pratiques littéraires polymorphes, croisées et inévitablement jeunes et émergentes. Ces résidences se déroulent généralement dans le cadre et/ou en amont de Livresse, festival littéraire pluridisciplinaire.
- Le Vecteur propose également des temps de résidence à des musiciens et groupes, gravitant essentiellement autour de répétitions se déroulant dans la salle de concert.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 5 à 4 semaines.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4 artistes ou collectifs au maximum

**Aide apportée à l'artiste** : enveloppe des 3000 euros, mise à disposition d'espaces (bureau, appartement, galerie), du matériel. L'organisateur peut aussi faire visiter la Ville et présenter certains acteurs culturels susceptibles d'aider l'artiste dans son processus créatif.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : un bureau/espace de travail, une chambre, du petit matériel (visseuse...).

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : enveloppe des 3000 euros pour couvrir l'ensemble des frais

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Il est demandé à l'artiste des moments de médiation avec les publics (rencontres, visite d'atelier, workshops, etc.) durant la résidence à raison de 2 à 4 rencontres.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures

✉ Rue de Marcinelle 30- 6000 Charleroi

☎ 071 27 86 78

✉ [info@vecteur.be](mailto:info@vecteur.be)

@ <https://www.vecteur.be/residences/>

# Centre culturel de Chênée

**CATÉGORIE** : théâtre, danse, musique, arts plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

## **ORGANISATEUR** : Centre culturel de Chênée

Aujourd’hui, être artiste, c'est toujours un peu tirer le diable par la queue, vivre sans connaître de quoi sera fait son lendemain, accroché au moteur d'une passion, d'un rêve, d'un univers créatif riche en multiples projets. C'est également être entouré d'une équipe, de partenaires, de soutiens, se créer un réseau, apprendre à s'organiser autour des multiples tâches liées à la création, du point de départ d'une idée balbutiante à la tournée d'un spectacle, concert, exposition... Un parcours jalonné d'étapes très différentes les unes des autres et dans lequel intervient le Centre culturel par le biais de sa mission d'aide à la création.

## **LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE**

**Durée de la résidence** : Modulable selon les besoins pour les arts de la scène ; une saison culturelle pour les artistes plasticiens

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 10 musiciens ou comédiens ; pour les arts plastiques : un artiste ou un groupe de maximum 4 personnes

**Aide apportée à l'artiste** :

Outre l'aide aux infrastructures, le Centre culturel propose :

- une aide par les équipes du Centre: aide à la création lumière ou sonore, mise en place de moments de visionnements par des professionnels ou des publics, soutien administratif, logistique et graphique ;
- une aide adaptée et spécifique à chaque profil artistique ;
- un accès à la bibliothèque de Chênée.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Arts de la scène : l'accès à une salle de répétitions, une scène équipée et ses loges, du matériel technique, un local pour accueillir des répétitions de jeunes formations musicales, deux ateliers d'artistes,...

**Arts plastiques** : un atelier, une galerie

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** :

Arts de la scène : participation (non obligatoire) au Festival des Artistes en Création à Chênée. Dans certains cas, une présentation publique, un show case ou une intervention des artistes venus en résidences.

Arts plastiques : retour via une intervention lors d'un événement de la saison (Escales, Festival Autour de la Femme...), une rencontre avec les publics (ateliers), un vernissage, une exposition dans la galerie

## **MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Inscription toute l'année via le formulaire en ligne

Rue de l'Eglise 1- 4032 Chênée  
 04 365 11 16  
 [info@cheneeculture.be](mailto:info@cheneeculture.be)  
 <https://cheneeculture.be/residence-dartistes/presentation/>

# Résidences La Bellone

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes sortant des écoles, jeunes artistes et artistes confirmé·e·s

**ORGANISATEUR** : La Bellone

La Bellone est un lieu de recherche et de réflexion, qui se consacre aux processus de création, un outil pour les artistes de la scène et tou·te·s celles et ceux qui s'intéressent à la fabrique des écritures scéniques. Son équipe organise des conférences et des séminaires, des ateliers, des résidences ainsi que de multiple rendez-vous avec des artistes, des spécialistes de secteurs divers et des penseur·e·s. La Bellone offre la possibilité aux artistes de changer de perspective en s'émancipant de la temporalité de production et de diffusion, elle permet de déplacer les enjeux liés à la fabrication d'un spectacle et amène ainsi les artistes à d'autres considérations esthétiques (politiques et poétiques). Elle aide et cherche également à identifier les enjeux de nos gestes artistiques aujourd'hui.

- La résidence « recherche » : l'artiste vient investir un questionnement lié à sa démarche, lié à son esthétique, à son parcours ou à une future création. Au cours de cette résidence, un format de rencontre appelé One to One sera 2 fois mis en place; ces moments permettent à l'artiste de consulter un·e spécialiste et de partager son questionnement avec un public. Ces entretiens servent de cadre à la recherche de l'artiste.
- La résidence « création » : l'artiste vient explorer et développer les matières de sa future œuvre. Un format de rencontre, Tender Sessions, est mis en place au cours de la résidence. Cette session permettra aux artistes de bénéficier de la collaboration d'un groupe de 10 à 15 personnes ; celles-ci seront à leur service pendant 2h pour répondre à leurs besoins.
- La résidence « dramaturgie » : l'artiste travaille au développement conceptuel de sa création. Elle/Il vient interroger et circonscrire l'ambition esthétique de son projet avant d'entamer la production des matières nécessaires à sa création. L'artiste passera deux journées en dialogue avec une de nos dramaturges associées.
- La résidence « pratique dramaturgique » permet à l'artiste de nourrir sa pratique en prenant le temps d'observer sa posture et ses outils. L'artiste pourra s'appuyer sur les ressources et la programmation de La Bellone pour éprouver ses avancées réflexives. Il/Elle produit un document-trace de leurs avancées qui sera accessible sur le site et au Centre de documentation.
- La Bellone propose également une résidence « écriture »

**Finalités de la résidence** : Travail de création pour l'ensemble des disciplines artistiques.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 4 semaines pour les résidences « écriture » et « pratique dramaturgique »; 3 semaines pour les résidences « recherche » et « création » ; 2 semaines pour les résidences « dramaturgie »

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : Certaines résidences prévoient un format de rencontre One to One ou Tender Sessions afin de permettre aux artistes de consulter un ou une spécialiste et de partager son questionnement avec un public.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Mise à disposition d'un des trois espaces de La Bellone, aide technique, accès aux centres de documentation.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Participer aux rencontres One to One ou Tender Sessions.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature. Les candidatures spontanées sont analysées une année en amont des résidences. La session est ouverte pour la saison 2021-2022.

✉ Rue de Flandre 46- 1000 Bruxelles  
☎ 02 513 33 33  
✉ [residences@bellone.be](mailto:residences@bellone.be)  
@ <https://www.bellone.be/f/pro-resi.asp>

Villa Empain

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes débutants ou accomplis belges ou internationaux

**ORGANISATEUR** : The Inhabitation Fondation Boghossian

Véritable joyau architectural, splendide témoin de son époque, la Villa Empain est un Centre d'art et de dialogue entre les cultures d'Orient et d'Occident, de rencontres et de découvertes, d'émotions partagées et d'émerveillement ouvert à tous. La Fondation Boghossian y propose une programmation artistique foisonnante et des activités originales tout au long de l'année : expositions, concerts, conférences, spectacles de danse, ateliers pour enfants, rencontres d'artistes, visites guidées, projections de films, performances, cours de yoga... Parmi les activités proposées : des résidences d'artistes.

En proposant à des artistes de tous horizons de développer leur pratique au cours d'un séjour à la Villa Empain, la Fondation Boghossian leur offre un espace-temps serein dans lequel ils peuvent poursuivre leur travail créatif tout en se nourrissant d'un environnement culturel dynamique.

### **LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE**

**Durée de la résidence** : 1 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 3

**Aide apportée à l'artiste** : Offrir un temps de recherche à des artistes débutants ou accomplis

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : L'ensemble de la Villa.

**Mise à disposition d'un logement** : oui. La Résidence est composée d'espaces communs (le salon, la cuisine et la salle de bain) ainsi que de trois chambres individuelles. Le studio, disponible 24/24h, est également à partager entre les artistes. Pour les artistes basés à Bruxelles, la Fondation propose une résidence externe avec un accès au studio de la Résidence pendant les jours et horaires d'ouverture.

**Apport financier** : La Fondation prend en charge les coûts du voyage pour venir jusqu'à Bruxelles et en partir, pour et vers une autre ville européenne.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : aucune

### **MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Sur appel à candidatures. Le jury examine les candidatures deux fois au cours de l'année, en mars et en septembre. Envoi des candidatures le mois précédent, (en février ou en août)

✉ Avenue Franklin Roosevelt 67- 1000 Bruxelles  
☎ 02 627 52 30  
✉ [info@boghossianfoundation.be](mailto:info@boghossianfoundation.be)  
@ <https://www.villaempain.com/join-support/le-cercle-de-la-villa-2/>

# Chateau de l'Enclos

**CATÉGORIE** : musique, peinture, écriture, cinéma

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes débutants ou accomplis

**ORGANISATEUR** : Chateau de l'Enclos

Tout au long de l'année, Le Château de l'Enclos offre une variété d'événements artistiques et culturels aux invités et au public. Soirées d'art dans l'ambiance 18ème et le confort moderne de cet ancien château, il est le lieu idéal pour les activités culturelles, notamment pour des cours et des séminaires à destination des artistes, des musiciens, des interprètes et des écrivains. Sa Grande Salle du Château de l'Enclos et la cour fortifiée offrent toutes deux une acoustique brillante pour les musiciens. Le château est également un lieu idéal pour la production cinématographique et télévisuelle, avec ses murs anciens et sa chapelle du 18ème siècle, son jardin et sa vue imprenable sur la campagne environnante.

**Finalités de la résidence** : Travail de création littéraire (poèmes, proses, essais et traductions), selon l'intention et la volonté du résident.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

Durée de la résidence : de 1 jour à du long terme, à convenir

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 16

Aide apportée à l'artiste : Un séjour dans un lieu privilégié

Mise à disposition de locaux/équipement/documents : Salles de répétitions, salles de concerts, 2 pianos à queue

Mise à disposition d'un logement : oui, au prix le moins cher

Apport financier : Pas de garantie locative, pas de frais de location, possibilité contrat court durée.

Contrepartie demandée à l'artiste : aucune

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

✉ Rue de l'enclos 6- 4254 Geer  
✉ chateaudelenclos@gmail.com  
@ <http://www.chateaudelenclos.com/>

# Résidence d'artistes du Pays des Collines

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes locaux ou d'ailleurs, connus ou moins connus

**ORGANISATEUR** : Résidence d'artistes du Pays des Collines asbl

La Résidence d'artistes du Pays des Collines est un espace de création accueillant des projets artistiques de nature très différente, ceci dans un esprit d'ouverture à toutes les formes d'art, veillant à impliquer à la fois des artistes locaux et venus d'ailleurs, qu'ils soient connus ou moins connus. Les projets menés dans le cadre de la Résidence vise à :

- Développer une politique d'accueil en résidence d'artistes
- Proposer des œuvres d'artistes contemporains et les intégrer dans l'espace public
- Développer un programme de diffusion multidisciplinaire dans les domaines des arts de la scène et des arts plastiques
- Développer la créativité et la participation par le biais d'ateliers et/ou de stages multidisciplinaires.

Pour garantir une meilleure accessibilité aux démarches artistiques, la plupart des projets font l'objet d'une rencontre entre les artistes et le public, très souvent ciblé (enfants, écoles, personnes âgées, personnes en situation de handicap). Le « local » est également valorisé dans cette Résidence.

**Finalités de la résidence** : Représentation d'une forme aboutie (spectacle, exposition,...) ou d'une étape de travail.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 mois, variable selon la demande

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Une aide technique est apportée en fonction des besoins. Un soutien administratif est également proposé, ainsi que dans la communication et dans la relation avec le public local.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Deux salles de répétition pouvant être séparées par un rideau. Matériel technique en fonction des besoins, sauf pour la création de lumière.

**Mise à disposition d'un logement** : oui, deux appartements

**Apport financier** : une intervention dans les frais de production peut être envisagée au cas par cas

**Contrepartie demandée à l'artiste** : La contrepartie s'envisage avec l'artiste en fonction du projet. Cela peut être la présentation d'une étape de travail, la proposition de stages ou d'ateliers en lien avec la création,...

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures pour les artistes vivant en Belgique. L'appel à projet est lancé à partir de la mi-mai et concerne l'année civile qui suit.

✉ Place André Nouille 11- 7880 Flobecq  
@ <http://www.artsplastiques.cfwb.be/index.php?id=15603>

# Mineure en Culture et Création

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : membres de la communauté universitaire (étudiants, académiques, chercheurs, doctorants, membres du PAT...)

**ORGANISATEUR** : UCLouvain (AREC)

Depuis 2005, l'UCLouvain accueille des artistes en résidence, dans des domaines aussi variés que le cinéma, la littérature, la musique, les arts plastiques... Cette expérience apporte un formidable enrichissement au monde universitaire et lui ouvre de nouveaux horizons. Elle offre aux étudiants, enseignants et chercheurs l'opportunité de pouvoir dialoguer avec ces artistes, de se confronter à leur vision de l'homme et du monde, et surtout d'œuvrer avec eux à un projet artistique commun. Le séminaire « Artiste en résidence » s'inscrit dans un programme de cours (mineure en culture et création) destiné aux Bacheliers de 2ème et 3ème années. Il s'agit donc d'un cours à option qui s'adresse à un nombre d'étudiants qui varie en fonction de l'artiste et de sa discipline (entre 20 et 60 étudiants).

Des créateurs aussi reconnus que Pietro Pizzuti, les frères Dardenne, Bernard Foccroulle, François Schuiten, Michèle Anne De Mey, Pierre-Paul Renders, Wajdi Mouawad, Michel François, Françoise Schein,...ont eu l'occasion d'initier les étudiant·es à leur pratique artistique et de leur ouvrir de nouveaux horizons réflexifs et créatifs, à l'interface des arts et des sciences.

### **LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE**

**Durée de la résidence** : L'artiste en résidence donne 30 heures de cours réparties entre septembre et décembre. Il participe également à diverses activités périphériques jusque mars/avril.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition d'un assistant ¼ temps pour assurer les tâches administratives et de suivi

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : Prise en charge par l'université de tous les frais liés au cours donné par l'artiste : locaux, matériel, publication de documents, réalisation d'une œuvre, etc.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Participation aux projets liés à sa résidence

### **MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Sur invitation et sur proposition de candidature via le formulaire en ligne

Place de l'Université 1 / L0.01.08  
- 1348 Louvain-la-Neuve  
 010 47 40 30  
 [frederic.blondeau@uclouvain.be](mailto:frederic.blondeau@uclouvain.be)  
 <https://uclouvain.be/fr/etudier/culture/appel-a-candidatures-artiste-en-residence.html>

# Escale du Nord, Centre culturel d'Anderlecht

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes émergents

**ORGANISATEUR** : Escale du Nord, centre culturel d'Anderlecht

Escale du Nord a le souci de développer les cultures d'aujourd'hui et de poursuivre l'objectif de la démocratie culturelle dans la commune d'Anderlecht, tout en recherchant la qualité autant que le divertissement. Toute l'équipe d'Escale du Nord est accueille les associations locales, les artistes, les créateurs et les citoyens, tout en soutenant des projets qui créent du lien social par le biais de la culture et de l'art. Dans le cadre de son programme, Escale du Nord propose des résidences artistiques afin de permettre de tisser ce lien entre l'art et les habitants, petits et grands, de la commune.

Escale du Nord suit de près l'évolution des créations pour lesquelles le centre culturel apporte son soutien et ce, peu importe l'étape de la création (répétition suivie de bancs d'essai, création de la mise en scène, création de la version salle d'un spectacle de rue, création de l'éclairage du spectacle, etc.).

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 5 à 15 jours en moyenne

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Un seul ou une compagnie

**Aide apportée à l'artiste** : Le séjour permettra une réelle mobilité de l'auteur invité. La Maison de la poésie d'Amay se propose, selon les souhaits de l'auteur, de lui consacrer une soirée de lecture sur place, et de faciliter des présentations et lectures en d'autres lieux en Belgique : à Liège, à Namur, à Bruxelles, ou tout autre endroit selon les opportunités du moment.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : salle de spectacle équipée ou salle non équipée

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : recettes de billetterie rétrocédées aux artistes en cas de banc d'essai en tout public. Prise en charge des réservations, de l'accueil billetterie et de la gestion du bar. Prise en charge de l'impression de dossiers de promotion, d'affiches et de flyers. Page promotionnelle dans la revue trimestrielle « Stoemp »

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Présence du logo sur tout support de diffusion

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur inscription

✉ Rue du Chapelain 1- 1070 Anderlecht  
☎ 02 528 85 00  
✉ info@escaledunord.net  
@ <https://escaledunord.brussels/>

# La Cure, espace de rencontre et de résidence

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artiste, organisation citoyenne ou individu souhaitant organiser une activité répondant aux valeurs du centre culturel

**ORGANISATEUR** : Centre culturel de Marchin

Situé à côté du Centre culturel de Marchin, la Cure accueille les citoyens d'ici et d'ailleurs... Niché au sein d'une commune verdoyante sur les hauteurs de Huy, l'environnement y est calme, tranquille, propice à la réflexion et à la créativité. L'objectif de cet espace entièrement rénové est d'encourager les initiatives culturelles et citoyennes, de mélanger les pratiques artistiques, les passions, les genres, les gens....

La Cure est ouverte aux projets répondant aux valeurs du centre culturel.

**Finalités de la résidence** : Travail de création dans un espace propice.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 1h à plusieurs jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 5 logeurs ; une vingtaine de personnes

**Aide apportée à l'artiste** : Modulable en fonction de la demande et du projet

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : salle de réunion avec vidéoprojecteur à la demande et 2 salles

**Mise à disposition d'un logement** : oui, chambres:1 lit double et 3 lits simples au tarif de 8€/lit/nuit

**Apport financier** : non

**Contrepartie demandée à l'artiste** : A discuter au cas par cas

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Grand-Marchin 4- 4570 Marchin  
✉ direction@centreculturelmarchin.be  
@ <http://www.centreculturelmarchin.be/residences>

# L'Usine

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes et artisans dont le projet ou l'activité est lié à l'art, à la culture et au développement durable

**ORGANISATEUR** : L'Usine

L'Usine est un espace polyvalent qui accueille des artistes et artisans en résidence permanente ou temporaire ainsi qu'une série d'activités et d'événements liés à l'art, la culture et le développement durable. Elle tient à permettre à des projets porteurs de sens de se développer en son sein, tout en soutenant l'épanouissement personnel de ses partenaires. Ses résidences permettent l'accès à des espaces de création calmes et inspirants, offrant confort aux créateurs et participant également à la mixité d'activités dans les villes. L'Usine met à disposition ses espaces à des sociétés (aux tarifs classiques), à des asbl non subsides (à des tarifs plus doux) et à des acteurs ne pouvant supporter les tarifs asbl mais dont le projet aura été retenu par le comité de sélection (à des prix encore réduits ou gratuitement contre échanges de services).

L'Usine comporte différentes salles :

- La salle noire pour des conférences, des répétitions, des stages, des petites représentations, des activités liées au corps,...
- La salle blanche pour des ateliers, des cours réguliers, des réunions, des répétitions ou autres petits événements
- La salle d'exposition pour les expositions, les conférences, les ventes, les ateliers,...
- La salle des guichets, comprenant un espace cuisine, quelques tables et un espace de détente

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Pour des répétitions, les espaces peuvent être occupés à l'heure, à la journée ou à la semaine. Pour des résidences visant à travailler sur des projets en développement, la durée minimum est de 15 jours.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Variable selon l'espace (jusqu'à 25 dans la salle noire)

**Aide apportée à l'artiste** : Equipements et services supplémentaires (lumière, son, projection, traiteur,...) sur demande. Participation à la diffusion des événements organisés, informations quant au réseau.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Outre la salle demandée, différents espaces communs (cuisine équipée, espaces de réunion, coin détente, serre, jardin)

**Mise à disposition d'un logement** : Possibilité d'hébergement dans la salle noire pour 5€/personne/jour

**Apport financier** : tarifs plus doux pour les asbl, tarifs encore réduits pour les projets retenus par le comité de sélection

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Uniquement dans le cas de l'occupation à tarif réduit ou gratuit : mention du soutien dans la communication effectuée sur le projet et contreparties spécifiques définies avec le résident.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue du Doyenné 40- 1180 Uccle  
✉ contact@espace-usine.com  
@ <https://www.espace-usine.com/>

# Les Abattoirs de Bomel

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels et amateurs

**ORGANISATEUR** : Les Abattoirs de Bomel

Les Abattoirs de Bomel, l'un des deux pôles d'action du Centre culturel de Namur (avec le pôle d'action culturelle) sont destinés à accueillir des projets artistiques et socioculturels. Le projet global veut promouvoir la création artistique et permettre le développement de la créativité de tous.

Installé dans un bâtiment de style moderniste construit fin des années 30, les Abattoirs de Bomel, fraîchement rénovés, comptent une surface totale de plus de 2000 m<sup>2</sup> et accueillent un grand nombre d'activités. Le projet mené aux Abattoirs est articulé sur trois pôles : création, créativité et publics. Entrer en résidence de création au cœur des Abattoirs de Bomel, c'est donc entrer dans un projet global de création tourné vers la population du quartier et de la région.

La Résidence propose différents espaces d'une superficie allant de 40 à 50 m<sup>2</sup>. Les temps de résidences aux Abattoirs de Bomel sont à géométries variables : allant d'une simple mise à disposition des espaces jusqu'à une demande de monstration ou un suivi plus particulier.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

Durée de la résidence : de 3 jours à un mois

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : non communiqué

Aide apportée à l'artiste : variable en fonction du projet

Mise à disposition de locaux/équipement/documents : le bâtiment principal est accessible lorsque l'agenda le permet: salle de danse, locaux adaptés pour la musique et la création sonore, salle de spectacle équipée, ateliers pour la photographie argentique et la sérigraphie....

Mise à disposition d'un logement : oui

Apport financier : non

Contrepartie demandée à l'artiste : non communiqué.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature via le formulaire en ligne. Les demandes de résidences sont analysées tous les trois mois par un comité artistique.

- ✉ Traverse des Muses 18- 5000 Namur
- ✉ ComiteArtistique@centrecultureldenamur.be
- ✉ <http://centrecultureldenamur.be/a-propos/residences/>

# Fondation Thalie

**CATÉGORIE** : arts visuels, arts numériques, littérature

**ARTISTES CONCERNÉS** : résidences d'artistes et d'auteurs (professionnels, étudiants, amateurs)

**ORGANISATEUR** : Fondation Thalie

Créée en 2014 par Nathalie Guiot, auteure, éditrice et collectionneuse, la fondation Thalie est un projet philanthropique engagé, qui a pour objet de soutenir la création contemporaine comme levier d'action, d'échanges et de transmission. Basée à Bruxelles, la Fondation met en place une programmation multidisciplinaire qui associe arts visuels et littérature. Elle accueille un public d'amateurs passionnés mais aussi de professionnels et d'étudiants.

Les résidences s'inscrivent dans les activités proposées par la Fondation. Ces dernières incluent aussi des expositions semestrielles, en particulier les scènes émergentes et les femmes artistes, des rencontres, des projections, des performances, des lectures et l'édition de multiples, publications

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 2 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Aide apportée à l'artiste** : Accompagnement à la mise en œuvre du projet sur l'ensemble de ses composantes: logistique, artistique, médiation, communication, présentation au sein de la programmation publique...

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Outre les espaces d'exposition et de travail, la Fondation dispose d'une bibliothèque, de chambres et d'un vaste espace cuisine salle à manger-terrasse

**Mise à disposition d'un logement** : oui, 3 chambres

**Apport financier** : variable selon l'appel

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures

✉ Rue Buchholtz 15- 1050 Ixelles

☎ 02 446 03 43

✉ [discutons@fondationthalie.org](mailto:discutons@fondationthalie.org)

✉ <https://www.fondationthalie.org/fr/>

# Le Delta, Résidence

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes professionnels ou non

**ORGANISATEUR** : Le Delta - Espace culturel provincial

Le Delta, Espace culturel de la Province de Namur, dispose de 2 appartements-résidences d'artistes qui, outre la vue magnifique qu'ils offrent sur Namur, constituent un écrin de création unique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces logements sont mis à la disposition de créateur·trices, commissaires, formateur·trices ou jeunes entrepreneur·euses culturel·les qui souhaitent expérimenter un projet au sein d'un lieu culturel et le tester avec le public.

Le principe est d'octroyer temporairement un logement (un espace-atelier) afin de favoriser la création d'un projet artistique (exposition, spectacle, concert...), l'écriture, ou tout autre forme culturelle novatrice, en offrant si besoin aux résidents, un accompagnement personnalisé par la mise à disposition de moyens ou d'aides techniques. Priorité est donnée aux projets innovants et expérimentaux qui pourront se nourrir de l'activité artistique du lieu. La transversalité, la rencontre entre artistes de disciplines différentes et avec les publics guident cette politique d'aide à la création.

Deux types de résidence d'artistes sont proposés :

- La résidence sur dossier prévoit la mise à disposition d'espaces pour des résidences « d'essai ». Ces résidences sont ouvertes à des créateurs de toutes disciplines, professionnels ou non sur base d'un appel à résidences semestriel
- La résidence sur invitation : sont invités par les programmeurs/médiateurs du Delta en vue de créer un projet artistique. Ils peuvent travailler à leur création et l'expérimenter dans la structure de résidence.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : un semestre pour la résidence sur dossier ; 3 mois pour la résidence sur invitation

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 2

**Aide apportée à l'artiste** : Si besoin, un accompagnement personnalisé par la mise à disposition de moyens ou d'aides techniques (équipe technique, une scène, une salle d'expo, un studio d'enregistrement...).

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : espace de travail, cuisine commune, terrasse commune, espaces ouverts du Delta (Foyer et Hall), le Centre de documentation en arts de la Province de Namur, studio d'enregistrement, studio de répétition, salles de spectacle, salles d'exposition.

**Mise à disposition d'un logement** : oui

**Apport financier** : possibilité de prise en charge des frais de production de l'artiste-auteur, d'intervention dans les frais de repas et le remboursement de différents frais.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : au cas par cas. Exemples: interview écrite ou filmée, participation à des activités, rencontre avec le public, présentation publique de l'œuvre ou travail, autorisation de reproduire et télédiffuser l'œuvre ou le travail,...

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

✉ Avenue Fernand Golenvaux 18- 5000 Namur

☎ 081 77 67 73

✉ [residenceartiste@ledelta.be](mailto:residenceartiste@ledelta.be)

✉ <https://www.ledelta.be/delta-des-pros/artistes/>

# Maison des Cultures

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek-St-Jean

Au cœur du Molenbeek historique, situé à la frontière symbolique de l'autre rive du canal, sur un territoire riche de populations variées, la Maison des Cultures constitue un des très rares espaces artistiques de service public de l'Ouest de Bruxelles. Elle établit des relations directes avec les habitants, dans un rapport de proximité. La Maison accueille également un Fablab, le Fablab'ke, espace de fabrication numérique pour les jeunes.

L'équipe de la Maison des Cultures se choisit chaque saison une nouvelle thématique permettant ou pas à chacun, artistes et animateurs de résonner ensemble. Ces démarches de médiation culturelle, s'expriment également à travers le soutien aux résidences d'artistes locaux et/ou internationaux.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Modulable

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : non communiqué

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : l'ensemble de la Maison

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : Intervention possible dans les frais d'ateliers

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures

- ✉ Rue Mommaerts 4- 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- ☎ 02 415 86 03
- ✉ contact@lamaison1080hethuis.be
- ✉ <http://www.lamaison1080hethuis.be/>

# La S Grand Atelier

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges et internationaux

**ORGANISATEUR** : La S Grand Atelier

Le CEC La Hesse est une association artistique et culturelle intégrée au sein d'une structure d'aide aux personnes porteuses d'un handicap mental. Ses ateliers et son espace polyvalent La « S » Grand Atelier, se situent sur le site d'une ancienne caserne à Rencheux-Vielsalm, au cœur de l'Ardenne belge. La vocation première de ces ateliers est de valoriser et faire reconnaître l'art des personnes porteuses d'un handicap mental et ainsi de favoriser leur intégration sociale.

Parallèlement aux nombreuses activités de ses ateliers de création et au programme de diffusion des œuvres d'artistes en situation de handicap mental, La « S » Grand Atelier (CEC La Hesse) organise très régulièrement des résidences où des artistes contemporains s'engagent dans un processus de co-création avec ses participants.

La « S » transcende la simple connexion entre artistes handicapés et non-handicapés pour raconter la recherche d'un terrain d'entente entre deux modus vivendi de l'art.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : non communiqué

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Aide apportée à l'artiste** : Un lien privilégié avec les participants

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : un espace d'exposition, de création.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation et sur proposition de candidature

✉ Place des Chasseurs Ardennais 31- 6690 Vielsalm  
☎ 080 28 11 51  
✉ [http://www.lasgrandatelier.be/index.php/fr/residence\\_s-projets?elem=32](http://www.lasgrandatelier.be/index.php/fr/residence_s-projets?elem=32)

# Reopening Boxes!

**CATÉGORIE** : arts visuels, design, musique, arts du spectacle, littérature, cinéma

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes étrangers et artistes résidant en Belgique (en 2020 : uniquement les derniers)

**ORGANISATEUR** : Open Earth Foundation (OEF) et La Vallée

Open Earth Foundation est une organisation à but non lucratif basée en Belgique qui encourage le développement durable et la solidarité à travers l'art et l'éducation. Par ses activités, la Fondation promeut et défend les valeurs universelles d'inclusion, de tolérance et d'égalité. Dans ce cadre, l'OEF, en collaboration avec La Vallée, organise, un programme de résidences artistiques, les « Reopening Boxes! ». Ce programme permet aux artistes de trouver un lieu de travail, de renforcer leurs compétences professionnelles et d'acquérir une visibilité en Belgique et à l'étranger. Ce pôle artistique est un Smart Project, qui fait partie de la coopérative SMART.

Concrètement, « Reopening Boxes! » accompagne 6 à 8 artistes de différentes disciplines: arts visuels, design, musique, arts du spectacle, littérature, cinéma. En collaboration avec La Vallée et d'autres partenaires, organise des débats, des rencontres, ainsi qu'une exposition/performance/concert afin de montrer les créations des artistes. L'OEF souhaite mettre en place un système d'achat en ligne pour faciliter la commande et la vente d'œuvres d'art. Les artistes sélectionnés se verront enfin offrir la possibilité d'exposer leur travail à l'étranger (en 2021 ce sera en Espagne, en collaboration avec la Fondation Gabarron).

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 2 à 8 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : de 6 à 8

**Aide apportée à l'artiste** : un espace de travail, une aide à l'exposition, des rencontres, la possibilité d'exposer/travailler à l'étranger.

**Mise à disposition d'un logement** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue Adolphe Lavallée 39  
- 1080 Molenbeek-Saint-Jean  
✉ [info@openearthfoundation.org](mailto:info@openearthfoundation.org)  
@ <https://oef.org.es/artistic-residencies>

# Curieuse Résidence

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes femmes ou collectif d'artistes résidant en FWB

**ORGANISATEUR** : Voix De Femmes asbl

Voix De Femmes se donne pour mission d'encourager, de soutenir et de diffuser les artistes femmes et leur travail. Dans ce cadre, l'association développe une politique d'accompagnement artistique protéiforme qui se réalise, notamment, dans un format de résidence un peu particulier.

Déployée sur une année entière (de janvier à décembre), cette résidence développe un accompagnement artistique entièrement modulable, qui se propose de répondre aux besoins spécifiques du projet sélectionné. Dans ce sens, le projet de résidence est entièrement conçu avec l'artiste ou le collectif sélectionné. Il a pour principale vocation d'encourager le processus de recherche, de création, voire la production d'œuvre artistique le cas échéant.

Ouverte à toutes les disciplines artistiques, la Curieuse Résidence est particulièrement sensible aux réflexions inter- et transdisciplinaires.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 an (de janvier à décembre)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 ou 2

**Aide apportée à l'artiste** : un accompagnement modulable

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : non communiqué

**Mise à disposition d'un logement** : non communiqué

**Apport financier** : non communiqué

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non communiqué

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature

✉ Rue Saint-Thomas 32- 4000 Liège  
✉ contact@voixdefemmes.org  
✉ <https://voixdefemmes.org/fr/curieuses-residences>

# La Maison Commune

**CATÉGORIE** : photographie, arts plastiques, textile narratif, arts de la rue, écriture littéraire.

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une ESA, artisan.e.s, amateur.e.s d'art.

**ORGANISATEUR** : Cultures & Publics Asbl

La résidence « La Maison Commune » est ouverte depuis juin 2020 à Ixelles (1050 Bruxelles), elle est un tiers-lieu où stagiaires, artistes, médiateurs.trices culturel.le.s, chercheurs.euses et animateurs travaillent sur un même site, véritable lieu d'échanges et de rencontres des pratiques artistiques.

Pour tous, la pratique artistique y est vécue activement d'un point de vue actuel et transdisciplinaire. Il s'agit d'une résidence de jour qui accueille aujourd'hui 6 artistes qui créent individuellement et en commun. Dotée d'ateliers et d'espaces de vie sur plus de 3002 au cœur d'Ixelles, la résidence de création a pour mission l'accompagnement d'artistes confirmés ou débutants sur des périodes de résidence données et par la mise en exergue de leurs créations en cours d'élaboration. Ceci, par l'organisation d'événements publics à thèmes et par une programmation d'activités variées, y compris d'une formation, l'Art-en-Actes, tout au long de l'année. L'objectif est de permettre aux artistes-résidents de développer une plus-value artistique dans des conditions de travail optimales ouvertes et collaboratives par une méthode inédite, *le mutualisme intégral*.

## FINALITE DE LA RÉSIDENCE

Permettre aux artistes de sortir de l'isolement pour aller à la rencontre de l'altérité et de ses richesses en travaillant sur une thématique précise dans un esprit de travail en commun. Cultures & Publics est une Asbl, née en 2019, qui entend proposer aux publics un « espace créatif contemporain », un lieu qui apporte des réponses artistiques pluridisciplinaires aux questions posées par les temps présents. Dans une perspective de démocratie culturelle, le projet propose aux participants de rencontrer une autre temporalité, d'autres disciplines artistiques, d'autres cultures, d'autres générations, pour construire une démocratie locale vivante où chacun sera un véritable acteur de culture et contribuera ainsi au mieux-vivre ensemble. Comment procéder? En agissant localement et en faisant tomber les barrières sociales, culturelles, cultuelles et autres, par la réalisation et la diffusion d'un art polysémique et participatif qui ouvre aux débats et aux co-constructions de sens. La Maison Commune a précisément pour ambition de donner à chacun.e des moyens concrets pour s'exprimer et devenir un véritable acteur de la culture locale. Ce qui nous intéresse pour illustrer la définition première de notre projet, est l'idée d'un commun local à construire sous l'angle du « libre développement de chacun » comme condition nécessaire du libre développement de tous. Et, l'artiste n'a-t-il pas, au même titre que le citoyen, une responsabilité particulière à faire valoir en ces moments critiques de croise structurelle?

La Maison Commune souscrit pleinement à la nécessité de favoriser l'art participatif (l'art comme activité sociale) et propose de faire vivre la démocratie culturelle localement, par l'inclusion des publics aux projets qu'elle construit et, notamment, dans sa résidence de création contemporaine. Ceci, afin de faire émerger le 'nous' à construire ensemble et de favoriser le pouvoir d'agir des individus sur le destin de la Cité.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : de 2 à 6 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 12

**Aide apportée à l'artiste** : Une formation gratuite de 80 heures, l'Art-en-Actes. Deux expositions par an au minimum avec réalisation d'une œuvre commune pour tous les résidents selon une thématique pré-déterminée. Organisation des vernissages.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui (Wifi, espaces de vie communs, ateliers individuels, salle de réunion, cuisine équipée, jardin, espaces privatifs de rangement de matériel).

**Mise à disposition d'un logement** : Une chambre double + 3 salles de bains/douche.

**Apport financier** : possibilité d'intervention dans les frais de déplacement et d'octroi d'une bourse

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	-	✓	
frais de séjour ou per diem	-	-	-	
frais de déplacement	-	-	✓	
bourse	-	-	✓	

Aide à la préparation d'une expo collective (2 fois par an minimum).

**Contrepartie demandée à l'artiste :** Les résidents sont conviés à participer aux événements ouverts aux publics en tant qu'animateurs culturels auprès des publics.

#### MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel Réception des candidatures. Prochains appels ouverts : 10 mai, 28 juin et 20 septembre 2024. Candidature à envoyer avec un C.V. et une lettre de motivation par courriel : [rosanna.graceffa@culturesetpublics.be](mailto:rosanna.graceffa@culturesetpublics.be)

Les candidat.e.s peuvent nous présenter un projet sur la thématique 2024 suivante : L'art-en-Actes : mieux-vivre-ensemble par le faire-ensemble. Disciplines éligibles: arts visuels, arts de la rue, création textile, vidéo (fiction, animation, documentaire de création), littérature (fiction, essai, jeunesse), photographie, projets pluridisciplinaires, peinture.

- ✉ Rue Mercelis 81 – 1050 Ixelles
- ☎ 0494923938
- ✉ [info@culturesetpublics.be](mailto:info@culturesetpublics.be)
- ✉ <https://culturesetpublics.be/>

# Résidences d'artistes dans les écoles FWB

**CATÉGORIE** : toutes disciplines

**ARTISTES CONCERNÉS** : artistes reconnus FWB souhaitant participer à une résidence dans les écoles de Bruxelles et de Wallonie

**ORGANISATEUR** : FWB-Cellule culture-enseignement

Chaque année, la Cellule Culture-Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sélectionne les projets de résidences déposés par un artiste, en partenariat avec une école. Les partenariats ainsi choisis se voient attribuer une subvention de maximum 6.750 euros. Il s'agit d'une opération entrant dans le cadre du décret Culture-Ecole.

La Résidence d'artiste doit être proposée par un artiste (personne physique) et concerner une à trois classes maximum, avec un minimum de 30 heures de prestation par classe et un maximum de 90 heures par école, réparties librement au cours de l'année scolaire. Conçue comme un véritable partenariat avec l'équipe éducative, la Résidence d'artiste doit permettre :

- l'accès et l'implication des élèves dans un processus de création artistique ;
- la pratique artistique et culturelle, mise en relation avec les différents champs du savoir ;
- la construction d'un jugement esthétique.

Elle incite également à la découverte et à la fréquentation de lieux de création et de diffusion artistiques et peut donc inclure des activités extra muros.

Pour la saison 2020-2021, 51 projets ont bénéficié de cette subvention.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature via le formulaire en ligne.

① 02 413 38 03  
✉ sophie.mulkers@cfwb.be  
@ <http://www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=15389>

# Archipel 19 :

## Résidence de création plastique ou littéraire

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, littérature jeunesse/BD, écriture littéraire, traduction littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR** : Archipel 19

Implanté depuis plus de 20 ans sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe, depuis 3 ans sur celui de Koekelberg, le Centre culturel développe divers processus d'accompagnement d'artistes en résidence. Au fil des ans, Archipel 19 s'est spécialisé en arts de la scène, théâtre et cirque. Archipel 19 entend élargir le type de formes artistiques accueillies.

À partir de janvier 2021, le Centre culturel mettra un nouvel espace à la disposition d'artistes en recherche de lieu de création.

**Finalités de la résidence** : Offrir un espace de création d'une semaine à des artistes.

### LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 semaine

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 ou une compagnie

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Un local de 50m<sup>2</sup>

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : L'équipe du centre se mettra à la disposition des artistes résidents, si ceux-ci le souhaitent, afin de discuter de leur projet en cours, d'apporter les regards extérieurs et expertises de ses membres. Possibilité de soutien en communication (photo, aide graphique, relecture de dossiers, conseils, ...).

**Contrepartie demandée à l'artiste** :

- Un moment de restitution du travail mené lors de la résidence peut être envisagé, mais n'est pas obligatoire. Cela peut être face à un public local, à des professionnels, des personnes invitées, aux membres de l'équipe d'Archipel 19, (en fonction des mesures sanitaires du moment) ...
- Un portrait polaroid (fait par nos soins) et une petite interview (écrite ou filmée) effectués durant la semaine de résidence.
- Le respect des mesures COVID
- Le respect des locaux et du personnel

### MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

✉ place de l'église 15 - 1082 Bruxelles  
① 02 469 26 75  
✉ bruno.speybroeck@archipel19.be  
@ <http://www.archipel19.be>

# Esprito Mundo

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, arts de la rue, danse, théâtre, musique, écriture littéraire, textile, design, mode, écriture dramatique, traduction littéraire.

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels.

**ORGANISATEUR** : ESPIRITO MUNDO ASBL

## FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE :

Il s'agit d'un espace de création et d'exposition multidisciplinaire, intergénérationnel et interculturel qui a pour principal objectif de produire une réflexion toujours en rapport avec les droits de l'homme et/ou l'environnement. Les résidences peuvent avoir lieu individuellement ou collectivement, être accompagnées par un curateur interne et également par la promotion des activités résultant de la résidence.

Située dans un bâtiment dans la commune de Molenbeek, une occupation temporaire. L'asbl compte sur 178m<sup>2</sup> au total (au deuxième étage), comprenant :

2 espaces d'exposition (y compris la possibilité d'utiliser un seul espace) ;

1 zone de stockage ;

1 espace laboratoire/atelier ;

1 zone pour le bureau et la direction de l'asbl ;

Et encore, Espaces communs de la zone d'occupation générale ( rez-de-chaussée) à analyser en cas d'activités partenaires (concerts, récitals, etc.).

L'association dispose d'une partie du mobilier pour l'accueil du public et également d'ustensiles pour la production.

La programmation est faite au moins six mois à l'avance et l'artiste doit envoyer une proposition complète sur ses intentions et ses besoins à l'adresse électronique de l'association.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 01 semaine - 02 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 01-15

**Aide apportée à l'artiste :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	opérationnel
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Meubles, projection, outils...

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence :**

Communication; aide à la préparation des activités...autres, à définir par projet.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : à définir par projet.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

✉ Rue Jean-Baptiste Decock, 97 – 1080 Molenbeek  
☎ 0466044353  
✉ [espiritomundo.asbl@gmail.com](mailto:espiritomundo.asbl@gmail.com)  
🌐 [www.espiritomundo.com](http://www.espiritomundo.com)

# Résidence Hang'art

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, textile, design, mode, écriture dramatique, traduction littéraire.

**ARTISTES CONCERNÉS** : uniquement belges, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, étudiants d'une école artistique, autre.

**ORGANISATEUR** : Hang'art Namur

Dans le cadre d'un soutien à la professionnalisation de jeunes créateurs et / ou de projets émergents, le Comptoir des Ressources Créatives de Namur et le Hang'art vous proposent d'intégrer un lieu de création gratuitement pendant 6 mois, pour faire progresser votre projet créatif.

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : Professionnalisation

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 6 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 5

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : Des locaux et un accompagnement / suivi

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** :

Toute forme d'accompagnement pouvant être amené par le CRC Namur et ses partenaires, en fonction des besoins / visibilité lors d'événements / synergie possible avec les autres occupants du Hang'art

**Contrepartie demandée à l'artiste** :

Présence sur place d'un minimum de 3 jours / semaine

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

- ✉ 267 rue des prés- 5002 Saint Servais (Namur)
- ☎ 0494580894 ⓐ [gaelle@crc-namur.be](mailto:gaelle@crc-namur.be)
- ⓐ <https://www.comptoirdesressourcescreatives.be/news-namur/427-residences-hang-art-appel-a-candidatures-2>

# Le 140 : résidence de création

**CATÉGORIE** : cirque et arts forains, danse, théâtre, musique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents. Être une compagnie ou un.e artiste en arts de la scène évoluant en Fédération Wallonie Bruxelles. Projet de création (pas de résidence de reprise)

**ORGANISATEUR** : Le 140

Le 140 est un lieu pluridisciplinaire, qui ouvre ses portes depuis bientôt 60 ans à des artistes de tout horizon, de Belgique ou d'ailleurs. Un espace de rencontres pour les compagnies et le public, où se créent des temps d'échanges et de découvertes.

Dans le but d'accompagner la création artistique en théâtre, danse, musique, cirque ou encore performance, nous lançons un appel à projet pour des périodes d'une semaine ou deux. Cet appel est accessible aux compagnies et artistes professionnel.le.s évoluant en Fédération Wallonie Bruxelles.

Cette proposition répond à la demande grandissante d'espaces de travail, de soutien technique et de conseils nécessaires au développement qualitatif d'un projet artistique. Cet appel à projet a pour objectif de participer à la création artistique et de favoriser son rayonnement à l'échelle nationale et internationale, entre autre par la possibilité d'une sortie de résidence publique.

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : Programme de résidence, soutien technique et accompagnement de projets

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Une à deux semaine(s)

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : un accompagnement technique et en option :

- Optimisation de votre fiche technique
- Conseils pour l'élaboration du budget de création
- Feedback sur votre communication existante
- Échange autour du projet avec l'équipe artistique
- Sortie de résidence à l'issue de l'étape de travail

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Date de candidature : du 15 juin au 15 août inclus, en ligne, voir notre site internet

✉ Avenue Eugène Plasky 140- 1030 Schaerbeek  
(Bruxelles)  
☞ <https://www.le140.be/residences/>  
☞ [residence@le140.be](mailto:residence@le140.be)

# E2N ATELIER Haecht

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, danse, théâtre, musique, écriture littéraire, textile

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique, Commissaires, écrivains, chercheurs

**ORGANISATEUR** : ESPACE 251 NORD asbl

Avec La Comète (2011), un ancien cinéma de quartier permettant d'installer de grandes expositions (Michel François, Harold Ancart, Gabriel Kuri (2017) ou Lionel Esteve (2018)), l'ATELIER E2N Haecht est la partie atelier-résidence du centre d'art contemporain qui œuvre depuis le milieu des années 1980 tant au niveau national qu'international.

Si Espace 251 Nord s'est installé dans l'ancien siège administratif du charbonnage de batterie (Faubourg Vivegnis), l'ATELIER E2N Haecht prend place au quatrième étage de l'ancienne Brasserie Haecht et offre une vue panoramique sur la ville de Liège et le pôle d'art contemporain Vivegnis.

Depuis 2020/2021, le plateau de 150 m<sup>2</sup> permet aussi bien d'accueillir des artistes pour des ateliers de recherche/production en peinture, sculpture ou encore en écriture que des évènements de quartier ou certaines expositions et ProjectRoom en sortie d'atelier.

Dès le départ, en 2007, ce lieu a été conçu en lien avec le schéma directeur du pôle d'art contemporain Vivegnis pour s'inscrire dans une dynamique culturelle et artistique, à la fois à une échelle local comme à une échelle globale permettant de travailler avec les acteurs et publics locaux (Festival FIG. : Festival Invariable de Graphisme), collaborations diverses avec l'Emulation, festival Images Sonores, collaboration avec La Châtaigneraie, collaborations avec l'ACA Liège) tout autant qu'avec des artistes nationaux et internationaux (Michel François (BE), Gabriel Kuri (ME), Lionel Estève (FR), ...).

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : Permettre un approfondissement du travail et un accompagnement de la personne

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : entre 2 semaines et 1 an)

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : non

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-		✓	
frais de séjour ou per diem	-		✓	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Espace 251 Nord se charge de la communication papier et digitale lors de l'ouverture d'atelier. E2N prend aussi en charge les frais de vernissage. L'atelier E2N permet une introduction à la vie professionnelle et au métier de l'exposition. Il favorise les rencontres entre l'artiste et divers professionnels.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Les ateliers-résidences débouchent parfois sur des ouvertures et project-room dans lesquelles la présence des artistes est nécessaire car cela fait partie intégrante du métier. La prise en charge d'un post résidence à travers un suivi (archives photographiques) permet de développer le discours d'accompagnement du travail.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit

✉ 251 rue Vivegnis- 4000 Liège

① 0478752768

✉ <http://e2n.be/>

✉ [info@e2n.be](mailto:info@e2n.be)

# Aux Aguesses buissonnières

**CATÉGORIE** : photo, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : uniquement belges, jeunes artistes professionnels, artistes émergents

**ORGANISATEUR** : Luc et Véronique Minguet-Burnotte

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : Soutenir les artistes et diffuser la culture dans notre village.

Aux Aguesses buissonnières est un gîte de vacances, mais il nous tient à cœur de soutenir les artistes, et de les accueillir hors-saison pour des projets artistiques en phase de création et de développement.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : une semaine

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 6 à 8

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Une grande pièce de vie qui peut accueillir un public d'environ 50 personnes

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Un gîte pour 6 à 8 personnes (cuisine équipée, pièce de vie, 3 chambres, 2 sdb, 2 terrasses

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	✓	-	-	seules les charges du logement sont dues
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : On peut relayer le travail des artistes par notre page facebook, et on peut mettre en relation les artistes avec le centre culturel de Durbuy où nous avons des contacts.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Les artistes de la résidence sont amenés à laisser une trace de leur passage, à travers le partage de leur travail avec nous et les hôtes du gîte (présentation d'une œuvre, exposition, concert, lecture...)

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

- ✉ 18 rue des Aguesses- 6940 Durbuy
- ☎ 32477660355
- ✉ [aab.gite.durbuy@gmail.com](mailto:aab.gite.durbuy@gmail.com)
- 🌐 <https://www.aab-gite-durbuy.be/>

# Les ateliers de l'art

**CATÉGORIE** : cinéma, arts numériques, théâtre, musique, écriture littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR** : Christophe Tignée

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : partager et offrir un lieu d'échanges et de préparation idéal au cœur de la nature.

Espace artistique dédié au cœur des Ardennes belges. Cadre convivial, nature, espaces lumineux, hôte à l'écoute. Initialement dédié à la musique, s'ouvre également au théâtre, cinéma, et d'autres activités. Logement sur place possible ainsi que restauration.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : à convenir

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 10

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Locaux, studio d'enregistrement, plusieurs salles

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Cinq chambres, SDB partagée, cuisine, terrasse, cour et jardin

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	✓	-	-	
frais de séjour ou per diem	✓	-	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	✓	-	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : non, sauf pour les activités musicales

**Contrepartie demandée à l'artiste** : référence du site

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

- ✉ Rue de Belvaux, 6- 6927 Bure (Tellin)
- ☎ 0470113035
- ✉ [christophe.tignee@keyorg.com](mailto:christophe.tignee@keyorg.com)
- 🌐 [www.keyorg.com](http://www.keyorg.com)

# Les Ateliers Gerny

**CATÉGORIE** : photo, arts plastiques, peinture, sculpture, arts de la rue, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, écriture littéraire, textile, design, mode, traduction littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR** : Laetitia Robillard

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : Le partage d'un espace de création dans un cadre atypique.

Les Ateliers Gerny, quésako ?

- La location d'espaces de création à louer à long ou à court terme et dédiés aux artistes et artisans.
- La location d'une salle polyvalente propice à l'organisation de formations ou d'évènements culturels.
- L'organisation d'expositions, d'évènements festifs ou de marchés de créateurs.
- Un lieu de formations proposant la transmission d'un savoir-faire ou d'une technique artistique.
- Un App'Art (B&B) où se ressourcer et vivre une expérience culturelle atypique (balades à thème et activités créatives à la carte).

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : Entre 1 jour et 3 mois

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : La salle peut accueillir entre un et vingt artistes selon la discipline. Le logement sur place accueille 4 personnes. Une possibilité de gîte supplémentaire dans le village existe.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Une salle polyvalente, un local. Bar et kitchinette. Un gîte de 4 personnes accolé à la salle.

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Un appartement de 4 personnes.

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	✓	-	
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Une aide à un projet d'exposition dans le lieu et la communication de l'évènement.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : non

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ Rue du Gerny 26 – 6900 Humain  
☎ 0497156654  
✉ [laetitia@lesateliersgerny.be](mailto:laetitia@lesateliersgerny.be)  
🌐 <https://www.facebook.com/AteliersGerny>

# Belgium's LIBITUM

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, design, mode, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels. Le programme s'adresse à des artistes de toutes disciplines, belges ou internationaux·ales témoignant d'une pratique artistique professionnelle.

**ORGANISATEUR** : Ad Lib

**FINALITÉS DE LA RÉSIDENCE** : Le Belgium's LIBITUM est un programme de résidences pluridisciplinaire qui s'adresse à des artistes belges et internationaux·ales, émergent·x·es et confirmé·x·es, pour un travail de recherche et de création sur un projet personnel et des temps d'échange collectif.

Après 4 premières éditions dans le Luberon (France) entre 2016 et 2019, le Belgium's LIBITUM prendra place dans un cadre rural en Gaume, dans le sud de la Belgique. Chaque semaine, le LIBITUM accueillera une vingtaine d'artistes pour des projets personnels ou collectifs, en cours de création ou de développement, qui nécessitent un temps de recherche, d'expérimentation et de création.

Le Belgium's LIBITUM propose des résidences individuelles ou collectives d'écriture, de création et de recherche, ainsi que des résidences de recherche de plateau, pour une durée allant d'une à trois semaines consécutives. Les projets accueillis en résidences doivent relever d'une des disciplines suivantes : musique, danse, théâtre, cirque et rue, arts numériques, création audiovisuelles, arts plastiques, mode, design, art du livre, arts urbains, installation, performance.

Le programme prévoit la mise à disposition d'espaces de travail adaptés à chaque projet (studio, scène équipée, salle de danse, salle polyvalente, salle insonorisée, atelier de construction, espace de travail extérieur), ainsi que la prise en charge de l'hébergement, des repas et de l'intendance.

En parallèle de l'accueil en résidence, le programme LIBITUM propose des séances de coaching individuelles, des séances d'accompagnement avec des expert·x·es, des moments de feedback sur projets avec l'ensemble des artistes accueilli·x·es en résidences, l'éventuel octroi de bourses de création, et enfin des présentations publiques organisées chaque semaine sous forme de tables-rondes et de répétitions ouvertes aux habitant·x·es de la région.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 à 3 semaines consécutives

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 20 à 25 artistes par semaine

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui. Une scène équipée dans une salle de spectacle, une salle de danse, un plateau de répétition de musique dans un espace partagé, des salles polyvalentes, des studios-logements, une salle de musique insonorisée, un atelier de construction bois et métal, un espace de travail polyvalent adapté aux arts plastiques, un espace de travail extérieur.

**Mise à disposition d'un logement** : oui. Chambres individuelles, chambre doubles, ou dortoirs en gîtes partagés par les artistes, studios-logements, hébergements en caravanes aménagées

**Aide apportée à l'artiste** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	✓	-	-	Hébergement et prise en charge des repas.
<b>frais de déplacement</b>	-	-	✓	Frais de transport pris en charge pour les artistes internationaux·ales ne résidant pas en Belgique.
<b>bourse</b>	-	-	✓	Bourse de création (sous conditions d'éligibilité).

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Le programme LIBITUM propose un accompagnement adapté à chaque projet : des séances de coaching individuelles, des séances d'accompagnement avec des expert·x·es invité·x·es, des moments de feedback sur projets avec l'ensemble des artistes accueilli·x·es en résidences,

l'éventuel octroi de bourses de création, des présentations publiques organisées chaque semaine sous forme de tables-rondes et de répétitions ouvertes aux habitant·x·es de la région.

**Contrepartie demandée à l'artiste :**

L'artiste doit :

- témoigner d'une pratique artistique professionnelle ;
- parler français ;
- être disponible de manière ininterrompue, sur toute la durée de la période de résidence pour laquelle iel postule ;
- participer aux moments d'échanges et rendez-vous professionnels avec les autres artistes résident·x·es du programme Belgium's LIBITUM, sur ses périodes de résidence ;
- participer aux tables rondes et sorties de résidences publiques qui auront lieu chaque samedi de la période, en fin de journée ;
- mentionner sa participation aux résidences Belgium's LIBITUM dans le matériel de promotion du projet accueilli en résidence.

**MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel.

Les candidatures sont ouvertes du 15 novembre au 20 décembre 2022, via un formulaire en ligne. Les membres du jury accordent une attention particulière au parcours professionnel de l'artiste ou du collectif candidat, à la qualité du projet, la nécessité de la résidence pour le projet, l'étape de développement où il se trouve et le protocole de travail envisagé sur la durée de la résidence. Le jury qui analysera les candidatures est composé d'un comité de personnes qualifiées dans les différents domaines artistiques auxquels ces résidences sont ouvertes.

✉ Rue Adolphe Lavallée, 39 – 1080 Molenbeek  
☎ 0485235695  
✉ [residences@adlibdiffusion.be](mailto:residences@adlibdiffusion.be)  
🌐 <https://adlibdiffusion.be/fr/document/637246f8c4340>

# Maison de la création

**CATÉGORIE** : arts plastiques, peinture, cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, musique  
**ARTISTES CONCERNÉS** : tous les artistes professionnels. Sur notre site de la gare nous mettons à disposition d'artistes plasticiens des ateliers. Deux résidences de 5 mois et une autre de 8 mois.  
**ORGANISATEUR**: Maison de la création- Centre culturel BXL Nord

## FINALITE DE LA RESIDENCE :

La Maison de la création est un centre culturel d'initiative citoyenne, reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles en 2004. Depuis, nous poursuivons un travail socio-artistique, nourri des liens aux habitants, aux artistes, aux associations, sur nos quartiers proches et lointains.

Quatre antennes : un ancien hôtel communal Place Bockstael, une ancienne gare toute proche, une ancienne église au cœur de Neder-over-Heembeek et une autre au cœur d'un site de logements sociaux dans la Cité Modèle à Laeken.

Tout au long de la saison la Maison de la création met à disposition des compagnies et des artistes des espaces de travail, un soutien technique lors de leur entrée, la mise à disposition de matériel technique après validation de notre régisseur, une cuisine équipée, le Wifi.

Nous pouvons également organiser une sortie de résidence, un bord de scène ou des rencontres avec des publics.

Ces accueils en résidence sont d'une durée d'une à deux semaines selon les besoins des artistes mais aussi des disponibilités de nos équipes et des espaces.

La Maison de la création, c'est donc 4 sites proposant des espaces de création très différents : MC Bockstael, MC Gare, MC NOH, MC Cité Modèle (téléchargement de la présentation des espaces possible sur notre site internet)

Aucune finalité n'est demandée, c'est en fonction des besoins des artistes et en concertation avec les équipes de la Maison de la création

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 à 2 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : -

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Des espaces de répétition entièrement équipés.

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** : -

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : Nous proposons un accueil technique avec notre régisseur. Nous pouvons organiser une sortie de résidence (public ou pro) ou un banc scolaire ou des rencontres avec nos publics en fonction de la demande des artistes et de leur besoin ainsi qu'une visibilité sur nos supports de communication.

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Il est demandé de mentionner "avec le soutien de la Maison de la création" sur les outils de communication (logo + mention)

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ Place Emile Bockstael – 1020 Bruxelles  
⌚ 024241600  
✉ [residences@maisondelacreation.org](mailto:residences@maisondelacreation.org)  
🌐 <http://www.maisondelacreation.org/Residences>

# Orangeries-Bierbais

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, traduction littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique. Artistes dont l'œuvre et l'engagement questionnent les conditions sociales, politiques, écologiques et environnementales de la création.

**ORGANISATEUR:** La Nacelle

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : Mise en place de projets communs, engagés et ouverts sur le monde.

En 1828, l'architecte-paysagiste Charles Henri Petersen signe à Bierbais un projet de serres monumentales de fer et verres. Tellelement impressionnantes qu'on lui confiera très vite d'autres réalisations ambitieuses, à commencer par le Botanique (Bruxelles, 1829) et le cœur du domaine de Mariemont (1832). Il initiera à Bierbais un autre architecte-paysagiste qui va lui aussi marquer l'art des jardins anglais du 19<sup>e</sup> siècle, Edouard Keilig.

Domaine privé durant de nombreuses générations, le voici occupé par notre fondation et ses hôtes. Nous l'avons reconvertis en tiers-lieu, les Orangeries de Bierbais. Ici, se conjugue chaque jour, expérimentation, dialogue, apprentissage dans une vision durable. Nous agissons plus spécifiquement dans les domaines des arts et de la culture, de l'information, de l'environnement et de la coopération internationale. Notre but est d'établir et élargir les liens entre la création et les questions de société et du monde contemporain.

Les Orangeries-Bierbais évoluent librement sous l'impulsion des interactions avec ses visiteurs et ses occupants. En tant que résident, vous contribuez inéluctablement à cette dynamique. Lors de votre séjour, vous devenez acteur d'un lieu de créations contemporaines en mouvement. Entre agroécologie et rencontres interculturelles, vous pourrez découvrir des réseaux de projets croisant de multiples moyens d'expressions.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : variable en fonction des projets

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 3

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - bureaux, piano, guitare, bibliothèque...

**Mise à disposition d'un logement** : oui - chambres et communs partagés

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-	✓	Matériel
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** :-

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Oui à discuter.

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année

✉ 2 Rue de Bierbais- 1435 Mont-Saint-Guibert  
📞 0488864255  
✉ [martinvdbelen@gmail.com](mailto:martinvdbelen@gmail.com)  
🌐 <https://lanacelle.net/stages-residences/>

# CENTR'AL

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, traduction littéraire, écriture dramatique, textile, design, mode

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique, acteurs Culturels et événementiels

**ORGANISATEUR:** CENTR'AL

## FINALITE DE LA RESIDENCE :

Le complexe CENTR'AL est un lieu de loisirs, sports et culture situé à Forest - Place ALBERT.

Cette infrastructure de proximité est née dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Albert 2012 - 2016, dans l'objectif de renforcer l'offre d'activités sportives et culturelles dans le haut de la commune, avec l'ambition de redynamiser cet endroit stratégique, d'y impulser une nouvelle dynamique conviviale et socioculturelle, et de favoriser l'appropriation de l'espace public et la création de lien par la mixité sociale et fonctionnelle [...].

Depuis septembre 2021, toutes sortes d'activités sportives, culturelles et professionnelles y sont proposées toute l'année, presque tous les jours, du matin au soir.

CENTR'AL propose un programme de résidences pour artistes et/ou porteurs de projet (h/f/x), individuels ou collectifs. Ces résidences visent à soutenir et promouvoir certaines formes de recherche et de création artistique destinées à des publics et valorisent l'importance de la rencontre et du processus de production de formes d'expérience spécifiques et nécessaires à la création artistique actuelle.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 2 à 10 jours

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** :

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Des locaux et un canal de diffusion

**Mise à disposition d'un logement** : non

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	✓	-	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : aide à la communication, aide à la préparation d'une expo ou d'une conférence

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Une sortie de résidence ouverte au public (inclusif et menant à la cohésion sociale)

## MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Envoyez un mail à [CENTR.AL@FOREST.BRUSSELS](mailto:CENTR.AL@FOREST.BRUSSELS), la résidence vous recontactera

✉ Avenue Besme 129-131, 1190 Forest  
① 024351995  
@ [centr.al@forest.brussels](mailto:centr.al@forest.brussels)  
↗ [Appel à projets Résidences 2023-2024](#)

# L'Alba, Maison des talents partagés

**CATÉGORIE** : photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, traduction littéraire, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique, chercheurs. Nous privilégiions les petites formes (solo ou duo).

**ORGANISATEUR:** Alba creative ASBL

**FINALITE DE LA RESIDENCE :** La finalité dépend du type de résidence sollicité.

L'Alba est un projet pensé par une artiste, Mélanie de Biasio, pour les artistes. Afin de répondre aux besoins des artistes créateurs, plusieurs formats de résidences ont été imaginés. Nous vous proposons une résidence dans un cadre exceptionnel.

- La résidence long terme (de 1 à 2 mois) : elle s'inscrit dans la résidence de transition : l'artiste cherche un vrai temps de repos et de remise en question, un lieu pour réfléchir et tester de nouvelles choses, un lieu dans lequel il s'intéresse et participe à la vie de la maison et de la cité, tout en appréciant cette période solitaire, avec comme objectif de retrouver son souffle et le sens de sa création.
- La résidence moyen terme (de 1 à 2 semaines) s'inscrit dans la résidence de production : ce profil de résidence répond à une demande d'artiste dont l'objectif est la création d'une œuvre dans un délai bien précis pour un cadre plutôt défini.
- La résidence court terme (1 à 2 jours) s'inscrit dans la résidence de programmation : logement court séjour pour nos artistes programmés à l'Alba.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : De 1 jour à 2 mois, mais nous pouvons discuter des temporalités en fonction du projet.

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 2 artistes, car nous avons deux logements. Cependant si les porteurs de projet sont en couple, il est envisageable d'accueillir un artiste de plus.

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Espaces de travail pour musique acoustique et pour musique amplifiée, piano de concert, pour résidence d'écriture sous toutes ses formes, espace pour pratique corporelle, espace disponible pour des artistes plastiques et visuels.

**Mise à disposition d'un logement** : oui - 2 studios de logement avec salles de bain privatives, cuisine partagée, jardin partagé

**Apport financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	-		Mise à disposition du matériel
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	-		Selon les appels à résidence en cours
<b>frais de déplacement</b>	-	-		Selon les appels à résidence en cours
<b>bourse</b>	-	-		Selon les appels à résidence en cours

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence :**

Soutien administratif, soutien à la communication, mise en lien avec d'autres acteurs culturels de la ville de Charleroi qui pourraient accompagner le projet.

**Contrepartie demandée à l'artiste :**

Si la résidence est à titre gracieux, nous vous demandons, en contrepartie, une présentation de votre travail en sortie de résidence (concert, lecture publique, atelier de pratique) et une rencontre avec des étudiants ou les

bénéficiaires du secteur associatif. Nous vous demanderons également de laisser une trace de votre passage (texte, interview, photo... cela peut varier en fonction de vos pratiques de préférence et de vos envies).

Si la résidence est payante, nous vous demandons de laisser une trace de votre passage (texte, interview, photo... cela peut varier en fonction de vos pratiques de préférence et de vos envies).

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus sur les différentes possibilités de résidence.

#### **MODALITÉS DE SÉLECTION :**

- Sur invitation: la résidence invite l'artiste qu'elle choisit
- Sur proposition de candidature: les artistes peuvent envoyer leur demande tout au long de l'année
- Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel

Les résidences sont validées par le comité de programmation.

Envoyez votre note d'intention, CV, Portfolio à l'adresse suivante : [albacreativeasbl@gmail.com](mailto:albacreativeasbl@gmail.com)

✉ 24 Boulevard Audent, 6000 Charleroi  
① 0477307853  
@ [albacreativeasbl@gmail.com](mailto:albacreativeasbl@gmail.com)  
🌐 <https://alba-charleroi.org/fr/residences>

## Au Kooi

**CATÉGORIE :** photo, cinéma, arts numériques, arts plastiques, peinture, sculpture, cirque et arts forains, arts de la rue, danse, théâtre, littérature jeunesse/BD, musique, écriture littéraire, textile, design, mode, traduction littéraire écriture dramatique, toute discipline arts vivants et plastiques

**ARTISTES CONCERNÉS :** belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels, étudiants d'une école artistique

**ORGANISATEUR:** Vaisseau Mère

### FINALITE DE LA RÉSIDENCE :

Collaboration des arts pluridisciplinaire et valorisation de ceux-ci. Collaboration des arts pluridisciplinaire et valorisation de ceux-ci.

La profonde aspiration d'héberger un lieu, un vaisseau capable d'ouvrir un portail vers les arts, de rejoindre un espace-temps où la création et sa valorisation sont les pièces maîtresses du quotidien, où un public diversifié et à l'image du quartier se rencontre et tisse du lien. Où la collaboration est la plus belle des forces, celle qui nous permettra de savourer l'audace de l'émergence. Un lieu conscient de son impact écologique et de son intégration harmonieuse dans l'écosystème. Où les possibilités artistiques débordaient, non seulement par leur multidisciplinarité, mais aussi par leur réintégration dans nos paysages.

Notre première collaboration avec le cabinet Notan, nous permet d'occuper un ancien restaurant vietnamien le "Tambourin d'Aulac" (rebaptisé "au Kooi") à Uccle. L'espace est en transition, il vient d'être vendu et destiné à être abattu. Nous avons la chance de lui offrir un dernier souffle. Durant une période d'un an minimum, de janvier 2024 à janvier 2025, avec la volonté d'accueil d'artistes et de publics, ce lieu de 1000 m<sup>2</sup> est un laboratoire d'essais artistiques in situ.

### LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence :** Entre 2 et 10 semaines

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 10 collectifs

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents :** oui - 2 lieux de répétitions arts de la scène, 6 ateliers arts plastiques, bureaux, bibliothèque de documentation, locaux d'écriture, salle de bain, papier, peinture, outils, bois, ..

**Mise à disposition d'un logement :** non

**Appart financier :**

	oui	non	parfois	type de soutien
aide à la production	-	-	✓	matériel
frais de séjour ou per diem	-	✓	-	
frais de déplacement	-	✓	-	
bourse	-	-	✓	Nous vous soutiendrons toujours dans vos demandes de bourse et futures résidences

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence :** Communication sur notre plateforme, Exposition en fin de résidence, Possibilité de conférence, Invitation des professionnels

**Contrepartie demandée à l'artiste :** Présence lors des événements liés à votre résidence (expo, sortie de résidence,..). Laisser une trace dans le lieu de résidence (forme plastique visible, monstration publique)

### MODALITÉS DE SÉLECTION :

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. Plusieurs appels à résidences sont lancés chaque année.

✉ Chaussée de Waterloo 1486, 1180 Uccle  
☎ 0474203789  
✉ [icivaisseaumere@gmail.com](mailto:icivaisseaumere@gmail.com)  
🌐 [https://www.instagram.com/ici\\_vaisseau\\_mere/](https://www.instagram.com/ici_vaisseau_mere/)

# La Verrière

**CATÉGORIE** : danse, théâtre, écriture dramatique

**ARTISTES CONCERNÉS** : belges ou étrangers, jeunes artistes professionnels, artistes émergents, tous les artistes professionnels. Le dispositif s'adresse à TOUS les artistes professionnel·les des arts vivants, quelle que soit l'expérience, l'âge, le parcours ou la formation.

**ORGANISATEUR**: La Verrière

**FINALITE DE LA RESIDENCE** : La Verrière propose des résidences de création en arts vivants sur le temps long, sans impératif de production.

Les résidences de LA VERRIÈRE sont ouvertes aux processus de création en arts vivants, pour permettre aux artistes d'explorer une envie, une idée en amont de la phase de production.

La singularité de LA VERRIÈRE est de coupler la mise à disposition d'espaces à un dispositif d'accompagnement artistique dispensé sur la durée de la collaboration. Il se décline en un panel d'interactions possibles entre un·e ou plusieurs accompagnant·e·s issu·e·s du «COLLECTIF» et l'artiste-résident·e.

Il s'agit pour les accompagnant·e·s, non pas de s'immiscer dans la création, mais d'interroger les processus et de créer les conditions d'un échange réflexif bienveillant, visant à renforcer les propositions artistiques. Ces échanges ont aussi pour objectif de créer de la porosité et de l'émulation entre les artistes-résident·e·s de LA VERRIÈRE.

Les artistes accompagnant·e·s peuvent endosser le rôle de partenaires de dialogue réflexif (dramaturgie, documentation,...), de réceptacles de questionnements ou de doutes, de regards extérieurs, de passeur·euses d'une technique qui leur serait spécifique (vocale, corporelle, ou autre); ou alors assumer une participation plus active dans la matière de création, de façon ciblée comme stimulateur·ices (plateau, écriture, dramaturgie, mouvement,...) pour débloquer un "noeud" et relancer l'artiste à l'endroit de ses questionnements ou empêchements, voire même comme aide à la formalisation d'un prototype...

Le choix de l'accompagnant·e et les modalités pratiques (temporalité, récurrence, cadre) se définissent en amont des résidences, en fonction des attentes de l'artiste-résident·e et des besoins qu'iel juge nécessaires pour le développement de son projet artistique.

Afin de favoriser les échanges entre les artistes-résident·e·s, LA VERRIÈRE prévoit d'organiser des moments de "feed-back pluriels", en rassemblant des membres du «COLLECTIF» et d'autres artistes-résident·e·s autour d'un ou plusieurs projets en particulier. Elle peut également, le cas échéant, si l'artiste-résident·e en ressent l'envie, pour éprouver sa matière et aller plus loin dans son processus, organiser une sortie publique de résidence.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

**Durée de la résidence** : 1 à 2 ans - max. 8 semaines par an

**Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 8

**Mise à disposition de locaux/équipement/documents** : oui - Un espace "plateau", des espaces d'écriture dramaturgique (en chambre) et un espace de bureau

**Mise à disposition d'un logement** : oui - La Verrière possède deux chambres et un espace de vie permettant aux résident.e.s de loger sur place durant leurs périodes de travail.

**Appart financier** :

	oui	non	parfois	type de soutien
<b>aide à la production</b>	-	✓ -	-	
<b>frais de séjour ou per diem</b>	-	✓	-	
<b>frais de déplacement</b>	-	✓	-	
<b>bourse</b>	-	✓	-	

**Aide supplémentaire à l'artiste en résidence** : La Verrière ce ne sont pas que des mises à disposition d'espace, mais un réel accompagnement à travers le processus créatif : cela se traduit par des séances de feedbacks et soutien selon les besoins des résident.e.s (dramaturgie, mouvement, pratique spécifique...).

**Contrepartie demandée à l'artiste** : Aucune contrepartie.

### **MODALITÉS DE SÉLECTION :**

Sur appel à candidatures: la résidence choisit les artistes parmi les réponses à l'appel. L'appel à candidature est annuel. Les candidatures sont sélectionnées par Le Collectif.

✉ Rue de la Sincérité 22, 1070 Anderlecht  
☎ 0472281898  
✉ [info@laverriere.be](mailto:info@laverriere.be)  
↗ <https://www.laverriere.be/residences>

